

"ÉCOLOGISTES EN POLITIQUE"

Par Raphaël ROMI

"Incertitudes et certitudes d'un juriste entré en écologie"

Paradoxalement, je ne m'étais jamais interrogé avant ce jour sur les rapports susceptibles d'exister entre ma qualité de juriste et mon engagement militant. Suis-je devenu militant parce que j'étais juriste ? Suis-je devenu juriste parce que j'étais militant ? Mon trajet de militant et ma façon de militer sont-ils influencés par ma qualité de juriste ? Est-il sain qu'un juriste intervienne à la fois comme juriste et comme militant sur un certain nombre de dossiers ? Dois-je envisager la problématique que vous me proposez comme s'il s'agissait d'une étude commandée au juriste (avec "objectivité"), ou vous faire part de ma situation et de mes appréciations subjectives ? Il est en tout cas sûr que je ne suis nullement à l'aise de devoir traiter de ce sujet car il m'oblige à ce que je déteste parler, au moins dans ma première partie, d'autre chose que de droit ou d'écologie.

1) Incertitudes

Je sais que je suis devenu militant entre autres parce que la "guerrilla contentieuse" que j'ai menée et que je mène encore n'aboutit souvent qu'au désenchantement : je crois que l'on appelle cela le syndrome du Pont de l'île de Ré. Ma révolte contre les transgressions du droit m'a poussé à avoir principalement une conception utilitaire du droit. Recours sur recours, conseil sur conseil, parce que coucher sur le papier des arguments de droit à la même utilité et la même dignité que de se coucher devant des bulldozers... et que l'un n'empêche pas l'autre. Utiliser le droit, donc, comme une arme politique. D'autant plus que le plus souvent ceux qui violent le droit sont ceux qui l'ont fait, au moins en partie... relever cette incohérence me paraît bien plus fort, plus parlant que toutes les démonstrations politiques sur l'hypocrisie de la bourgeoisie et la vacuité du monde du fric, ou du "marché", comme on voudra.

L'étape suivante est incontestablement d'armer les penseurs des alternatives politiques en droit, de formuler de possibles avancées législatives ou - en tout cas - normatives. Ce type d'actions est toujours frustrant : s'avancer en tant que vert, c'est risquer d'être considéré comme un sous-juriste ; s'avancer comme juriste, c'est s'astreindre à un auditoire confidentiel ou à se faire taxer d'hypocrisie. La solution que j'ai retenue est de réserver une plage de temps pour rédiger à la demande, sans les signer, des textes juridiques, de critique ou de formulation positive... sorte de bonne conscience du technicien, que j'accuse encore en participant - bénévolement, et cela est important à mes yeux - à toutes les formations en droit que je peux assurer sans trop empiéter sur ma vie privée ni hypothéquer de trop mes ressources physiques et financières.

Mais de fait, être juriste, dans une organisation qui vénère la démocratie jusqu'à se surjuridiciser, cela conduit aussi à se trouver dans une position d'arbitre ; c'est ainsi que depuis trois ans maintenant je participe au Conseil statutaire des Verts, sorte d'instance nationale de conciliation et de jugement de l'organisation. C'est de loin ce placement, non gratifiant, qui me prend le plus de temps et d'énergie. La gestion des conflits a cela de particulier qu'elle recouvre souvent des problèmes politiques que l'on ne désire pas traiter politiquement. Sous couvert d'objectivité, juridique et politique, c'est en fait un travail d'éthique politique que l'on nous demande de faire.

Ce que je veux dire à travers ce détour très personnel, c'est que ma vision politique ne dépend que très partiellement de ma qualification technique. Et que celle-ci est seconde. Ce qui ne m'empêche pas d'être hérissé par la mercantilisation du droit de l'environnement, comme du domaine de l'environnement lato sensu. Par exemple, j'ai très mal pris que, alors qu'il existe depuis une quinzaine d'années, une association de pionniers, la Société Française de Droit de l'Environnement, un groupe vienne de se créer pour profiter de la vague verte, qui vise à offrir des services payants en se prétendant les seuls pionniers. Il faut vous dire que ces messieurs dames sont issus de Paris II (Assas)... la plus "parisienne" et l'une des plus réactionnaires des universités parisiennes. A coup sûr, ils bénéficient d'une infrastructure offerte clefs en main par les cénacles parisiens que nous ne fréquentons point. Quant à savoir ce qu'ils connaissent exactement en droit de l'environnement, et surtout quelle perception ils en développent, je vous laisse le soin de vous renseigner : pour moi, mon opinion est faite... Toutes proportions gardées, cela ressemble vraiment beaucoup à la stratégie de Génération Ecologie et de B. Lalonde qui se bâtissent une réputation en utilisant le travail de terrain des verts : quand les autres ont fait le boulot, tirer les marrons du feu : voilà une attitude peut-être naturelle, mais bien peu civilisée. Mais je suis passé, sans y prendre garde, à énoncer des certitudes.

2) Certitudes

Les choses deviennent beaucoup plus compliquées si l'on me demande si je crois que "ma" technique s'analyse en une science, capable d'énoncer des normes "écologiques"... et si ces normes sont scientifiques ou si elles ne sont que des passages, des transitions, des médiations ou le résultat de médiations. Ou si l'on me demande si le droit est la traduction la meilleure de normes qui seraient plus proches d'une conception écologique de la société. Si, en clair, le droit peut servir aussi à l'écologie politique, autrement que comme outil de guérilla ou de formulation, c'est-à-dire en temps qu'énoncé d'une pensée philosophique. Je n'en suis pas sûr, encore qu'ayant glosé en mon temps sur le concept de "patrimoine commun de l'humanité", qui peut emporter, quand il est introduit dans une norme, des conséquences juridiques. Mais je suis sûr que le droit est un instrument de régulation sociale, et qu'il peut être travaillé pour mener une approche globale de certains problèmes, et cette globalité, ce parti-pris de globalité, peuvent entraîner le juriste à se rapprocher de l'écologue. Encore dois-je remarquer, pour être honnête, que le choix de développer le droit dans cet esprit n'est pas neutre politiquement, et que ne pas le faire l'est encore moins.

"Les changements sociaux interviennent quand les individus modifient la façon dont ils perçoivent certains des éléments qui composent le monde où ils vivent"(1) ; ils franchissent ce que Lester Brown appelle justement un "seuil de perception". Certes, les changements sociaux peuvent être des avancées, telle que des prises de conscience ; mais il ne faut pas négliger - ce que l'on fait trop souvent - qu'ils peuvent être des reculs, des oublis, des défaillances. Le seuil de perception qui est alors franchi est un seuil "négatif", analogue au geste de se mettre des oeillères, geste souvent suscité de l'extérieur par une pression culturelle indéniable qui présente les rapports de l'homme à la nature comme des rapports univoques de connaissance et de domination(2)... et l'on construit en zone inondable, parce qu'on vous garantit que des crues centenaires seront contenues par un nouveau barrage dont on justifiera l'urgence par la construction : cercle vicieux des démiurges(3). Ou, si et quand on prévoit, on en prévoit jamais le pire, c'est-à-dire le risque le plus dommageable, celui que l'homme au grand jamais ne doit même affronter parce qu'il ne s'en tire pas, tout simplement.

(1) Lester Brown, "L'état de la planète", 1989, Economica 1989, p.4.

(2) Voir ce qu'en dit M. Serres dans son "contrat naturel"...

(3) Voir J. Courtot, P. Gateau, Bernard Stephan, "La Loire en sursis", Editions Sang de la terre - La Manufacture, 1990.

La question est alors évidente : "quelle intervention du droit"(4) ? Souvent posée dans le seul cadre de l'innovation technologique, elle gagnerait à être clairement posée dans le cadre plus général de la gestion des risques, ou plutôt de la vie de l'homme dans son écosystème. L'interrogation mène à une question simple, tellement qu'on ne la pose pas assez : "... faut-il toujours réglementer et légiférer ?"(5). Plus exactement, faut-il toujours le faire sans tenir compte de ce que les rapports de l'homme et de la nature sont devenus dramatiques par absence de responsabilisation plus que par absence de législation ?

Il y a certes des cas où des textes législatifs s'imposent de fait(6). Mais à tout prendre il est peut-être d'autres moyens. Ceux qu'offrent la domanialité publique ou plus sûrement la maîtrise foncière par un organisme public adapté, type conservatoire, n'a pas été exploité. Quoi de plus logique pourtant - cela a bien été reçu pour le littoral - que de dire de certaines terres qui sont à la fois d'un grand intérêt écologique et d'une dangerosité certaine pour l'habitat que dorénavant elles seront gérées dans l'intérêt général par un Conservatoire des Sites Naturels (ou par des Conservatoires) ? Cela réglerait au moins une partie des problèmes, plus particulièrement, il est vrai, pour les zones de risques naturels(7) : pour ceux-là, la responsabilité de l'organisme serait de

(4) Pour reprendre le titre d'une intervention d'H. Oberdorff, dans le cadre d'un colloque sur "le droit au contact de l'innovation technologique" organisé par le CERCRID de St Etienne, en 1987 (Université J. Monnet, Actes, 1989, p.9 et s.).

(5) Posée par A. Turk dans sa thèse "Le droit public face au progrès technologique", Thèse Lille 1984 ; on trouve dans cet ouvrage développé le concept intéressant de "société surréglementée".

(6) C'est le cas pour la Loire, peut-être ; en tout cas, c'est ce que défend avec des arguments solides J. Frébault, chargé d'un rapport qu'il a remis le 8 décembre 1989 au gouvernement (Voir "La Loire en sursis", op. cit. p. 273) ; il n'empêche que la première des urgences relevées par le dit rapport est "le recensement des périmètres inondables", inexistant à ce jour ! Il est vrai qu'il existe des plans de surface submersibles, divisées en deux zones (A et B). Les auteurs du livre précité constatent que "s'agissant des zones B" (moins exposées que les A, mais qui le sont tout de même) "on constate... une indifférence à peu près totale des POS". Il semble que ces plans soient parcellaires, et parfois inexacts.

Quant aux textes les mieux adaptés en l'espèce, le code de l'urbanisme fournit la solution avec la formule des lois valant prescriptions nationales d'urbanisme type lois montagne ou lois littoral.

(7) Nous sommes tout de même rentrés dans une période où la pression urbanistique n'a plus autant le vent en poupe qu'il y a quelques années ; pour une large part, les élus locaux sont en retard sur leurs électeurs de quelques longueurs... Autant leur ôter la tentation de mécontenter leurs électeurs en les soustrayant aux pressions des promoteurs et à l'attrait de leurs prébendes. Il y aurait certes centralisation, recentralisation : serait-ce vraiment un mal ? Le caractère sacré de la décentralisation aurait pour tout dire tendance à agacer l'auteur de ces modestes lignes : c'est à l'usage que l'on juge un système, pas de manière philosophico-mystique. Il n'est certes pas dit que l'Etat réussit mieux en matière d'aménagement que les maires à se soustraire à la tentation du béton ; mais justement, il est question ici de faire appel à la solution de la "décentralisation technique", dont on sait, grâce en soit rendue au Conservatoire du littoral, qu'elle donne de bons résultats en matière d'aménagement. Il ne s'agit pas de la consécration d'un nouveau dogme, mais de la proposition d'expérimentation d'une nouvelle formule de cogestion des milieux (car il ne faut pas oublier que le Conservatoire du littoral a eu à cœur de ne pas oublier de consulter et impliquer les élus).

responsabiliser les habitants potentiels, par des interdictions, ou par tout autre moyen plus doux (exemple : des impossibilités d'assurance pour ceux qui s'aventureraient à habiter en zone potentiellement inondables). Et que l'on ne nous fasse pas de procès d'intention : il doit y avoir d'autres moyens politiques traductibles en droit, l'essentiel étant de ne pas chercher, tout simplement, à maîtriser la nature, mais d'apprendre à vivre avec elle : l'homme réconcilié avec son écosystème(8). A cet égard, sans être juriste, M. Serres a su relever ce qui manquait aux juristes de l'environnement(9) : savoir manier l'outil contractuel, d'une part, prendre le milieu naturel et le traiter comme un sujet de droits d'autre part ; c'est-à-dire aussi accepter que, quand l'homme manque à sa mémoire de l'écosystème, il en paye, si cruel que ce soit, le prix.

A cette conclusion, rien à ajouter : entre le juriste Romi et le militant Raphaël, il n'y a que l'ombre d'une nuance, mais la couleur est la même... et c'est le système qui est responsable de ce mélange obligé des genres.

(8) J'avoue avoir été frappé par l'exposé que fait A.G. Haudricourt dans un passage de son recueil d'articles sur "La technologie science humaine", Editions de la maison des sciences de l'Homme de Paris, 1988 ; dans ce passage, Haudricourt sous-entend que cet affrontement entre l'homme qui maîtrise et qui se rompt, et l'homme qui, respectant le Tao, cherche à se réconcilier avec la nature a toujours existé... L'on ne s'en est guère préoccupé, c'est tout, le laissant à gérer aux philosophes, tandis que les techniciens faisaient (au propre comme au figuré) "la pluie et le beau temps"...

(9) Qui sont - et ce n'est pas indifférent - souvent des spécialistes de droit public.

TROISIEME PARTIE

LES ECOLOGISTES SUR LE TERRAIN

DIX ANS D'ÉCOLOGIE POLITIQUE EN BRETAGNE

par Patrick Le Guirriec

Il y a seulement un peu plus de 10 ans que les écologistes français sont réellement entrés en politique par la création d'un parti pérenne, et leur progression dans les sondages paraît constante. Pourtant, l'immersion dans l'histoire du parti, la présence au cours des réunions politiques dévoile l'existence d'un univers moins linéaire que les résultats électoraux. Les oppositions entre tendances, les démissions parfois bruyantes ponctuent régulièrement ces 10 années d'écologie politique. Focalisée sur la situation bretonne, l'analyse suivante s'est trouvée orientée par deux facteurs déterminants : d'une part le rôle exercé par Yves Cochet dans la création du parti et son influence en Bretagne, qu'il convenait de cerner, d'autre part le fait que d'anciens militants m'aient confié leurs archives. Couvrant la période 1981-1989, elles permettent de retracer les grandes étapes de la formation du parti et de faire apparaître l'évolution de ses structures. Bien entendu, l'ensemble des informations auxquelles j'avais accès a largement orienté la définition de la problématique : une vision globale de l'écologie en Bretagne, resituée dans le contexte national, plutôt que l'analyse fine d'une lutte où ils se trouvent impliqués, l'organisation générale et l'histoire de la Fédération Ecologiste Bretonne, les adhérents et leurs conflits, les orientations générales du parti et ses relations avec les autres partis politiques et les mouvements associatifs.

CREATION DE LA FEDERATION ECOLOGISTE BRETONNE.

La Fédération Ecologiste Bretonne, qui aura bientôt 10 ans, s'est constituée en trois étapes qui ont connu successivement la réunion des écologistes, l'élimination des tendances minoritaires et enfin la reprise en main de la fédération par un de ses courants fondateurs. L'évolution du nombre d'adhérents est assez révélateur de l'histoire des écologistes bretons.

Evolution des effectifs

	1981	1983	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Finistère	6	23	22	12	19	26	43	86	79
Côtes d'Armor	2	3	14	8	12	17	32	74	68
Ille et Vilaine	3	11	21	13	28	18	43	87	81
Morbihan	6	13	15	4	6	13	26	43	42
TOTAL	17	50	72	37	65	74	144	290	270

Evolution du nombre d'adhérents dans les 4 départements bretons¹

La courbe ci-dessus fait en effet apparaître trois périodes principales :

- De 1981 à 1985, le nombre d'adhérents, qui passe de 17 à 72, augmente lentement, mais régulièrement. Il est vrai que cette période a vu la réunion en Bretagne du Mouvement d'Ecologie Politique et des Amis de la Terre dont les adhérents ont progressivement rejoint la Fédération Ecologiste Bretonne. Toutefois, l'engagement politique ne mobilise encore qu'un groupuscule, et à l'assemblée générale de 1984, par exemple, il n'y avait que 4 adhérents.

- La deuxième période qui concerne les années 1986-1987-1988 se caractérise tout d'abord par une chute importante des adhérents puis par une lente reprise. A la suite de l'échec des Législatives de 1986 l'écologie politique traverse une période de doute en France. Elle est accentuée en Bretagne par une contestation sur le mode de fonctionnement de la Fédération et une perte de légitimité de ses leaders.

- La dernière période, en revanche se caractérise par une très forte progression du nombre d'adhérents qui s'explique sans doute comme un rattrapage du retard de la période précédente. On peut également supposer que la multiplication par 4 du nombre d'adhérents entre 1989 et 1990 est lié au nombre d'élections qu'a connues cette période. Ce n'est en effet qu'au moment des élections que les Verts parviennent à s'exprimer dans les médias et à faire entendre leur discours. De plus, les succès des élections présidentielles et municipales de 1988 et 1989 ont crédibilisé le parti et incité les sympathisants à entrer en politique.

¹ Les effectifs de 1981 ne concernent que les adhérents du MEP, puisqu'à cette date les Verts n'existaient pas encore. Les adhérents des Amis de la Terre où se recruteront de nombreux Verts ne sont donc pris en compte qu'à partir de 1983.

L'évolution du nombre d'adhérents se répercute sur les résultats électoraux puisqu'entre les Présidentielles de 1981 et de 1988 le candidat écologiste perd 0,1% des voix. Il est vrai qu'en Bretagne, la campagne s'est déroulée dans un climat détestable peu propice à séduire des électeurs. En revanche, le nombre de conseillers municipaux Verts ou présents sur des listes Vertes passe de 2 en 1983 à 20 en 1989, et les résultats des Européennes de 6,4 % (Verts + ERE) en 1984 à 12,35% en 1989.

La progression des adhérents s'inverse en 1991, mais moins fortement que dans le reste de la France où le nombre des Verts est passé de 5350 à 3380 entre mars 1990 et mars 1991.

L'évolution des effectifs est étroitement liée à l'histoire de la création du parti et de la Fédération écologiste Bretonne et ces trois périodes correspondent aux trois grandes étapes de construction de la Fédération.

La réunion des tendances (1981-1985)

A la fin des années 1970, en Bretagne, les projets d'implantation de centrales nucléaires au Pellerin et à Plogoff (1975-1980), la catastrophe de l'Amocco Cadiz (1978), la puissance des associations naturalistes², la revendication autonomiste, le développement des implantations militaires, ont accentué la sensibilité des Bretons aux problèmes environnementalistes et régionalistes. Quelques uns entrent aux Amis de la Terre, et des groupes locaux sont créés à Rennes et à Lorient en 1974-75 par Yves Cochet et Renée Conan, d'autres adhèrent au Mouvement d'Ecologie Politique, premier parti écologiste français créé en 1979 à la suite des élections Européennes, mais les plus nombreux militent au sein d'associations naturalistes, particulièrement bien structurées dans cette région. Si les aspirations des divers militants sont loin d'être homogènes, tous se retrouvent sur les questions du régionalisme, de la protection de l'environnement, et sur le thème de l'opposition au centralisme d'Etat.

Sur la base de ces éléments, se crée en 1982, à Lorient, la Coordination Ecologiste Bretonne où se retrouvent "les écologistes qui souhaitent donner, au niveau régional, une expression politique à leurs pratiques." On y retrouve bien sûr des représentants des Amis de la Terre et du MEP, qui se partagent les postes de porte-parole. En revanche, les principales associations restent à l'écart de l'engagement politique afin de préserver leur indépendance et leur influence auprès des pouvoirs publics ainsi que le volume

² Cf. T. Barthélémy, F. Weber, "Les militants de la nature en Bretagne. Quels parcours ? Quels projets ?", in *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF Editions / L'Harmattan, 1989, pp. 146-155.

des subventions qui en émanent. Quelques semaines plus tard, la Coordination se transforme en Fédération et adhère à la Confédération Ecologiste, mouvement concurrent du MEP national, constitué en 1981 à l'initiative du Réseau des Amis de la Terre.

Derrière son unité de façade, la Fédération Ecologiste Bretonne contient, dès sa naissance, les germes de tensions qui ne manqueront pas d'apparaître ultérieurement. Les membres du MEP entrent dans la Coordination, car ils souhaitent la réunion de tous les mouvements écologistes et contestent le centralisme de leur propre parti ainsi que l'absence de représentation régionale. Mais la majorité des adhérents de la FEB vote pour l'adhésion de la Fédération à la Confédération Ecologiste alors que les membres du MEP y étaient opposés, car ils craignaient d'y retrouver une organisation verticale comparable à celle de leur parti d'origine. De plus, les Fédérations ont été constituées, dans les régions, sous l'influence de Brice Lalonde (Président des Amis de la Terre) et de la Fédération Ecologiste du Midi. Tous deux sont proches de la gauche et prêts à des alliances conditionnelles avec elle³. Or, nombre d'adhérents du MEP ont contesté le choix de Lalonde comme candidat aux Présidentielles de 1981, ils se veulent les "purs et durs de l'écologie politique" et sont farouchement opposés à toute idée d'alliance avec un quelconque parti.

Par conséquent, la FEB ne s'est pas constituée sur la base d'un consensus formel et idéologique, mais par la réunion de plusieurs composantes dont chacune conserve ses particularismes. Or, les Verts sont opposés à la reconnaissance de courants au sein du parti et la seule alternative à l'entente impossible est l'éclatement précédé de conflits parfois violents qui se sont toujours traduits, en Bretagne, par la disparition des groupes minoritaires.

L'éclatement de la Fédération (1986-1988).

Depuis la création de la FEB, deux groupes minoritaires ont quitté le parti : les adhérents du MEP d'abord, les "Waechtériens" ensuite. Lorsque la Fédération est créée, les représentants du MEP et ceux des Amis de la Terre disposent de forces à peu près identiques et se partagent équitablement les postes. Mais les adhérents du MEP sont dispersés sur la région et dépourvus de structure efficace, tandis que les amis de la Terre disposent de groupes locaux et d'un porte-parole national reconnu. De plus, l'écologie politique se développe en Bretagne à partir d'un noyau rennais issu du groupe local des amis de la Terre, où sera domicilié la Confédération Ecologiste. Yves Cochet sera un des 5 membres de la première Equipe Confédérale et sa position ne cessera de se

³ Aux Législatives de 1981, par exemple, La Fédération Ecologiste du Midi avait décidé de ne pas participer aux élections afin de ne pas gêner les candidats du PS.

renforcer jusqu'en 1986. Il participera activement à l'union du MEP et de la Confédération en 1983-1984 et acquerra une légitimité nationale.

Pourtant, ses appels à l'ouverture vers les forces de gauche, dès les municipales de 1983 à Rennes, suscitent la méfiance principalement chez les membres du MEP. Ensuite, sa candidature dans le Nord, aux Législatives de 1986, lui donne une image d'opportuniste : "Ceux qui croient que être Vert, ce n'est pas seulement dénoncer les magouilles politiciennes, c'est aussi s'interdire de les pratiquer, c'est avoir renoncé au culte de la personnalité, à ceux-là, personne ne fera admettre que la candidature d'Yves Cochet dans le Nord ne transgresse pas les principes mêmes qui font la raison de leur engagement."⁴ Sa décision accentuera les dissensions parmi les adhérents et alimentera le développement d'une contestation sur le mode de fonctionnement de la Fédération : "La crise qui secoue actuellement la Fédération Ecologiste Bretonne n'est pas accidentelle, mais résulte bien d'une situation qui dure depuis déjà trop longtemps, en rapport avec un fonctionnement que l'on peut qualifier de familial... Il y a en son sein 10 ou 15 personnes qui se connaissent depuis longtemps, et auxquelles il faut reconnaître le rôle moteur dans la création de la FEB. Elles ont donc pris l'habitude de travailler et de décider ensemble, mais le problème est que de ce fait, les nouveaux venus se trouvent exclus puisque ne faisant pas partie des réseaux de copains qui sont à la base de ce fonctionnement."⁵

La FEB se trouve donc contestée de l'intérieur, tant dans son fonctionnement que dans la légitimité de ses principaux leaders. Le réseau des membres fondateurs éclate et la quasi totalité des adhérents de l'ex-MEP ne renouvelleront pas leurs cotisations. Ils préféreront s'investir dans les associations naturalistes que dans des joutes politiques. De plus, les élections législatives de 1986 sont un échec pour les Verts qui n'ont pas un seul élu en dépit de la proportionnelle. Toute la stratégie d'ouverture prônée par Cochet s'écroule et sera sanctionnée au niveau national lors de l'Assemblée Générale de novembre 1986.

La motion "Construire" présentée par Yves Cochet, Didier Anger, Jean Brière, parmi les principaux signataires, propose un renforcement du parti par l'ouverture à la gauche alternative. Elle est opposée à la motion "Affirmer l'identité politique des écologistes" présentée par A. Waechter, S. Fernex, A. Buchmann qui pensent que "seule l'affirmation intransigeante de son originalité et de son autonomie confortera l'opinion publique qu'il existe une niche politique spécifique pour les écologistes... et une place pour eux dans les

⁴ *Parachutage, parachutage. Ici Rennes, des verts parlent aux verts*, Dactyl, 2 pages, non daté, non signé.

⁵ "Proposition de modification du règlement intérieur", *Bretagne Ecologie*, N° 6, oct. 1985, p. 8, ronéo.

assemblées. Toute alliance altérerait cette position..." Cette dernière motion sera adoptée par 413 voix contre 196 pour la motion "Construire". Antoine Waechter, membre fondateur du MEP, mais resté dans l'ombre du parti depuis les présidentielles de 1981 car il était en désaccord avec le choix du candidat, revient sur le devant de la scène et avec lui un renforcement des priorités environnementalistes des Verts. En revanche, la réflexion sur des stratégies de développement du parti et d'alliances avec des mouvements sociaux ou politiques sont abandonnées, les écologistes devant se suffire à eux-mêmes. Cette orientation sera confirmée à l'assemblée générale de 1987 où sa motion, à nouveau opposée à celle de Cochet, obtiendra cette fois 86% des suffrages.

Cette succession d'échecs n'est pas sans conséquence en Bretagne où la Fédération est devenue moribonde et l'objecteur de conscience travaillant pour les Verts résumait ainsi sa fonction en 1986 :

"On peut, (ON DOIT) se demander à quoi sert un permanent dans un mouvement comme le nôtre :

- A enregistrer des lettres de doléances de militants se plaignant d'autres militants, en sachant qu'aucune suite ne leur seront de toute façon données par les instances dites compétentes ?

- A répondre, une fois la semaine, au téléphone, à un adhérent ou sympathisant qui se demande ce que nous faisons ? : "Rien".

- A aligner sur des rayonnages des revues que, de toute façon, personne ne viendra lire ?

- A se décarcasser pour trouver 50 Frs en liquide dans la poche de l'un, 100 Frs en chèque dans la poche de l'autre, le plus souvent de plus grosses sommes dans sa propre poche, pour pouvoir acheter quelques brochures, quelques affiches et surtout des timbres pour le secrétariat ? (En attendant de se dépêtrer, pour le remboursement, avec le déficit chronique de la Fédé !).

- A se battre avec une machine à écrire ou une ronéo pour la énième version du texte de R.D. sur la culture bretonne ? (par ailleurs intéressant, mais on s'en lasse !).

- A faire *l'épicier* sur le marché en vendant le plus souvent 3 malheureux autocollants par matinée ?".

A l'assemblée générale régionale de 1986, où il n'y a que 8 présents, les "Cochétistes", qui n'ont plus ni les moyens, ni la volonté de s'imposer, laissent la place aux "Waechtériens" et aux nouveaux adhérents qui prennent

les postes de responsabilités : secrétaire, porte-parole, président, délégué au CNIR. Il ne s'agit pas d'un acte de soumission des "Cochétistes", mais sans doute d'un moyen de démontrer que la FEB ne peut fonctionner en l'absence de ses créateurs. Le siège de la FEB passe de Rennes, où il se trouvait depuis 1982, dans le Finistère, au domicile du nouveau secrétaire, et toute l'infrastructure des Verts s'en trouve perturbée. Le nouveau secrétaire veut réorganiser la Fédération et mettre en place son propre réseau en excluant les "Cochétistes", mais il multiplie les maladroites et perd toute crédibilité auprès des adhérents. Pourtant, les "Waechtériens" se pensent légitimés par les assemblées générales de 1986 et 1987, mais cette légitimité ne leur est pas reconnue dans la région. Deux organisations se mettent alors en place en Bretagne : celle des "Waechtériens" a été élue conformément au règlement intérieur en 1986, mais renouvelée par correspondance en 1987, ce qui est une violation des règles. Celle des "Cochétistes" constitue une structure parallèle à celle de la Fédération et, afin de l'asphyxier, les adhérents cessent de payer leurs cotisations. L'influence de la première s'étend principalement sur le Finistère et les Côtes d'Armor tandis que l'Ille et Vilaine reste le fief d'Yves Cochet. On constate d'ailleurs, sur la courbe d'évolution des effectifs qu'il n'y a que dans ce département que le nombre d'adhérents diminue. Les "Waechtériens" cherchaient alors à se renforcer en excluant l'Ille et Vilaine : "On voulait faire les Verts de l'Ouest avec 3 départements, Cochet se démerdait avec l'Ille et Vilaine."

La reprise en main (1988-1990)

Refusant d'intervenir dans les conflits internes aux régions, le parti, également plus occupé par la campagne électorale pour les présidentielles, laissera la situation se détériorer. Fin 1988, afin de mettre de l'ordre dans la Fédération, le bureau national proposera une commission de conciliation entre les deux tendances d'où il sortira la décision d'une assemblée générale à Lorient le 23 octobre. Cette AG sera présidée par Renée Conan, assistée de Solange Fernex et de Guy Cambot. Le parti ne peut accepter l'existence de deux tendances et prône l'union, mais elle est devenue impossible et aucun des protagonistes n'en veut. Le conflit se résoudra par l'intermédiaire des motions que vont présenter chacune des tendances. Les "Waechtériens" présentent un texte favorable à la départementalisation de la Fédération, mais il est rejeté par 83 voix contre 25, et ses représentants sont mis en minorité dans les élections qui suivirent pour la composition du bureau et la représentation au CNIR. Yves Cochet retrouve la présidence de la FEB, les "Waechtériens" sont laminés et si certains démissionnent d'autres s'accrochent et revendiquent la reconnaissance de leurs différences.

Majoritaires au niveau national, ils acceptent mal d'être privés d'une reconnaissance équivalente dans la région. Au cours de l'AG d'octobre 1990, les partisans de cette orientation refusent de se présenter sur une liste unique de candidature au Conseil National Inter Régional (assemblée législative des Verts) et se présentent sur une liste intitulée "Pour une représentation plurielle au sein de la FEB". Ils justifiaient leur refus de se présenter sur une liste unique par le fait "qu'on ne peut pas nier les clivages nationaux et qu'il ne faut pas que la représentation nationale de la FEB soit monochrome". Mais cette attitude de division, majoritairement combattue chez les Verts, car peu conviviale, est un obstacle à leur renforcement. Entre 1986 et 1988, le secrétaire de la FEB faisait savoir aux nouveaux adhérents qu'il existait en Bretagne 2 tendances : l'une, la "tendance Cochet" qui n'a que 14% des mandats nationaux, et l'autre, la tendance "L'écologie n'est pas à marier" qui en a 86%. A cette information, un militant lui répond : "Comment s'étonner qu'il y ait si peu de nouveaux adhérents quand ils sont accueillis avec de tels bruits de vaisselle cassée ? On en n'a rien à foutre de vos tendances !" Les militants, généralement peu attirés par les luttes de pouvoir et d'influence ne sont pas prêts à soutenir ceux qui les font apparaître et les alimentent.

A l'assemblée générale de 1990, la liste des "Waechtériens" obtiendra moins de 10% des voix et cette sanction entraînera leur départ pour Génération Ecologie où les Verts voient "des gens malades ou au moins pas bien dans leur peau". Par conséquent, la division manichéenne interne au parti s'est transposée dans la relation entre les Verts et Génération Ecologie.

LES IDEES DES VERTS ET LA POLITIQUE.

A l'intérieur du parti les tendances Confédération-MEP puis "Cochet"- "Waechter" s'opposent depuis sa création. Aux assemblées générales nationales, les débats sont souvent houleux et les risques d'éclatement reviennent cycliquement, mais jusqu'à présent, ils ont été évités. On peut penser que la dilution du conflit sur de nombreux adhérents, qui ne se rencontrent que rarement, a favorisé la pérennisation de cette situation. En revanche, en Bretagne, où l'on retrouve les mêmes tendances et les mêmes conflits, la cohabitation n'a jamais été possible et il n'y a jamais eu de recherche de compromis. Cela s'explique sans doute par les caractéristiques des Verts concernant la faiblesse de leur ancrage idéologique, la crainte du pouvoir et des chefs et leur absence de politisation. Elles ne sont pas propres aux Verts bretons, mais prennent une autre dimension lorsqu'elles s'exercent au sein du cadre régional.

Les Verts et l'idéologie.

Dans ce parti qui se crée, il est parfois difficile de suivre les inscriptions idéologiques des militants. Il est vrai que les multiples remous de la situation en Bretagne en a laissé plus d'un dépourvu de repères. Certains ont adhéré au Mouvement d'Ecologie Politique dès sa création, ont naturellement accordé un soutien inconditionnel à Waechter à partir de 1987, et ont démissionné de la Fédération lorsque Cochet a repris le pouvoir en 1988. Pour les quatre départements bretons, un seul membre du Mouvement d'Ecologie Politique adhère encore aux Verts aujourd'hui. Les autres adhérents issus du MEP prétendent ne pas avoir trouvé dans la Fédération bretonne la rigueur politique et la pureté du militantisme qu'ils disaient rechercher.

D'autres sont issus des Amis de la Terre, ils ont participé à la création de la Confédération Ecologiste et, bien qu'attachés à leur indépendance politique, ils restent très ouverts à la collaboration avec d'autres mouvements. Ils continuent à jouer en Bretagne un rôle déterminant.

Entre les deux, on trouve ceux qui se désintéressent de la politique et ceux qui ont du mal à se situer. Ces derniers étant les plus nombreux de tous. Ainsi, cet adhérent, conseiller municipal depuis 1983, a sollicité un poste d'attaché parlementaire auprès du député PS de la ville en 1981, puis une place d'éligible sur sa liste aux municipales de 1983. Face aux refus successifs, il a constitué une liste écologiste, a été élu, de même qu'en 1989 où il lui a été confié un poste d'adjoint dont il a démissionné en 1990. Entre temps, il s'est présenté aux cantonales de 1986 contre la décision des Verts du Finistère, a signé l'"Appel pour un Arc en Ciel"⁶ en 1987 et soutenu activement la candidature de Waechter en 1988.

Il est difficile de savoir si ce type de parcours, fréquent, qui contient des contradictions idéologiques fondamentales, exprime la difficulté de s'intégrer dans un parti naissant et d'y élaborer une idéologie stable ou la volonté de trouver la meilleure solution pour obtenir des mandats électifs.

Dans ces conditions, il était difficile d'ouvrir des discussions sur les oppositions idéologiques des uns et des autres et de rechercher un *modus vivendi*. Il est vrai que le règlement intérieur des Verts contraint les adhérents au respect des orientations majoritaires et permet l'économie d'un débat dont la forme ne serait pas forcément conviviale. Et comme le disait un militant en 1987 : "Habitué au débat interne de l'écologie politique depuis des années, je m'aperçois que je subis un éternel recommencement, les tendances à

⁶ Rédigé par Pierre Radanne (Amis de la Terre de Lille), l'Appel pour un arc en ciel exprimait la volonté de certains Verts de se rapprocher des mouvements de gauche et d'extrême gauche afin "d'explorer des terrains sociaux où nous sommes peu présents d'ordinaire, de concurrencer les partis dominants sur des franges entières de leur électorat". Mais dès 1986, l'Assemblée Générale des Verts a refusé de répondre à cet Appel.

l'éclatement du mouvement ressurgissent sans cesse, parce que les idées défendues de part et d'autre ne sont jamais mises à plat et confrontées, nombreux sont ceux qui refusent le débat. Comment alors dégager un consensus, s'il est possible, entre nous ?" Il ne s'agit pas là d'une caractéristique des Verts bretons, mais des Verts en général dont certains ont souvent souligné l'absence de réflexion sur le fond de l'idéologie : "Il y a des écologistes au sein du conseil national qui, dès qu'on parle amicalement de se mettre autour d'une table *le temps qu'il faudra*, pour réfléchir, pour reprendre point par point une analyse qui voudrait aller au coeur des choses, prétextent qu'ils sont fatigués, qu'ils ont mal à la tête, ou que nous sommes des intellectuels."

"Dans l'état actuel des choses, nous allons procéder à l'élection d'un présidentiable sans avoir débattu très sérieusement ni du programme, ni du type de campagne."⁷

"A Lourdes (été 1990), j'ai vu aussi certains membres du CNIR passer beaucoup de temps sur les statuts des Verts plutôt que de réfléchir à notre orientation politique ou prendre position sur les graves questions d'actualité."

Les programmes politiques, les orientations idéologiques sont toujours éludés des débats que les Verts refusent. Lorsqu'on les interroge sur l'idéologie qui guiderait leur action politique, ils répondent : "Pour le moment on essaie de ne pas en parler, ce serait trop difficile d'obtenir un consensus". En effet, la composition même du mouvement, la diversité de l'origine des militants, la représentation d'une multitude de minorités, sont autant d'obstacles à l'obtention de ce consensus national et même régional.

La priorité donnée à la forme sur le fond exprime partiellement la volonté farouche de construire un parti "démocratique" à l'abri des tentatives de prise de pouvoir et permettant le contrôle des initiatives personnelles. Il est vrai que les Verts expriment une méfiance quasi obsessionnelle à l'égard du pouvoir et des chefs.

Les Verts, les chefs et le pouvoir.

La volonté de construire un parti non hiérarchisé a été une des préoccupations constantes des écologistes depuis leur entrée en politique. Ils souhaitent mettre en place une structure horizontale plutôt qu'une structure verticale dirigée par un chef⁸ et l'autonomie des régions est la meilleure

⁷ Jean Brière, *Lettre aux membres des Verts*, Vert-Contact supplément, N° 27, 3-9 avril 1987.

⁸ Il s'agit là d'un souci constant comme en témoigne cette remarque de mars 1991 : "Si nous contestons la structure actuelle des Verts en voie de "pyramidalisation", ce n'est pas pour déstabiliser tel ou tel ou pour prendre le contrôle des Verts. Ce n'est pas le trône qui est en jeu, mais l'existence même du royaume". *Les Verts au pluriel*, Paris, mars 1991, 2 pages.

expression de cette absence de centralisme. On a le sentiment que les Verts n'aiment pas le pouvoir pour eux-mêmes : "J'aimerais bien être président de la Fédération, mais je ne veux pas me présenter", mais acceptent encore plus mal que d'autres le prennent. Ceux-ci font alors figure de carriéristes et de magouilleurs. Le refus d'un conflit pour la prise de pouvoir en est sans doute à l'origine, non l'envie de pouvoir qui reste toutefois au stade du non-dit. L'existence du tourniquet, le refus de la professionnalisation politique sont également des moyens d'exprimer cette absence d'attachement à l'exercice du pouvoir. Mais à mesure que l'espoir d'être élu se précise, ces règles de fonctionnement sont rediscutées et les candidats aux régionales de 1992, qui se trouvent aux postes d'éligibles, ne sont plus unanimes sur l'intérêt du tourniquet, estimant qu'ils doivent s'installer dans la durée : "Il faut que ces élections nous permettent de sortir des cadres qui deviennent plus ou moins permanents". S'il est aisé de mépriser le pouvoir quand on n'a aucune chance de l'avoir, la perspective de l'acquiescer le rend moins impur et suscite des convoitises.

Par ailleurs, le pouvoir est obligatoirement détenu par des individus, or les Verts ont toujours eu horreur des chefs. Il semble que l'anti-vedettariat, qui se résumait en Bretagne à être anti-Cochet, a toujours été une des priorités du MEP dont Waechter reste l'incarnation. Le Canard Enchaîné disait à son propos que "si Coluche avait inventé le candidat nul, Waechter avait inventé le candidat non avenu", ce qu'un adhérent traduisait avec plus de complaisance en disant : "On ne veut pas d'un parti traditionnel, il faut faire avancer les idées et non les hommes, on ne veut pas d'une classe politique avec ses colleurs d'affiche." En fait, l'alignement de quelques adhérents derrière Waechter était plus un moyen de légitimer une opposition à Cochet, en la situant au niveau des idées et des orientations politiques et non des personnes, que l'expression d'une stricte adhésion aux orientations Waechtériennes. La réalité de l'opposition reposait sans doute sur la volonté d'éliminer le leader régional afin de prendre sa place. L'absence de fondement idéologique du conflit, attesté par le départ des "Waechtériens" pour Génération Ecologie, semble bien réelle. Les reproches fait à l'équipe Cochet étaient plutôt alimentés par la monopolisation des postes que par ses stratégies politiques, et cet ex militant du MEP disait en 1991 "Je fais ici (Génération Ecologie) ce que je n'ai jamais pu faire chez les Verts car c'est toujours les mêmes qui décidaient."

Les Verts et la politique.

L'absence générale d'ambitions personnelles, ou la difficulté de les exprimer, le décalage entre les questions d'environnement, qui conduisent nombre de personnes chez les Verts, et les difficultés d'apprentissage du fonctionnement d'un parti politique, réduisent l'enthousiasme que les militants

déploient à payer leurs cotisations et à participer au débat politique à l'intérieur du parti. Ceci donne des assemblées générales départementales anémiques où les postes à pourvoir ont longtemps été plus nombreux que les candidats et des assemblées générales régionales à peine plus suivies : en mai 1991, sur 292 adhérents, 95 n'étaient pas à jour de leurs cotisations, et à l'assemblée générale régionale de juin, il y avait moins de 60 présents. Les militants se rendent peu aux réunions politiques, mais ne mandatent même pas d'autres adhérents pour participer aux votes qui déterminent chaque orientation du parti. Les Verts restent pour beaucoup un parti apolitique, et le terme même de parti est peu employé par les adhérents qui lui préfèrent celui de mouvement. Pour Cochet, on parle de parti lors des élections et de l'inscription des Verts dans le paysage politique français, et de mouvement lors des luttes sur le terrain. Force est de constater que la plupart des adhérents privilégient le second type de fonctionnement. Ils sont entrés dans le parti parce que le ruisseau qui traverse leur commune est pollué, non pour modifier la politique française, l'économie mondiale et les rapports Nord-Sud. Les adhérents des Verts se comportent donc comme des membres d'un mouvement au sein du parti et négligent l'intérêt de son développement en tant que parti, mais sont perçus comme membres d'un parti à l'intérieur des mouvements associatifs où ils sont accusés de récupérer, à des fins politiques, le travail de terrain.

LA FEDERATION AUJOURD'HUI

La disparition des courants minoritaires et l'augmentation du nombre d'adhérents, que l'on observe depuis 1988, entraînera sans doute des modifications du paysage Vert en Bretagne. Il reste difficile de caractériser ces nouveaux adhérents, de connaître les raisons de leur entrée massive et récente, sinon à l'interpréter comme une conséquence des succès électoraux des dernières consultations. S'il est évident que la relation entre leur entrée au parti et les préoccupations environnementalistes est étroite, une cartographie de la dispersion des Verts en Bretagne ne suffit pas à démontrer cette relation. Ceci voudrait dire que les nouveaux adhérents voient le parti comme un lieu où il devient utile de s'investir, soit en raison de son efficacité supposée dans le combat écologiste, soit pour y faire une carrière politique, mais plus seulement pour défendre leur environnement immédiat.

Répartition géographique des adhérents

La première constatation qui ressort de la carte suivante est l'existence d'une relation entre la densité de la population et le nombre d'adhérents. Constatation banale qui explique cependant l'absence d'adhérents dans le centre Bretagne. Il s'agit de zones agricoles, tournées vers la polyculture

et l'élevage bovin, où les pollutions sont peu importantes et on sait que les cultivateurs sont peu attirés par l'écologie politique.

Par conséquent, l'implantation des Verts se fait surtout dans les grandes villes et sur la bordure côtière, là où se retrouvent les intellectuels et les atteintes à l'environnement. Mais cette règle n'est pas systématique. En effet, certaines villes comme Vannes, où il y a pourtant un élu municipal Vert depuis 1983, ne comptaient qu'un adhérent, lui-même, jusqu'en 1990 et sur la côte on observe de nombreux blancs.

Il n'y a pas non plus de corrélations strictes entre les zones où il y a atteinte à l'environnement et le nombre de Verts, ainsi le cap Sizun, région de Plogoff est vierge, et en 1991, la mairie a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas accueillir la fête annuelle des Verts bretons. De même, au Grand Fougeray (35) où un projet de plate forme de déchets a entraîné la création d'un comité de défense très actif, soutenu par les Verts, on n'en trouve pas un seul. Dans le Nord Finistère, première région touchée par la marée noire de l'Amocco Cadiz, où se pratique l'élevage porcin et la culture maraîchère intensive, entraînant des taux records de nitrate dans l'eau, les Verts sont absents.

Il n'y a pas non plus de relations étroites entre le nombre d'adhérents et les votes Verts. La ville de Vannes en est un bon exemple, de même que celle de Saint Briec où les Verts ont fait 22% aux dernières municipales, alors qu'il n'y avait même pas un groupe local en 1988. En revanche, fin 1989, on constate une densification importante du nombre d'adhérents sur le pourtour de la Baie de Saint-Briec, où existe depuis longtemps une pollution d'origine porcine importante. Ajoutée au succès électoral, cela a peut-être suffi à attirer les adhérents.

Il semble que l'implantation des Verts résulte de l'addition de deux facteurs : des atteintes à l'environnement et quelques militants très activistes. C'est le cas dans deux régions au moins : le sud du Finistère où la défense de l'idéologie écologiste repose sur trois personnes se battant contre la construction d'une usine d'incinération des déchets à Concarneau, l'enrochement des dunes à Fouesnant, le gaspillage à Quimper. Il ne s'agit pas d'agressions particulièrement exceptionnelles, mais l'assiduité de quelques personnes a permis d'accentuer la prise de conscience environnementaliste. De même, au nord-est du département du Morbihan on trouve une concentration d'adhérents qui repose également sur quelques personnes luttant contre un projet d'extension du camp militaire de Coëtquidan, et contre les recherches d'uranium effectuées par la Cogéma. Ce type d'implantation ponctuelle reste fragile, car elle repose le plus souvent sur deux ou trois personnes qui se sont attachées le soutien d'amis et de membres de la famille. Il suffit alors que ces personnes quittent les Verts ou déménagent pour que le groupe local disparaisse.

Il est peut être possible d'expliquer partiellement les zones d'implantation des Verts par rapport à celles où les mouvements régionalistes sont puissants. Le Nord Finistère, le Morbihan, certaines régions des Côtes d'Armor, comme Paimpol, et Saint-Malo en Ille et Vilaine, sont des régions où l'influence des ces partis, souvent associés au PS ou aux rénovateurs, est non négligeable, tandis que les Verts ont des difficultés à s'y implanter. On peut se demander, d'une manière générale, si l'implantation des Verts n'est pas inversement proportionnelle à celle des partis régionalistes⁹. Ceci expliquerait également l'influence déterminante que possèdent les adhérents rennais, à l'abri des influences régionalistes, au sein du parti.

Les tendances actuelles.

Aujourd'hui plus personne ne se réclame de Cochet ou de Waechter, bien au contraire, dans les biographies tous les candidats à un poste de responsabilité soulignent leur indépendance à l'égard des leaders : "Refusant les clivages et les luttes de tendances, je m'affirme comme Vert, et je ne suis l'homme de paille d'aucun leader de notre mouvement." "Pour parler beaucoup d'un clivage qui anime beaucoup le National, ce qui est, il est vrai, une réalité au CNIR, je ne suis ni Cochétiste, ni Waechtérienne".

De plus, le *turn over* des militants et le départ des opposants ont permis à la FEB de se refaire une virginité et d'effacer les anciens conflits. Cette fracture ayant disparu au sein de la Fédération, l'ensemble des adhérents ne forme pas pour autant un groupe homogène et on distingue assez bien trois groupes d'adhérents.

Les militants de base qui ont tout à apprendre et qui, par exemple, à la fin du déjeuner, demandent s'ils peuvent fumer. Ils représentent le fond du parti auquel ils ont adhéré pour mieux exprimer leur volonté de défendre l'environnement et pour rencontrer des gens qui partagent leurs préoccupations. Mais ils ne souhaitent pas réellement faire de la politique et c'est aussi parmi ces militants que la rotation est la plus fréquente. Ils ont du mal à faire le lien entre les orientations décidées lors des assemblées générales, l'activité politique, et la menace que constitue le projet de port de plaisance qui les a amené à être là.

Parmi les nouveaux adhérents, quelques uns ont bien l'intention de s'implanter durablement. Pour l'instant, ils s'informent sur le fonctionnement de

⁹ Daniel Boy propose, à titre d'hypothèse, que "la présence d'un sentiment régionaliste bien ancré soit un facteur facilitant le développement de l'écologie... mais il semble, à l'inverse, qu'un particularisme régional particulièrement virulent ne laisse guère de place à l'écologie", "Le vote écologiste. Evolutions et structures", Cahiers du CEVIPOF, Fondation nationale des sciences politiques/CNRS, 1991, pp. 39-40.

la Fédération, ils ne revendiquent rien d'explicite, mais s'imposent par la présentation en assemblée générale de projets ou d'analyses murement réfléchis à partir d'actions sur le terrain. Ce n'est plus les associations traditionnelles de Bretagne qui les ont amenés à l'écologie politique, mais plutôt des mouvements qu'ils ont créé eux-mêmes. Ainsi, cet adhérent récent, co-fondateur de l'association Landerneau Ecologie a créé un laboratoire "Analyses et Environnement" spécialisé dans l'analyse de l'eau. Auparavant, il avait effectué des tests de dépistage des nitrates sur les marchés de la région. C'est aussi ce militant qui propose l'implantation d'une quatrième université en centre Bretagne. En assemblée générale, il argumente sa proposition par une analyse précise et documentée, projection de cartes à l'appui, des déséquilibres bretons en matière d'aménagement du territoire, d'activités économiques et de population. On a le sentiment que ce type d'adhérents ne considère pas l'écologie politique comme un complément à l'activité associative, mais bien comme un outil qu'ils doivent améliorer pour atteindre des objectifs clairement définis à partir du terrain. En effet, ils ont bien l'intention d'en faire un lieu de prise de pouvoir et un moyen de construire un ordre écologique où ils auront leur part.

En face, on distingue assez bien, sinon par le nombre, qui est de plus en plus restreint, du moins par l'influence qu'ils ont, quelques Amis de la Terre du début des années 1980. Ils sont les plus anciens dans le parti et ont acquis une grande expérience politique, ils habitent Rennes ou les communes voisines et ils ont une formation universitaire supérieure à la masse des adhérents. Les docteurs en maths, physique, écologie, informatique, médecine, occupent une bonne partie des postes du Conseil Fédéral. Comme membres fondateurs du parti, ils sont les détenteurs de son histoire, les dépositaires de sa culture et les représentants du système de valeurs dominants. Ceci est particulièrement net en ce qui concerne les relations avec les mouvements et partis régionalistes, ainsi qu'avec les associations de protection de l'environnement.

Les anciens adhérents se distinguent par leur longue carrière de militant contestataire qu'ils expriment souvent avec humour : "1943, mon premier acte de Résistant : je refuse les bonbons que me proposent les Nazis", "1^o manif. pour la vie le 4-5-1948 en présence de mes parents", "1968, la grande illusion", "20 ans en 1968, j'attends ma carte d'ancien combattant." Entrés en politique depuis plus de 15 ans pour la plupart, ils sont désignés dans le parti par le terme un peu provocateur d'"apparatchiks" et suscitent quelque méfiance. A la fin d'une Assemblée Générale, deux conseillers municipaux Verts commentaient la journée passée et notamment une des motions qu'ils avaient votée sur l'éventualité d'une alliance avec l'UDB aux prochaines régionales. Ils se demandaient s'ils avaient voté pour ou contre, en raison de l'ambiguïté du texte. Ils avaient la nette impression de s'être fait manipuler et disaient : "Il y a

ici des hommes d'appareil, des professionnels de la politique qui ont toujours une longueur d'avance et qui font passer toutes les motions qu'ils veulent."

Il est vrai qu'entre les membres de ce noyau et la masse des adhérents existe une différence de formation à la culture du parti : au conseil fédéral du 1^o juin 1991, une motion portant sur le cumul des mandats électifs et des activités professionnelles était proposée à la discussion. Yves Cochet la définit alors comme étant la motion anti-Anger, interprétation qu'un nouveau militant demande de traduire car dit-il "je ne fais pas partie des initiés". Il est certain que tous les Verts ne sont pas égaux face à l'histoire du parti qui est devenue un critère de sélection interne. Ainsi, un candidat à la tête de liste pour les régionales s'est vu expliquer son échec par le fait qu'il "n'avait pas d'histoire dans le parti". Ceci révèle au moins qu'il y a désormais plus de candidats que de postes à pourvoir, et qu'une certaine initiation est nécessaire pour revendiquer des mandats électifs. Le pouvoir des membres du noyau fondateur s'en trouve alors renforcé puisqu'ils sont les seuls détenteurs de l'histoire.

De plus, tous n'acceptent pas l'hégémonie des intellectuels : "Nous, on accepte les Bac -, les Bac + on les envoie vers un autre groupe local. On a un pharmacien, on dit qu'il est préparateur en pharmacie, ça passe mieux. Je refuse de me présenter sur la liste de Domi, car il réfléchit plus vite que moi, il réussit à faire adopter des propositions avant que j'en comprenne le sens".

Mais le clivage le plus profond est sans doute d'origine géographique et culturelle, et porte notamment sur l'opposition entre la Haute et la Basse Bretagne et plus précisément entre Rennes et la Basse Bretagne. Le soutien de la Fédération à Diwan (école en breton), par exemple, est source d'ambiguïté puisqu'il signifie pour les Bretonnants l'adhésion de la FEB à des thèses régionalistes, alors que les adhérents d'Ille et Vilaine refusent d'aller au-delà de la défense des identités culturelles. En Bretagne bretonnante les militants Verts mènent un combat régionaliste et voudraient une généralisation de l'apprentissage de la langue bretonne dans les classes élémentaires. Cette revendication est perçue, en Haute Bretagne, comme relevant de l'intégrisme culturel : "On est pour la défense de la culture bretonne, mais on n'a pas envie que vous nous obligiez à parler le breton", "Je suis convaincu que le bilinguisme est source d'enrichissement culturel, c'est pourquoi, je ferai tout pour que mes enfants apprennent le Français et l'Anglais". Cette différence de sensibilité aux questions régionalistes se répercute également, sur les stratégies à l'égard des partis bretons.

En Bretagne, les Verts et les partis bretons ont été amenés à réunir leurs forces à plusieurs reprises, notamment lors d'élections régionales et

municipales. Il est vrai que les partis régionalistes¹⁰, qui tirent leurs racines de la décolonisation, ont des orientations qui les rapprochent des Verts sur les questions de l'environnement et du productivisme notamment. Dans le Morbihan, par exemple, "les gens de l'UDB sont extrêmement présents dans les luttes écologiques, on les trouve régulièrement". Mais la volonté de ces partis de se désister pour le PS aux seconds tours des élections a empêché toute entente durable. De plus, les alliances n'ont pas toujours donné de résultats convaincants. Aux régionales de 1986, par exemple, la "Convergence Bretonne", où se regroupent l'Union Démocratique Bretonne, le PSU, la LCR et des écologistes, ne réunit que 1,5 % des voix sur l'ensemble de la région. Bien sûr, leur influence est plus grande en Bretagne bretonnante et les Verts sont partagés sur les stratégies d'alliance les plus opportunes en fonction de l'importance qu'ils accordent aux thèses régionalistes. Pour Yves Cochet : "On a des programmes superposables à 90%, mais l'UDB, comme le PSU autrefois, est un parti en décroissance, et même s'il a un programme intéressant, il n'a pas d'image. Le vrai renouvellement n'est pas dans le fond politique, mais dans la stratégie. Ce qu'ont apporté les Verts, c'est une nouvelle manière, un nouveau style, des personnes, ça compte autant que le programme". Cette réflexion, essentiellement politique, laisse peu de place aux considérations régionalistes et ne peut, bien sûr, faire l'unanimité chez des adhérents qui entretiennent des rapports passionnels avec la défense de la culture bretonne. Ils se demandent bien comment ils expliqueront aux représentants de ces partis que l'alliance est devenue impossible, et comment les électeurs interpréteront l'abandon des priorités régionalistes.

Il en est de même des relations avec les associations de protection de l'environnement où on note un décalage entre les aspirations des nouveaux adhérents et les interrogations stratégiques des politiciens du parti. Comme le soulignent les biographies des militants, l'engagement associatif est complémentaire de l'activité politique, or, il semble qu'à mesure que la dimension politique des Verts se développe, les relations avec les associations de protection de la nature se distendent. La politisation des Verts, la radicalisation progressive de leurs positions les rendent indécis dans le type de relations qu'ils doivent entretenir avec les associations. Si les nouveaux adhérents émettent parfois le désir de retourner dans les associations "car là au moins ça bouge, alors que dans le parti on se demande à quoi on sert", les anciens, ont plutôt tendance à s'en détacher : "il faut se méfier des associations, ils ont prêts à tout pour faire pression, pour avancer leurs revendications, on ne peut pas leur faire confiance." De plus, les anciens du parti semblent s'investir de plus en plus dans l'activité politique et de moins en moins dans le militantisme associatif, alors que les nouveaux arrivants sont beaucoup plus proches de l'activité associative que de l'activité politique dont

¹⁰ Il s'agit de l'Union Démocratique Bretonne, de Frankiz Breizh et de Emgann.

ils ne comprennent pas encore très bien les règles du jeu. Mais à mesure que la dimension politique du parti se renforce et devient une réalité, les associations se méfient des Verts auxquels elles ne veulent pas être assimilés afin de conserver leur indépendance, et craignent une récupération politique du travail qu'elles effectuent sur le terrain : "Les Verts sont comme les autres partis, on ne les voit qu'à l'approche des élections pour récupérer notre travail."

Il est certain que dans ces deux domaines, les valeurs dominantes continuent de s'exercer. L'information sur le parti, son histoire et ses orientations sont toujours issues des mêmes sources, de telle sorte que le pouvoir de quelques adhérents s'en trouve renforcé.

Au terme de cette analyse de 10 années d'écologie politique, on se doit de répondre à la question "Et alors ?" et tenter de poursuivre dans les hypothèses prospectives. Or, l'arrivée des nouveaux adhérents dont il est hasardeux de prévoir les comportements, la baisse des effectifs qui contredit la sympathie croissante des Verts dans les sondages incitent à la prudence. Chaque nouvelle réunion politique ou consultation électorale laisse penser que la connaissance sur ce parti s'en trouvera améliorée. Or chaque événement apporte son lot de nouvelles données qui ne s'ajoute pas forcément aux précédentes. On a le sentiment que la part cumulative de l'histoire des Verts est minime et qu'à l'exception de quelques visages ou règles de fonctionnement, le parti est en renouvellement permanent. Mais peut-être, ce schéma est-il constant dans les périodes de genèse des partis politiques. Le regard se laisserait abuser par l'épaisseur de l'écume, et force est d'admettre qu'en Bretagne, le noyau fondateur de la fédération reste le pilier de l'écologie politique régionale, tandis que les 100 ou 200 adhérents qui tournent chaque année ne serviraient qu'à alimenter ce substrat. Si tel est le cas, les mouvements qu'a connus le parti a bien moins d'amplitude que la lecture des archives le laisse penser, et on se demande finalement si la succession de remous qu'a connus la FEB n'a pas eu pour principale conséquence le renforcement du pouvoir de quelques personnes dont les orientations sont restées stables.

RESUME

Les 10 années écoulées de l'écologie politique en Bretagne ont été marquées par une succession de bouleversements qui ont conduit à la disparition des tendances minoritaires. L'absence de compromis entre les courants semble résulter de la faiblesse de l'ancrage idéologique des militants, qui sont donc dépourvus de bases de discussions, et de la répulsion que leur inspirent les joutes politiques. Depuis 1988, le renouvellement des militants a conféré une nouvelle virginité à la Fédération. Toutefois, dans ces luttes

fratricides, l'une des tendances s'est maintenue et ses représentants, détenteurs du système de valeurs dominant, semblent être parvenus à renforcer leur pouvoir. Ils sont la mémoire du parti et c'est par eux que passe l'éducation politique des nouveaux militants.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET L'ÉCOLOGIE POLITIQUE EN BRETAGNE

Par Max JONIN

AVERTISSEMENT

Je ne suis ni historien ni sociologue...

Mon intervention est celle d'un adhérent d'une association régionale de protection de la nature depuis 26 ans et d'un acteur régional de la protection de la nature depuis une dizaine d'années.

LES ANNEES 50

Si les encyclopédies indiquent que le "mouvement écologique est né aux Etats-Unis dans les années 50" (GE Larousse), il faut compléter en rappelant que la SEPNB, officiellement née en 1958, était le fruit d'une approche, de constats et d'une réflexion menés depuis plusieurs années déjà (la revue Penn-ar-Bed est parue dès 1953).

Même si le terme "écologie" a été introduit depuis près d'un siècle (Haeckel, 1966), il n'est alors connu que de quelques spécialistes universitaires et la SEPNB se crée sur la base de l'intuition de naturalistes de terrain qui prennent conscience des excès et des dangers de l'aménagement du territoire, de la nécessité d'inventorier le patrimoine naturel et, déjà, de l'urgence d'une politique concrète de protection de la nature.

Mais l'on notera que la SEPNB est une "société d'études...".

Dans cette appellation, il faut sans doute bien admettre la continuité avec le tissu ancien des sociétés savantes du 19ème siècle et du début de ce siècle auquel les naturalistes sont bien naturellement attachés culturellement mais ils ont aussi ajouté "et de protection de la nature", ce qui, en même temps, affirme la différence. Trente-cinq ans plus tard, l'assise même de la SEPNB demeure dans cette approche de l'environnement basée sur la connaissance et l'action.

L'écologie politique n'existe pas à cette époque. La SEPNB se positionne nettement, occupant une place vide dont la nature a horreur, c'est bien connu ! Je citerai les propos d'Albert Lucas (co-fondateur) dans le numéro de Penn-ar-Bed du 25ème anniversaire (n°112) : dans la jeunesse de la SEPNB "on y trouve déjà les caractéristiques qui font sa force et sa faiblesse. Une association pour l'étude et la protection de la nature, mais pas une société savante de sciences naturelles, une association pour la protection de la nature, mais pas un groupement de défense d'intérêts particuliers, une association acceptant la collaboration (à titre bénévole ou sur contrat) avec les services publics, mais jamais soumise au pouvoir politique ou administratif, une association ouverte à tous, sans exclusive, mais exigeant beaucoup de ses membres et dirigeants car la tâche est rude".

C'est aujourd'hui encore extrêmement clair pour nous et nous nous en tenon là pour définir notre place et notre rôle social. Nous ajouterons que la SEPNB a été reconnue d'utilité publique en 1968.

LES ANNEES 1970

La création de la SEPNB qui aussitôt situe son action au niveau de la province historique, (les régions administratives n'existent pas encore !) c'est-à-dire de cinq départements par la création de sections départementales constitue pour l'époque une "innovation de taille et... apparaît comme un modèle qui sera suivi dans d'autres régions (Auvergne, Rhône-Alpes, Sud-Ouest, Nord-Pas-de-Calais...) souvent sous l'impulsion d'anciens participants des camps ornithologiques d'Ouessant" (A. Lucas, Penn-ar-Bed n°112) animés par M.H. Julien, co-fondateur de la SEPNB.

En 1968, ces associations régionales se regroupent au niveau national dans la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN, aujourd'hui France Nature Environnement/FNE). Il s'agissait sans aucun doute, de se doter d'un outil politique national, susceptible de relayer et d'amplifier les actions locales et régionales. Politique, le mot est lâché... Il est alors -il est toujours- sans la moindre ambiguïté pour les acteurs associatifs. Il s'agit bien de contribuer aux affaires publiques par nos analyses, notre réflexion, notre

participation, nos propositions, d'exercer le contre-pouvoir qu'autorise -et que nécessite- le jeu démocratique et non d'exercer le pouvoir, ou de participer au pouvoir.

Cette attitude constitue le fondement de l'action de la SEPNB depuis sa création. La SEPNB n'a jamais pris le parti d'un parti, n'a jamais affiché une éventuelle sensibilité politique sinon celle de la bonne gestion de l'environnement. Cela nous a permis de travailler avec tous les interlocuteurs de quelque horizon politique qu'ils soient. Et il faut bien dire aujourd'hui que les résultats et l'efficacité d'une telle position et d'une telle stratégie dépendent plus des hommes et de leurs sensibilités propres (ou de leurs intuitions politiques) que des courants politiques qu'ils représentent, tant il est vrai qu'était grande, jusqu'à une date récente, l'absence d'analyse et de réflexion en termes d'environnement chez nos interlocuteurs...

Avec les années 70, le jeu va sensiblement évoluer...

Le jeu va sensiblement évoluer parce que certains naturalistes - notamment ceux qui depuis 20 ans ont contribué à la dynamique des associations de protection de la nature- mais aussi d'autres hommes, citoyens responsables élargissent leurs analyses et leurs réflexions aux grands problèmes qui se posent par l'impact global de l'homme sur son environnement à l'échelle de la planète. L'écologie politique est née. En 1971, Brice Lalonde et quelques amis créent les Amis de la Terre/France. En 1973, la SEPNB publie dans sa revue Penn-ar-Bed, deux articles qui illustrent bien cette évolution : "Démographie et nature" sous la plume de Claude Babin, "L'énergie nucléaire pacifique : âge d'or ou impasse biologique" par Philippe Lebreton. La SEPNB n'a pas eu beaucoup de chance avec le premier thème dont la conclusion "la protection de la nature commence à la limitation des naissances", remarquablement illustrée par Yves Plusquellec, a déclenché une avalanche de renvois de cartes d'adhérents... Il était trop tôt pour dire cela et les naturalistes qui forment l'essentiel de la base militante n'étaient pas prêts à écouter le message. Aujourd'hui, Michel Serres et quelques autres ne disent rien d'autre devant des millions de téléspectateurs. Ils ont raison, comme la SEPNB avait raison en 1973. Le thème du nucléaire a eu plus d'audience et a, sans aucun doute, contribué à lancer la réflexion écologique. Il est évident aussi que la population était directement concernée par le problème à travers la mise en place du programme nucléaire d'E.D.F. Dans les années qui ont suivi, dans le mouvement associatif de protection de la nature -en tout cas à la SEPNB dans une Bretagne qui aura à suivre les projets d'implantation d'une centrale du Carnet à Plogoff- le débat a eu lieu, a été important et n'a pas été sans conséquence. C'est l'année 1974 pour la SEPNB. Fallait-il s'engager dans le débat nucléaire ? Pour beaucoup, l'association devait rester une association

essentiellement naturaliste et s'engager sur cette voie nouvelle, cela consistait à "faire de la politique" et donc ne correspondait pas à nos objectifs statutaires. En l'absence d'une unanimité, le vote a eu lieu et la SEPNB a choisi de s'engager. Officiellement donc, la SEPNB devenait une association militante mais c'est une corde de plus qu'elle ajoutait à son arc. Pour ceux qui avaient fait ce choix, il était simple et logique de s'engager sur le problème du nucléaire civil comme on l'avait fait pour le problème de la protection du littoral dans le cadre de l'aménagement du territoire, comme on le faisait pour la sauvegarde des zones humides littorales, comme on le ferait pour le Tiers-Monde, etc...

La protection de la nature ne peut se concevoir autrement que dans une appréhension globale des problèmes.

Cet engagement a valu encore à la SEPNB de perdre des adhérents. Elle en a peut-être gagné d'autres... dont beaucoup ne seront pas restés lorsque l'actualité -et le risque !- se seront éloignés.

Cet engagement de la SEPNB dans l'action militante, à l'émergence de l'écologie politique dans notre pays, se matérialisera par la publication d'une revue OXYGENE, entre 1979 et 1985. Pour la SEPNB, à côté de Penn-ar-Bed, publication "scientifique", une revue écologique s'imposait. Celle-ci a sans doute beaucoup contribué à développer une sensibilité, une conscience écologique en Bretagne mais sur les bases de l'approche historique de l'association, c'est-à-dire par l'information, par l'analyse, par les dossiers argumentés, par la réflexion. En Bretagne, la collection des 78 numéros parus demeurent une référence encore pertinente aujourd'hui.

Pour autant, la SEPNB gardait son indépendance politique. Dans le même temps, le mouvement écologique politique se mettait en place. René Dumont, candidat aux présidentielles de 1974, ouvrait une voie que "les Verts" emprunteront. La SEPNB poursuivait sa route, sa route propre. Non sans difficultés, car déjà certains d'entre nous faisaient le saut de l'engagement politique au sein de partis, des Verts notamment.

Dans les années 1980, la SEPNB était étiquetée politiquement, "à gauche" bien sûr sans que la précision soit plus grande. C'était un handicap important que j'ai rapidement constaté lorsque j'ai pris le secrétariat général de l'association en 1981. Bien sûr, cela ne correspondait à aucune réalité au sein de l'association mais il n'est guère facile de modifier les images. Dans le même temps que nous développons une stratégie de partenariat avec les élus, nous nous sommes attachés à une attitude très rigoureuse et résolument indépendante tant au niveau des dossiers qu'à celui des relations humaines. Le crédit scientifique et le poids historique ont fait le reste.

AUJOURD'HUI

L'image de la SEPNB est celle de l'indépendance totale et de la crédibilité. La SEPNB travaille chaque jour avec des élus de toutes opinions et n'a pas de relations privilégiées avec les partis écologiques (Les Verts ou Génération Ecologie). Cette indépendance est systématiquement rappelée par communiqués de presse à l'occasion de chaque élection. Le conseil d'administration a fait admettre que les fonctions de secrétaire général et de président étaient incompatibles avec un engagement politique public.

Cette situation parfaitement claire permet un bon travail et des relations sans ambiguïtés avec nos partenaires qui, en confiance par rapport à leurs pouvoirs, admettent le contre-pouvoir pour le meilleur et pour le pire. Il y a quelques semaines, un vice-président de conseil général tenait à me dire combien notre association était utile précisément dans sa pluralité qui faisait de nous un jour un partenaire constructif d'un projet et le lendemain l'aiguillon vigilant et exigeant sur un dossier sensible. Il n'était pas obligé, car il est connu aussi que nous ne sommes sensibles ni à la flatterie ni aux honneurs. Je pense vraiment qu'il croyait ce qu'il disait, pour avoir suivi son parcours depuis une dizaine d'années et avoir vu une certaine évolution se faire quant à son approche de certains problèmes.

Nous pouvons donc affirmer qu'à ce jour, la SEPNB est -et apparaît je crois comme telle- en dehors du mouvement d'écologie politique tout en contribuant bien sûr quotidiennement à la politique (au sens étymologique du mot) par sa réflexion, ses analyses, son action éducative, son action militante, sa participation institutionnelle, ses nombreuses et diverses collaborations.

Cela dit, depuis quelques années, depuis quelques mois, le paysage politique s'est modifié. L'écologie politique s'est affirmée. Les élections ont constitué des tests importants, les sondages confirment, les écologistes politiques ont pris du poids, du métier... et se sont déjà divisés. A peine atteint l'âge mur, ils ont eux aussi versé dans le jeu politicien alors même qu'ils souhaitent renouveler la vie politique... mais je quitte là mon domaine d'expression publique.

Je n'ai pas compétence pour analyser, pour dire si le mouvement associatif, par son action globale depuis 30 ans, a nourri le mouvement politique mais il est probable que l'action associative a fait évoluer les idées, a contribué à la prise de conscience. Je crois plutôt que c'est l'aggravation globale des problèmes, leur mondialisation tout autant que l'impact très réel sur la vie quotidienne des citoyens qui ont été les facteurs déclanchant. Si l'on ajoute à cela la large médiatisation -le sujet est porteur et facilement catastrophique !- et la lente et réelle déliquescence de la classe politique traditionnelle, le terreau sur lequel se développe l'écologie politique est constitué.

Mais cela n'est pas notre affaire

Notre affaire et notre éventuelle inquiétude c'est, qu'aujourd'hui, les mots nature, environnement, écologie soient "porteurs" comme on dit en communication. Vous avez remarqué que, pour cette campagne électorale, l'écologie associée à l'emploi et à la solidarité était l'élément de base du cocktail politico-démago-racoleur. Opportunisme ou convictions nouvelles ? L'avenir nous le révélera. La SEPNB, par un questionnaire précis et des réponses souvent également précises, prend date, vis-à-vis de chaque parti politique. Il faudra veiller à ce que la couleur verte ne soit pas une peinture mais une imprégnation, à ce que le discours se traduise en une approche réelle et globale des problèmes, à dénoncer les décisions faciles et ponctuelles permettant de reporter les options plus difficiles mais indispensables. L'envie de faire "quelque chose pour l'environnement" peut être demain tout aussi préoccupant que l'absence d'intérêt d'hier, le syndrome du square quitte les villes intra-muros pour gagner les espaces naturels où les paysagistes deviennent des acteurs polyvalents !

L'inquiétude est aussi de voir nombre d'entre nous faire le pas qui nous sépare du mouvement politique et s'engager. A cet égard, ces dernières élections sont exemplaires. Bien sûr, ce sont souvent les plus actifs qui font ce choix et ils le font sous des bannières diverses. De leur association d'hier, de leur division d'aujourd'hui que restera-t-il demain pour poursuivre ensemble le travail ? Sans parler bien sûr de la confusion totale dans l'esprit du public et dans les médias qui voient les associatifs s'engager dans la politique et les partis écologistes donner dans l'action militante de terrain. Qui est qui ?

DEMAIN

La confusion doit disparaître, je refuse le qualificatif d'écologiste en ce qui me concerne tant sa connotation politique est forte aujourd'hui. A défaut d'un terme plus ramassé, je me considère comme un "protecteur de la nature".

Demain, des associations de protections de la nature demeureront indispensables. Face à tout pouvoir, en bonne démocratie, doivent s'affirmer des contre-pouvoirs libres. S'il nous apparaît absolument nécessaire que la politique intègre l'écologie comme une science et une éthique comme composantes essentielles des choix et de la gestion, il ne nous semble pas évident que l'écologie soit en tant que telle une politique. Comme pour la musique où il n'y a que la bonne et la mauvaise, par rapport à l'écologie, il y a les bons choix politiques et les mauvais qu'ils soient de droite, de gauche ou d'ailleurs.

Je crois donc en l'absolue nécessité pour le tissu associatif de poursuivre sa route imperturbablement dans la liberté et l'indépendance, dans la plus grande exigence vis-à-vis de lui-même.

LE TRAVAIL POLITIQUE DES VERTS : LILLE ET DUNKERQUE

par Philippe LORENZO

L'impression que ressent le chercheur étudiant l'écologie dans le Nord est que finalement tout le monde s'y intéresse. L'Etat, les collectivités locales, les chambres consulaires, l'Education Nationale et bien d'autres occupent ce terrain et diversifient les actions de protection de l'environnement.

Avec la signature du contrat de plan Etat-Région 89-93, le Conseil Régional s'engage à réaliser un programme d'études sur l'environnement et le développement industriel dans le Dunkerquois, appelé "Recherche et Technologie".

Le contrat de plan prévoyait aussi la mise en place, devenue effective depuis 1990, d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI)¹, chargé de définir des objectifs et les mesures à prendre en vue de réduire les différents types de pollution et d'en minimiser les risques, voire les coûts.

Par ailleurs, le Conseil Régional a posé sa candidature pour être le siège de l'Agence Européenne de l'Environnement ou pour créer un centre de recherche basé sur les problèmes d'environnement dans l'Europe du Nord.

Associé au Conseil Régional et créé en 1978, l'Espace Naturel Régional, présidé par Michel Delebarre, maire de Dunkerque, Ministre de la Ville et tête de liste des prochaines régionales, est un organisme regroupant les principales collectivités locales de la région ainsi que bon nombre d'associations

¹ Il s'agit du quatrième secrétariat de ce type en France, après ceux de Marseille, Rouen, Toulouse et avant celui de Lyon. Le S3PI est une assemblée collégiale réunissant l'ensemble des partenaires ayant un intérêt pour l'environnement en matière industrielle (élus, industriels, administrations, experts, associations de défense, médias).

écologistes. Il s'occupe de la gestion de Parc Naturel Régional, mais aussi essaie de reconverter les friches industrielles en zones de loisirs ou parcs naturels, par exemple, et de la lutte contre la pollution.

Du côté dunkerquois, dès 1978 a été mis en place un réseau d'étude, de mesure et d'alerte de la pollution atmosphérique, devenu avec l'intégration de Calais (Pas-de-Calais), AREMADEC. Dunkerque fut ainsi la première municipalité à publier en France une carte indiquant les pointes et les valeurs moyennes de la pollution.

Plus récemment, Michel Delebarre lance en 1989 l'idée d'une Charte de l'Environnement réunissant les élus, les industriels et le milieu associatif, signée en 1990.

Il s'agit pour les signataires² d'un engagement volontaire par lequel ils fixent leurs propres objectifs à court, moyen ou long termes dans 5 domaines : la lutte contre les pollutions et les nuisances ; la gestion et l'élimination des déchets ; la protection et la mise en valeurs des milieux naturels et des paysages ; l'amélioration du cadre industriel, urbain et rural et enfin, la prise en compte des risques technologiques.

Une deuxième Charte, la Charte Chico Mendès, tirant son nom du militant sud-américain assassiné parce que défendant la forêt amazonienne, a été imaginée en 1990 par la Fédération Nord-Nature³, en collaboration avec la DRAE, l'Education Nationale et les associations locales afin que les enfants, "citoyens actifs", puissent prendre fait et cause pour leur environnement, dans une région où sont concentrées 50% des friches industrielles nationales.

Le lancement de cette charte a eu lieu à la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) avec 2 classes de Mardyck où se trouvent 2 ha de friches industrielles afin d'y créer un espace naturel.

Lille apparaît de ce point de vue comme accusant un certain retard, mais il est vrai que les problèmes y sont peut-être moins exacerbés.

Un réseau semblable à celui de Dunkerque a été établi en 1980 sous le nom d'AREMA et surveille la pollution atmosphérique sur les agglomérations de Lille, Roubaix et Tourcoing.

² Signataires de la Charte pour l'Environnement : L'ADELFA, l'ADEMAP, l'AGUR, l'AREMADEC, le centre de santé, la CCI, la DRIR, Espaces pour demain, la CUD (services cadre de vie), les entreprises, Ascométal, BP France Dunkerque, Chromeurope, Copenor GIE, Cyanamid agri-production, GTS industries, Lafarge fondu international, Sollac-Dunkerque et Sollac Mardyck, Total France.

³ Cf infra

Suite au comité de rivière mis en place dans la Vallée de la Marque en 1988 regroupant les communes de la vallée⁴. Un contrat de rivière a été signé en mars avec comme objectifs l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'écoulement de l'eau, la mise en valeur du paysage et développement d'activités récréatives et des opérations de sensibilisation du public, notamment scolaire.

Paradoxalement face à cette prise de conscience écologique de divers milieux non directement militants, l'écologie politique semble tenir une place à la fois mineure et stratégique dans la vie politique locale du département du Nord.

Mineure, car il n'y a pas dans le département de grande figure historique de l'écologie qui puisse rassembler les foules. Pierre Radanne, un des fondateurs de l'écologie politique, et locale et nationale, a quitté le département, de même que Claire Joanny-Schelt, député européenne et conseillère municipale écologique de Dunkerque de 1983 à 1989.

Guillaume Sainteny pour sa part remarque dans son *Que Sais-Je*, qu' : " (...) il n'existait, (en 1990), hormis des témoignages d'acteurs et des livres d'"humeur", aucun ouvrage, même synthétique, d'analyse objective de l'écologisme (...) "⁵ mais il "oublie" lui-même, lorsqu'il cite les auteurs de la motion "Construire" à l'Assemblée Générale de Novembre 1986, de faire mention de Guy Hascoët, leader Vert local, membre du CNIR⁶ depuis 1985, conseiller à la Communauté Urbaine de Lille depuis 1989 et qui a rejoint suffisamment tôt les Verts pour un être un des acteurs essentiels.

Part réduite encore, si l'on consulte la thèse récente en géo-politique de Béatrice Giblin-Delvallet. Alors qu'elle trace un tableau politique du Nord-Pas-de-Calais jusqu'aux dernières élections municipales de 1989, où les Verts ont "pénétré en force" plusieurs conseils municipaux, pas un mot n'est dit sur eux, si ce n'est une vague allusion au "vote écologiste"⁷.

Il est vrai que peu pariaient sur une implantation durable des Verts. Il est tout aussi vrai cependant qu'entre le duel fratricide communistes-socialistes, il n'y a guère de place dans l'échiquier politique local. La droite n'a, de son côté, su trouver la personne capable de rallier les militants et de s'opposer à l'hégémonie de la gauche depuis 1973, date de la première élection lilloise à la

⁴ soit au sein du S.Y.P.E.M. (Syndicat intercommunal des communes hors CUDL) soit au sein de la CUDL pour les 17 communes de la Communauté Urbaine de Lille (CUDL) concernées.

⁵ SAINTENY Guillaume, *Les Verts, Que Sais-Je*, 1990, p 9

⁶ Conseil National Interrégional

⁷ GIBLIN-DELVALLET Béatrice, *La région, territoires politiques, Le Nord-Pas-de-Calais*, Fayard, 1990.

Mis à part cette "carence", certainement à mettre au nom d'une émergence surprise des Verts, le tableau politique de cette région nous semble bien reconstruit.

députation de Pierre Mauroy. Les Norbert Segard, Bruno Durieux ou Alex Turck n'en ont eu le temps ou n'ont pu s'imposer dans ce bastion de la gauche.

Mais la place stratégique, cependant. D'abord, les écologistes du mouvement politique des Verts ont réussi en 1989 une jolie percée dans les conseils municipaux de plusieurs grandes villes du Nord, dont Lille⁸. Même s'ils n'apparaissent pas encore le levier d'opposition efficace ou l'alternative salubre qu'ils souhaitent être, les Verts mettent à profit leur présence pour parfaire leur implantation et apprendre le métier de politique.

Place stratégique, encore, parce que dans le rapport de force politique, les Verts ont pris un poids suffisamment important pour leur permettre de pouvoir faire avancer aujourd'hui quelques-unes de leurs idées et de les concrétiser sur le terrain, entraînant le vote des collectivités locales en leur faveur.

De l'écologie associative à l'écologie politique

Deux grandes dates semblent marquer les débuts de l'écologie associative et ceux de l'écologie politique : 1970 et 1974.

Dès les années 60, des associations de connaissance de la nature, voire déjà de défense de l'environnement, sans qu'elles ne dépassent le cercle de quelques érudits s'installent sur le terrain. Plutôt du côté de la science et loin des pouvoirs publics, elles ne pèsent guère dans les débats, lorsque ceux-ci existent.

En 70, l'Etat décidant la construction d'un barrage⁹ à travers l'estuaire de la Canche, dans le Pas-de-Calais, plusieurs chercheurs de l'Université des Sciences et Techniques, dont le Professeur Vivier (biologie animale) fondent sans plus tarder Nord-Nature, association régionale fédérant la quinzaine d'associations environnementalistes - naturalistes, ornithologiques, botaniques, etc. - implantées dans la région. La création de cette fédération est aujourd'hui considérée par l'ensemble du milieu écologique comme le début de l'écologie associative régionale¹⁰.

⁸ Les écologistes étaient déjà élus à Dunkerque.

⁹ Devant la mobilisation et la fermeté de la fédération, le projet qualifié "d'insensé" à l'époque, a été abandonné.

¹⁰ Nord-Nature compte aujourd'hui 59 associations, dans les deux départements du Nord-Pas-de-Calais et dans celui limitrophe de la Somme. Reconnue des partenaires institutionnels, se définissant comme champion de l'"écologie sérieuse basée sur des critères scientifiques", plusieurs de ses membres siègent dans plusieurs commissions consultatives régionales s'intéressant de près ou de loin à l'écologie. On mentionnera le Comité Economique et Social Régional, le Comité de Bassin, les Conseils Départementaux d'Hygiène, etc.

Les associations environnementalistes sont nombreuses et diverses sur l'ensemble du département du Nord mais rarement elles dépassent les limites communales ou d'un ensemble restreint de communes. Le plus souvent, elles se sont créées autour d'un problème ou d'un objet précis d'action et n'interviennent que ponctuellement et localement.

Tant à Lille et qu'à Dunkerque, la majeure partie de ces associations se trouvent regroupées de fait dans un lieu commun. Dès 1979, les Amis de la Terre lillois et Nord-Nature disposent d'une Maison de la Nature et de l'Environnement, tandis qu'à Dunkerque, c'est la Maison de l'Environnement qui joue ce rôle depuis 1988.

A Lille, les associations se regroupent de plus dans le CARELE, Collectif des associations de la région lilloise pour l'environnement et/ou dans la C.S.C.V., Confédération syndicale du cadre de vie.

Département frontalier, le Nord est divisé en deux régions linguistiques et culturelles différentes. Le littoral est flamand tandis que l'intérieur est francophone, correspondant aux deux régions belges voisines. Cependant, on ne retrouve pas cette tendance au régionalisme culturel qu'on peut trouver dans d'autres régions françaises, et repris en partie par les écologistes, alors même que du côté Belge, les deux communautés sont en conflit. C'est un trait caractéristique de l'écologie associative du Nord. On remarquera par ailleurs que les liens de par et d'autres de la frontière, s'ils ne sont pas inexistantes, certains sont même tissés avec les Pays-Bas et l'Allemagne, ne sont pas monnaie courante. Là aussi, c'est un problème local, ponctuel mais commun, le plus souvent ayant trait au cours d'eau, qui sollicite l'action trans-frontalière.

La première tentative de l'écologie politique sera l'émergence d'un groupe sous la tutelle de Pierre Radanne pour soutenir la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle de 1974. Lors de la venue de René Dumont à Lille dans le cadre de la campagne présidentielle, 700 personnes se sont déplacées à la réunion publique¹¹.

Ce premier groupe est une émanation des Amis de la Terre et il continuera les idées de René Dumont après les élections.

Le second événement lié à l'émergence de l'écologie politique dans le Nord est le démarrage du chantier de la future centrale nucléaire de Gravelines en 1974 dont le site fut longtemps occupé mais sans succès. Les Amis de la Terre, à l'initiative de ces occupations, se structurent alors en groupes locaux dans la plupart des grandes villes de la région.

¹¹ Ce chiffre n'a, d'après les Verts, jamais été dépassé depuis en réunion publique ...

Ces groupes intégreront rapidement le jeu politique en présentant listes et candidats dès les élections de 1977 (Lille, Maubeuge, Hénin-Beaumont, Dunkerque, etc.), sans réels résultats. Il faut dire que les Amis de la Terre refusent pour une grande partie les structures lourdes et privilégient l'autonomie de leurs différents membres. Dans la plupart des cas, ces structures un peu informelles ne se coordonnent qu'au moment des élections.

Lors des élections européennes de 1979, une nouvelle organisation apparaît, prenant le nom de Nord-Ecologie mais reste encore une structure de coordination d'associations locales.

Avec 1981 débute une période creuse pour l'écologie politique dans la région. Pierre Radanne, son chef de file, se range près de la gauche et du parti socialiste qui brigue alors la présidence de la République et l'Assemblée Nationale.

Avec l'élection des socialistes à la tête du pays, la démobilisation écologique devient importante. Beaucoup de militants pensent, qu'enfin, leurs revendications vont pouvoir être entendues.

Avant les élections de 1983, il existe trois mouvements dans la région se revendiquant de l'écologie politique : les Amis de la Terre, Nord-Ecologie, représentant la Confédération Ecologiste et les Verts Parti Ecologique, héritiers en droit fil du Mouvement d'Ecologie Politique.

La fusion régionale entre les 3 branches de l'écologie politique sera chose faite en novembre 83, les représentants de Nord-Ecologie, c'est-à-dire de la Confédération Ecologiste sont majoritaires dans cette nouvelle formation.

La fusion laisse de côté de nombreux problèmes, surtout ceux posés entre les Amis de la Terre et Nord-Ecologie. L'un d'entre eux est la lutte de pouvoir et de position autour de la Maison de la Nature et de l'Environnement. Cette maison, créée par la municipalité socialiste lilloise en 1979 fut l'aboutissement d'une revendication de la liste des Amis de la Terre aux municipalités de 1977.

On verra plus loin qu'actuellement quelques manoeuvres à l'intérieur des Verts prennent souvent leurs racines dans cet ancien conflit entre les Amis de la Terre et Nord-Ecologie.

Les municipales de 1983 voient l'élection de deux candidats écologistes à Dunkerque, dans une mairie menée par Claude Prouvoyeur (Droite)¹².

Dans la foulée, les nordistes se rendent en nombre (70), à l'Assemblée Générale Constitutive des Verts le 29 janvier 84 à Clichy. Guy Hascoët, un des leaders lillois et membre de plusieurs instances écologistes nationales¹³, sera l'un des co-fondateurs du mouvement les Verts Parti Ecologiste Confédération Ecologiste.

Au niveau régional, Nord-Ecologie se transforme peu à peu en la structure régionale des Verts et se prépare aux élections législatives et régionales de 1986. Ces élections à la proportionnelle sont porteuses d'espoir pour les Verts pour qui la barre des 5% apparaît une simple formalité. L'échec cuisant, tant régional (3,5%) que national, sera durement ressenti : 1 200 000 FF d'endettement, départ important de militants désabusés, etc.

Mais la période électorale qui s'ouvre ne donne guère le temps de s'apesantir sur l'échec.

Les diverses élections de 88-89 permettent aux Verts de continuer leur structuration régionale, s'assurant à chaque élection une nouvelle montée en puissance, consacrée par les élus au Parlement Européen même si aucun nordiste ne figure parmi eux, et par les municipales.

Pour les présidentielles de 1988, les Verts Nord-Pas-de-Calais soutiennent la candidature de Brice Lalonde, après un débat serré et une décision prise lors "d'un grand vote démocratique".

Cette mobilisation autour d'un candidat à une élection nationale a permis de remettre sur rails l'écologie politique régionale, prolongée par la préparation attentive des élections municipales de 1989.

Environ 350 candidats se trouvent engagés dans la campagne municipale pour une trentaine de villes régionales.

¹² L'un de ces deux élus est Claire Joanny-Slecht, aujourd'hui député européen mais qui a entre temps quitté le département. L'autre élu est Marcel Lefevre, tête de file des écologistes de Dunkerque en 1989 et 1990.

¹³ Il est notamment membre du Bureau du CNIR depuis 1985.

La double filiation des Verts : environnementaliste et alternatifs

Deux grands courants de pensée forme la base militante des Verts dans le Nord : le premier se rattache directement la mouvance associative environnementaliste, le second est politico-syndical, formé d'une part d'anciens membres de l'extrême-gauche, mouvements libertaires, communistes révolutionnaires, P.S.U., Lutte Ouvrière, et d'autre part, de militants ou d'anciens syndicalistes notamment CFDT¹⁴.

Les militants venant de l'extrême-gauche ont rejoint les écologistes à partir du moment où l'écologie politique s'est structurée et où les Verts ont commencé à exister en tant que tels, arrivée que l'on peut situer autour des années 80-85.

La fréquentation entre les deux mouvements s'était déjà faite dans la lutte et la manifestation, les uns combattant un Etat non-environmentaliste, les autres un Etat productiviste et non social. Mais si quelques militants gauchistes se retrouvent aujourd'hui chez les Verts, ou leurs sont favorables, c'est qu'à la fois le discours gauchiste et marxiste a dès cette époque quelques ratées mais aussi qu'un certain recentrage du discours écologique s'est effectué.

L'écologie, ce n'est pas que les petites fleurs, les petits oiseaux et les postes d'adjoint à l'environnement ou aux espaces Verts, se plaisent à répéter les élus Verts, refusant le cadre dans lequel les municipalités ont tôt fait de les enfermer. C'est plus certainement une vision globale de la société qui est développée, centrée sur l'anti-productivisme ou l'anti-productivisme à outrance et mettant en exergue une qualité de vie à (re)trouver.

Les Verts du Nord ne s'y trompent pas. Il n'est pas question pour eux de défendre des thèses qui seraient uniquement environnementalistes sans prendre en compte les aspects culturels, sociaux, etc., pouvant y afférer. Le retour à la nature, qui a eu ses heures de gloire dans les milieux gauchistes et environnementalistes des années 1960-65, ne trouve quasiment aucun écho ici. L'écologie politique dans le Nord se veut volontairement une écologie urbaine,

¹⁴ La double filiation n'a rien de contradictoire !

centrée sur les problèmes rencontrés dans la ville et notamment ceux liés à l'industrialisation¹⁵.

La structure régionale

La structure régionale des Verts est un ensemble à la fois simple et complexe, dû au caractère composite de leur implantation territoriale. A niveau de l'appareil politique, il n'existe à l'échelon infra-national que deux niveaux : le niveau régional et le niveau local. Ces deux niveaux sont statutairement autonomes par rapport au niveau national ; les niveaux locaux le sont entre eux.

A cette première structure viennent s'en ajouter d'autres, associatives, regroupant, ou bien les élus, ou bien les élus et les militants, ou bien enfin les militants et les sympathisants, cette dernière à but plus ou moins électoral mais non dépourvue d'un certain pouvoir par rapport à l'appareil politique local et national.

Sans vouloir décrire l'organisation du Parti des Verts, notons que dans le département du Nord, mais ce n'est certes pas une spécificité, la structure régionale apparaît faible. Le groupe local est la réelle base de décision, le CNIR, les Conseil et Bureau de Région, bien qu'organes décisionnels, n'assurent le plus souvent que le maintien de la cohérence globale des groupes locaux.

A ce même niveau régional, l'Association Régionale des Elus Ecologistes (AREE) regroupe l'ensemble des élus du Nord-Pas-de-Calais, soit 41 élus pour le Nord et 3 pour le Pas-de-Calais, affiliée à l'ANEE.

¹⁵ La région du Nord-Pas-de-Calais et le département du Nord plus particulièrement, est une des régions françaises parmi les plus polluées. La présence du bassin houiller a permis l'explosion industrielle du XIX siècle. Aujourd'hui, ce sont près de 10% des effectifs nationaux de l'industrie chimique et pétrochimique qui se trouvent dans cette région. Le seul département du Nord est le second des départements dangereux, devancé seulement par la Seine-Maritime et le Havre, avec une espérance de vie pour les habitants nordistes de 3 ans plus faible qu'ailleurs.

Il est champion pour les installations à risque et haut risque, le nucléaire, les rejets industriels de matières organiques ou toxiques dans l'eau, les rejets atmosphériques, les nitrates et les décharges sauvages.

Deux zones concentrent l'essentiel de cette activité polluante : la zone littorale de Dunkerque à Calais où sur moins 400 km² cohabitent 18 usines chimiques, 13 usines métallurgiques et 13 usines agro-alimentaires, la centrale nucléaire de Gravelines, qui est devenu, en 1985, le premier site nucléaire du monde avec six réacteurs PWR en fonctionnement ; l'agglomération lilloise, couvrant à peu près le territoire de la CUDL avec quelques sites réputés Seveso dans cette zone : une usine Rhône Poulenc à Loos, une autre à la Madeleine. Deux usines aujourd'hui fermées, appartenant à Kuhlman (exactement à Villeneuve d'Ascq et Wattreloo). Il faudrait ajouter, pour être parfaitement exhaustif, la ligne Lens-Valenciennes-Béthune centrée sur l'industrie des élastomères, des peintures et de l'organo-synthèse ...

Il existe dans la région 23 groupes locaux dans la région, chacun couvrant à peu près la zone d'influence d'une grande ville ou des deux communautés urbaines.

Plus localement encore, au niveau des municipalités, des associations regroupant à la fois élus, militants et sympathisants se créent peu à peu. Pour la région de Dunkerque : "Verts Nord Littoral" (1990), "Dunkerque Ecologie" (1983), "St Pol Ecologie" (1989), "Flandre-Ecologie" (1989)...

Du côté lillois, on trouve Villeneuve d'Ascq Ecologie (1989) mais si Lille Ecologie n'existe pas, IDEAL 89 est l'association qui porta les couleurs écologistes aux municipales de 89.

Parallèlement aux Verts, apparaît sur l'échiquier politique local en 1990 "Génération Ecologie", le mouvement de Brice Lalonde, Ministre de l'Environnement.

Une des spécificité de ce mouvement tient à la personnalité de son chef de file, Jean-Louis Borloo. Jeune avocat d'affaires venu prendre en mains les rênes du club de football local qu'il sauve en puisant dans sa fortune personnelle, dit-on, il est élu en 1990 à la surprise générale en battant le protégé de Pierre Carous, sur une liste se disant apolitique. Sollicité par Brice Lalonde, il accepte de le rejoindre.

La deuxième spécificité tient à la couleur des militants qu'il recrute. Il semble en effet, sans que nous puissions l'affirmer puisque le recul nous manque cruellement, que bon nombre viennent directement des Amis de la Terre, qui trouvent là un moyen de s'opposer aux Verts en renouant le combat les ayant opposer aux militants de la Confédération Ecologiste des années 1980. Ainsi, à Valenciennes même, l'élu Vert vient de passer chez Génération Ecologie. A Dunkerque, l'élu Vert appartenant aux Amis de la Terre serait sur le point d'en devenir la tête de pont.

D'autres partis politiques ou groupes se sont également colorés d'une touche écologiste, pour la plupart à partir de la fin années 80. Nous trouvons donc, de gauche à droite :

Les militants PSU et de la Nouvelle Gauche ont créé une nouvelle formation "Pour le Socialisme, l'Ecologie et l'Autogestion : Alternative Rouge et Verte", qui est constituée par des comités locaux dont celui de Lille, créé le 29 mars 90. Et il existe, sis à Lille, un bureau régional de "Sésame", "Sensibilité Européenne pour un Socialisme Autogestionnaire Mondialiste et Ecologiste", sans que l'on puisse avoir plus de précision.

Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (M.N.L.E.), dont les militants sont proches du P.C., figure parmi les plus anciens. Si la section dunkerquoise est présente sur le terrain au même titre que les Verts ou que les associations environnementalistes, celle de Lille, par contre, qui était l'une des plus actives de France a subi en 1990 un coup quasi fatal lors de l'éviction de ses dirigeants, devenus Rénovateurs.

Ces derniers ont créé illico l'E.D.A., "Environnement et Développement Alternatif".

Le Parti Socialiste n'est pas en reste non plus, puisqu'une des commissions de sa structure départementale s'intéresse de près à l'écologie et Gérard Caudron, député-européen maire de Villeneuve d'Ascq est membre de la commission de l'environnement au Parlement Européen¹⁶.

Du côté du RPR, le maire de Douai Jacques Vernier (Pas-de-Calais) est le secrétaire national chargé de l'environnement pour ce parti, et le rapporteur de la commission de l'environnement au Parlement Européen¹⁷.

L'Extrême-Droite n'est pas non plus en reste puisque le Front National Flandre déclare vouloir sauvegarder les sites naturels, préserver le patrimoine, la faune et la flore, la qualité de l'eau et de l'air :

"L'écologie c'est défendre, dit-il, ce que nous sommes, en tant que nation enracinée sur un territoire.

C'est aussi défendre l'écologie ethnique et culturelle de notre peuple. C'est ainsi que depuis des années le FN Flandre s'est battu pour obtenir toutes les garanties quant à l'installation de Cyanamid à Bergues, dépôts de déchets nucléaires à Alveringhem, pour les abris anti-atomiques dans les immeubles publics"¹⁸.

Stratégies électorales, élus et parcours

Les stratégies

Ce qui domine pour les dernières élections municipales, ce sont les stratégies différentielles des candidats écologistes, liées aux conditions du terrain.

¹⁶ Il s'agit de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs. Lors de la venue de cette commission dans le Nord-Pas-de-Calais les 2^e, 25 et 26 septembre 1990 (cf supra), elle a été reçue successivement à Douai par Jacques Vernier (RPR) puis à Villeneuve d'Ascq.

¹⁷ Il a été aussi et entre autres directeur du Bassin Nord-Artois-Picardie.

¹⁸ Communiqué de presse.

Dans plusieurs villes, les candidats écologistes ont présenté, au moins au premier tour, des listes indépendantes. C'est le cas de Dunkerque, Lille et de 4 autres villes.

Entre les deux tours, des unions ont eu lieu entre les écologistes et des listes encore en lice. Dans tous les cas, les alliances se sont faites avec des listes de Gauche (PCF, PS ou Union de la Gauche), alors même que des listes de Droite leur offraient des postes d'éligibles et d'adjoints en nombre, comme à Lille ou Dunkerque où les écologistes ont permis les élections de Pierre Mauroy et Jacques Delebarre.

A Faches-Thumesnil¹⁹ cependant, les écologistes ont maintenu au second tour une liste indépendante, refusant la fusion avec le Parti Communiste Français.

Dans les autres communes, les écologistes ont fait dès le premier tour des listes communes avec certaines des listes en présence.

Mis à part Boussières sur Sambre (< 500 h) où il n'y a eu qu'une seule liste, dans le reste des cas il n'y a pas eu de règles précises et l'on retrouve des candidats écologistes appartenant à des listes recouvrant toute l'étendue de l'échiquier politique national.

On trouve des écologistes sur les listes du RPR ou de l'UDF et même sur une liste conduite par un socialiste dissident avec des candidats de Droite et soutenue au second tour par le Front National (Hautmont).

A Valenciennes, le dauphin de Pierre Carous, Olivier Marlières, s'est effondré devant Jean-Louis Borloo, se présentant à l'époque sans étiquette et rassemblant sur sa liste des candidats de droite et de gauche, y compris des Verts.

Cependant, les alliances avec le PS furent les plus nombreuses et se développèrent sur l'ensemble du territoire²⁰. Les alliances avec le PCF furent plus circonscrites au bassin minier.

Cependant, à aucun moment, il n'y a eu explicitement de liste Verte pour les élections municipales. A chaque fois, les listes comprenaient des écologistes Verts mais aussi des alternatifs, voire des militants de partis traditionnels en rupture de bans.

¹⁹ Dans la Communauté Urbaine de Lille.

²⁰ PS ne veut pas dire alliance systématique avec les Verts. Bien au contraire. A Villeneuve d'Ascq, pour ne prendre qu'un exemple, alors que la municipalité est dirigée par le Député-Européen socialiste Gérard Caudron, les élus Verts siègent et bien dans l'opposition.

Mais ces alliances diverses apparurent soudainement contre-nature. Le Conseil Interrégional des Verts, réuni à Liévin le 11 mars 1990, décida que désormais les candidats écologistes devaient se présenter, et ce tant au premier tour qu'au second tour quelque soit l'élection, sur des listes indépendantes des autres partis politiques.

Une première entorse²¹ à cette décision eut lieu lors des élections municipales de Dunkerque en Avril 90 après le recours du maire sortant battu et l'annulation par le Conseil d'Etat du scrutin de 1989.

Contre l'avis du Conseil Interrégional des Verts, les candidats écologistes ont rejoint dès le premier tour la liste conduite par Michel Delebarre. Deux raisons semble-t-il à cela : la volonté de Michel Delebarre de présenter la liste des conseillers sortant en intégralité et donc sans scission, le manque cruel de moyens financiers des Verts de Dunkerque pour mener une campagne électorale. Dans l'affaire, les écologistes dunkerquois, sermonés par le parti mais protégés par la suprématie du local, réussirent à obtenir un siège de plus (3 à la place de 2).

Lors de cette dernière assemblée générale, tenue à Lille en octobre 1990, les Verts se sont proposés d'être désormais présents lors de toutes les élections politiques. Ainsi préparent-ils déjà les élections régionales de 1992 mais aussi les cantonales. Les conseils généraux deviennent ainsi une priorité pour les Verts alors que jusqu'à présent ces derniers, au moins dans les discours, semblaient n'y attacher guère d'attention. Contrairement aux autres partis politiques, il n'y a pas d'échelon départemental chez les Verts. Quelques militants se sont cependant déjà portés candidats, mais de manière plus ou moins esseulée et pas toujours sous le label des Verts, aux élections cantonales. Ainsi donc l'espace territorial des Verts ne se limite plus aux trois territoires qui eurent jusqu'alors leur prédilection : l'Europe, la Région et les Municipalités.

Toutes ces stratégies donnent bien évidemment lieu à débat, et élus et militants Verts du Nord sont divisés en deux tendances, une tendance "pragmatique", majoritaire, et une tendance "environnementaliste", minoritaire.

Pour les pragmatiques, il s'agit d'enraciner le mouvement écologiste et ne pas hésiter à s'allier à d'autres forces politiques et à pénétrer quand l'occasion se présente dans les structures de décision.

Le mouvement écologiste doit avoir une politique régionale et devenir un parti mûr.

²¹ Bien évidemment, il y a dans la réalité des faits, l'absence de tout l'esprit machiavélique que laisserait croire cette énonciation toute brutale mais imagée.

Pour les environmentalistes, dans la lignée d'Antoine Waechter, l'autonomie du mouvement est primordiale afin d'asseoir son ancrage politique. Les écologistes ne doivent pas s'allier, même au PS dont il ne doit pas devenir une porte de sortie. Il s'agit aussi pour eux de refuser le possible centralisme lillois et le carriérisme écologiste.

Lors de l'assemblée générale d'octobre 1990, un troisième groupe s'est glissé entre les deux premiers, cherchant à recentrer le débat écologiste et demandant une clarification des enjeux²².

Les élus

Le département du Nord compte 41 élus municipaux recensés écologistes par l'AREE, avec un adjoint à Dunkerque et un conseiller délégué à la Communauté Urbaine et un adjoint à Lille, un conseiller délégué et un conseiller communautaire.

De la même façon que les partis politiques traditionnels, ce sont les hommes qui sont majoritaires (6 femmes, soit 14,6%).

Sur l'ensemble du département, la répartition des élus écologistes est très inégale (cf la carte ci-après). Les écologistes ont été principalement élus dans les villes de 1 000 à 50 000 habitants. Lille et Roubaix sont les deux villes de plus de 100 000 habitants, une seule ville compte moins de 500 habitants. Cependant, le nombre d'élus écologistes dans les communes ne varient pas en fonction de la population. Si Lille compte 5 élus, Roubaix n'en a qu'un seul et St Pol sur Mer (23 000 h) 6, ce qui place cette ville en tête pour le nombre d'élus.

Pour le nombre de mairie et d'élus, deux grands foyers se dégagent : les arrondissements de Lille et Dunkerque. Le Valenciennois et la Sambre constituent les autres secteurs où les écologistes sont ponctuellement représentés.

A elles seules, les communautés urbaines de Lille et Dunkerque représentent près de 55% de l'ensemble des communes ayant des élus écologistes, soit 28 élus, ce qui montre bien ici le caractère urbain de l'électorat écologiste et la notion d'écologie urbaine développée par les Verts.

A ces élus issus du suffrage universel, il faut ajouter les membres des conseils de quartiers créés à Lille et Dunkerque en 1990 (20 écologistes pour 10 conseils de quartier à Lille et 8 pour 5 conseils à Dunkerque).

²² Lors de cette assemblée, 3 motions furent donc présentées :

1. Arrache les gourmands sur ton pieds de tomate, si tu veux que ton plant pousse droit
2. Est-ce que le Schimblick est-il vert ?
3. Soyez polis avec le Monde vivant.

Dans les deux communes, les écologistes s'investissent énormément dans ces conseils qui se présentent à eux comme un enjeu principal : celui d'être près du terrain, d'être présent d'une manière moins isolée et surtout de pouvoir valoriser leurs actions. Celui aussi d'accroître leur nombre d'élus et de représentativité, alors même que le rôle politique et administratif de ces comités n'est guère étendu. A Lille, une entrée "satisfaisante" des Verts dans ces comités a été l'une des conditions pour s'associer à la liste Mauroy.

Une chose apparaît importante lorsqu'on regarde les élus issus des élections de 1989, c'est que quasiment aucun d'eux n'avaient déjà eu une carrière politique auparavant, carrière au sens d'élus. Par contre, nombre d'entre-eux s'étaient déjà présentés devant les électeurs, ou avaient envisagé une candidature, auparavant, que ce soit sous une étiquette écologiste ou non, notamment pour ceux issus de l'extrême gauche.

L'autre fait important, est qu'aucun des candidats en 1989 ne l'avaient été à la charnière des années 70 et 80 ou au début des années 80. Le renouvellement des candidats de la mouvance de l'écologie politique a été ici complet. Les candidats actuels sont apparus vers les années 1985, c'est-à-dire en pleine structuration de l'écologie politique locale, mais aussi nationale.

Territoires et pouvoir : de l'écologie urbaine...

Quiconque s'intéresse aux personnes politiques doit s'interroger sur la dimension territoriale de son action. Non pas le territoire devenu carte de science politique où se superposeraient les différents résultats électoraux, mais circonscription à parcourir, à construire, à "travailler". Nous avons vu que chez les Verts, la base dynamique était le groupe local, cette formation qui s'étend sur un rayon géographique d'une trentaine de kilomètres au plus, avec comme centre une grande ville.

C'est donc sur ce micro-territoire que se passe l'une des phases les plus importantes du travail politique.

C'est ce dernier axe que nous devons explorer maintenant, avec comme dimensions essentielles les rapports entretenus entre les Verts et le tissu associatif, entre les Verts et la population, les Verts et les Collectivités Locales, les Verts et les autres partis politiques.

Pour ce qui est de ce dernier rapport, disons que s'il ne sont pas inexistantes, du moins sont-ils mineurs, si l'on distingue bien les instances politiques des groupes politiques municipaux.

Ni à droite, ni à gauche, ni au centre, les Verts veulent se placer en dehors (au-dessus ?) de l'échiquier politique actuel, ce qui rend cohérent la décision de non-alliance politique.

Cependant, deux forces politiques viennent au milieu du jeu des écologistes, le Front National et Génération Ecologie, pour des raisons bien différentes.

L'idéologie que diffuse le Front National, si elle s'oppose presque point par point à celle des Verts, cible la même frange de population que celle des Verts, ou du moins ceux-ci en ont-ils l'impression, d'autant plus que certaines pratiques de terrain semblent semblables²³.

Génération Ecologie est, bien sûr, a un discours directement concurrentiel de celui des Verts. C'est, de ce fait, l'ennemi numéro un, contre lequel il faut lutter d'une part parce que l'existence de ce mouvement divise l'électorat écologiste, d'autre part parce qu'il tente de séduire, et séduit, certains élus Verts et risque donc de d'affaiblir les Verts.

Les associations apparaissent être le terrain de choix des Verts. Pour ce qui est des associations environnementalistes, cela s'explique dans un premier temps parce que, historiquement, l'écologie a d'abord été associative et non directement politique ; parce que les Verts sont issus en partie de ces mouvements et que des liens continuent à unir les deux groupes.

Cependant, plus de deux ans après leurs élections dans les municipalités, il semble que les Verts et les associations environnementalistes aient pris quelque peu leurs marques respectives.

On remarquera d'abord la place marginale laissée aux diverses associations de la mouvance écologique dans le mensuel FEU VERT, mêmes si elles sont associées par ailleurs à diverses manifestations. Il est vrai cependant que ce mensuel n'est pas une tribune libre écologique mais avant tout l'organe de presse d'un parti politique.

De leur côté, si les élus sont tous encore très fortement liés au milieu associatif dont ils sont issus, ils commencent néanmoins à prendre leurs distances. Si la double appartenance n'est pas jugée contradictoire en soi, elle tend tout de même à devenir intempestive. Nombre d'élus Verts ont d'ailleurs quitté les instances dirigeantes des associations auxquelles ils appartenaient tout en prenant soin, dans certains cas, de laisser quelqu'un de proche - conjoint(e) par exemple -. L'explication donnée est que, devenus personnes politiques, ils ne peuvent pas être à la fois juges et parties. L'incompatibilité

²³ Cf infra.

totale risque cependant d'être promulguée pour les Verts venant des Amis de la Terre, auxquels ils restent plus qu'attacher.

On pourrait émettre une autre hypothèse. En effet, il n'est pas aberrant de penser que passant du stade strictement revendicatif, qui est celui des associations, à celui d'élus, les candidats Verts se soient du même coup trouvés eux-mêmes marginalisés par rapport aux mouvements associatifs.

De fait, les associations les considèrent comme étant des élus "comme les autres" auxquels elles ont recours de la même manière qu'elles peuvent le faire avec les élus des autres partis. La seule différence étant certainement que les Verts seraient plus à même de comprendre leurs problèmes et revendications, avec la restriction revenant bien souvent dans le milieu associatif que "la politique pervertit".

Les choix politiques des élus quant à eux expliquent que ces derniers ne peuvent plus se satisfaire d'être uniquement les porte-parole d'une volonté associative militante, fut-elle écologique. La "nécessaire" discussion politique, les "nécessaires" négociations et l'acceptation des règles du jeu de la politique, suffisent à ce que, s'ils jouent le rôle d'interface plus ou moins privilégiée entre le mouvement associatif et les décideurs politiques, ils jouent aussi leurs propres jeu et stratégies en fonction des conditions politiques du moment.

Un des rôles importants des élus écologistes est donc de relativiser les revendications respectives et locales des associations en montrant la globalité des problèmes et partant, des solutions. Dans ce rôle, les élus Verts semblent peu aguerris à un jeu politique qu'ils doivent apprendre puisque la quasi totalité n'avait jamais connu un mandat électif auparavant, pour l'instant ne se sentent guère armés.

Dans la sphère des revendications environnementalistes, ce ne sont cependant pas les Verts qui dominent, voire même engagent "naturellement" (!) le débat.

Les associations restent pleinement et totalement impliquées dans ces débats et agissent en leur nom propre, même si, quelquefois, des collectifs d'actions se créent, réunissant associations et élus.

Les Verts n'apparaissent donc pas comme fédérateurs ni même recours obligé et incontournable des associations.

Actuellement hébergés par la Maison de la Nature et de l'Environnement, les Verts lillois et régionaux ont pu acquérir un immeuble pour s'installer, montrant bien leur volonté d'être indépendant eux aussi du mouvement associatif. Une façon peut-être de consommer la rupture.

Par contre, et plus largement, c'est bien le tissu associatif dans son ensemble et sa diversité qui devient le terrain privilégié des Verts : c'est à partir de cette multitudes de réseaux qu'ils espèrent diffuser leur message politique.

L'Assemblée Générale d'Octobre 1990 précise bien cet axe politique puisqu'elle exhorte les militants à pénétrer les associations autour d'eux : associations de quartier, de parents d'élèves, sportives, culturelles, etc.

Les Verts appliquent ce faisant les règles qu'ils pensent avoir été celles du Parti Communiste voire du Parti Socialiste au moment de leurs implantations respectives. Beaucoup plus, ils pensent se battre sur le terrain même de l'électorat du Front National qui tente lui-aussi de pénétrer ces mêmes réseaux.

L'écologie, de ce point de vue, se doit d'être essentiellement urbaine parce que finalement elle s'incère dans un tissu déjà organisé par la tradition ouvrière et sociale locale, dont il s'agit de remplacer les cadres désormais disparu.

... au rôle d'expert local

Rares sont les prises de décisions qui sont de niveau départemental ou régional : on reste le plus à des avis circonstanciés, ou à des contre-propositions sur tel ou tel problème local ou aux précisions des prises de décisions politiques, notamment lors des conseils municipaux ou de communauté urbaine.

Quelques furent leurs stratégies lors des élections municipales et quelque soit leur place dans le conseil municipal, majorité ou opposition, les Verts apparaissent dans les communes où ils ont été élus comme des trublions. Trois élus écologistes ont été assignés devant les tribunaux pour propos diffamatoires envers le premier magistrat de leur commune. L'un d'entre eux avait d'ailleurs remis auparavant ses délégations de maire-adjoint, n'estimant plus pouvoir les remplir. Il faut dire que les Verts ne se cantonnent pas dans le seul domaine de l'environnement où on a vite fait de les enfermer.

Si ces thèmes leur ont servi de tremplins électoraux, les élus s'impliquent bien davantage dans la vie politique des municipalités ou communautés urbaines dans lesquelles ils siègent.

Si à Dunkerque, les élus écologistes associés à la gestion de la commune, se montrent assez peu vindicatifs puisque trouvant satisfaisant leur place dans l'équipe Delebarre, il n'en est pas de même à la communauté urbaine où ils n'hésitent pas à montrer leur indépendance.

Ainsi, lors du vote du budget primitif de la CUD (1990), ils se sont abstenus tandis que les élus de droite refusaient les propositions soumises.

Si M. Halloo (élu écologiste dunkerquois) compara la CUD à une énorme entreprise surendettée, lourde, bureaucratique et pyramidale et s'interrogea sur l'importance du personnel, M. Lefèvre (adjoint au maire chargé de l'environnement), déclara qu'il s'agissait "de voter un budget de bricole".

A Lille, les 5 élus écologistes ont voté contre le projet du Centre International des Affaires, adopté par les 32 voix socialistes (contre : 12 opposition, abstention : 8 PC).

MM. Plancke, Hascoet et Rougerie dénoncent la mauvaise élaboration du projet, le manque de bilan financier et surtout ils n'ont pas apprécié de ne pas avoir été associé au choix de l'architecte Rem Koolhaas et de n'avoir pu intervenir que sur de légères modifications.

En plus de ce rôle éminemment politique qu'ils tiennent, les Verts ont la volonté de se placer sur un tout autre niveau : celui d'être des "experts ès-écologie". Autrement dit, de n'être pas uniquement des personnes politiques, mais être à la fois personnes politiques et techniciens.

Ce rôle d'expert, ils le partagent cependant avec l'écologie associative, notamment avec Les Amis de la Terre mais bien plus avec Nord-Nature dont les dirigeants siègent dans les commissions ès-qualités. Ce partage ne se fait certes pas sans concurrence...

Les Verts jouent leur rôle d'experts sur deux registres.

Un registre critique, à l'encontre notamment des Collectivités Locales lorsqu'elles entreprennent une action qu'ils jugent inadéquate par rapport à l'écologie, fut-elle "écologique", et un registre constructif par la mise en place de structures qu'ils contrôlent et qui sont pour une part, à but d'expertise écologique.

Les actions des diverses collectivités locales portant sur l'écologie ou, plus restrictivement, sur l'environnement, ont commencé bien avant que les Verts n'émergent et atteignent un poids politique suffisant pour obtenir des élus, répondant notamment aux demandes des "experts universitaires" de Nord Nature.

Jouer un rôle d'expert, demande d'atteindre une certaine reconnaissance que l'élection ne peut suffire à donner entièrement. Il faut encore en avoir les moyens. Lors de la constitution des listes électorales au premier tour à dunkerque et entre les deux tours à Lille, une des conditions était

que les Verts puissent non seulement conserver leur programme mais encore qu'ils puissent l'appliquer ou tenter de la faire. Dans les deux cas, carte blanche leur a été donnée.

Ainsi, la Charte pour l'Environnement signé à Dunkerque entre les diverses institutions locales et les industriels laisse transparaître pour les "Verts Nord Littoral", "l'acharnement politique de transformer Dunkerque en vaste zone industrielle, dévoreuse d'énergie, déficitaire, méprisable de la vie et des espaces avec comme démarche de semer le doute au maximum chez les habitants afin de pouvoir continuer à construire des usines sales le plus longtemps possible", rejoints en cela par les Amis de la Terre et diverses associations locales.

Le registre plus créatif a été ouvert par la création de structures d'expertises, plus ou moins indépendantes des pouvoirs politiques locaux, en tout cas indépendantes de l'écologie associative, dont Nord Nature.

L'Observatoire Dunkerquois à l'Environnement, au Cadre de Vie et à la Vie Quotidienne (O.D.U.N.E.) (1990) est un service municipal créé en janvier 1990 à l'initiative de Marcel LEFEVRE, adjoint à l'environnement de la mairie de Dunkerque.

L'O.D.U.N.E oriente le plaignant vers l'administration ou l'industrie concernée, conseille et enregistre le problème. Par ailleurs, il sensibilise les habitants, en liaison avec la Maison de l'Environnement (équipement municipal) et l' Espace Naturel Régional

Ses outils sont un maillage relationnel, thématique, et par quartier servant à l'établissement d'une carte avec les points noirs de la pollution ou du cadre de vie.

Actuellement composé d'un seul temps plein, son directeur sera l'un des 30 éco-conseillers français, ce service municipal dispose de vacatiions d'employés municipaux.

Relativement indépendant de la hiérarchie municipale à sa création, puisque ne relevant que de l'adjoint à l'environnement, l'O.D.U.N.E., après avoir été quelque peu virulent à l'encontre d'un industriel pollueur mais influent, a été mise sous la tutelle du service équipement à qui des comptes doivent être rendus²⁴.

Guy Hascoet, qui représente les Verts au sein de la CUDL, est à l'origine de la création de l'Observatoire Communautaire de l'Environnement,

²⁴ Par exemple, l'O.D.U.N.E. disposait à sa création d'un papier à en-tête qui a disparu depuis cet incident !

dont il est le Président Délégué, alors même que l'environnement n'entre pas dans le champ de compétences d'une communauté urbaine.

Unique en France, voire en Europe, cet observatoire, qui n'est pas encore en place, se veut un lieu d'information connectant toutes les données existantes en matière d'environnement ; un lieu d'expertises pour analyser un problème de pollution ou d'aménagement ; une structure de formation d'éco-conseil et d'innovation technologique, un lieu de recherche fondamentale appliquée permettant d'intégrer les préoccupations écologiques dans les grandes décisions d'aménagement futur de l'agglomération.

Sur le terrain, des comités locaux de suivi des sites sensibles seront créés en y associant les habitants.

Créé sous le régime d'une association 1901, l'Observatoire regroupe l'ensemble des partenaires intéressés : la CUDL en premier lieu, mais aussi les ministères de l'environnement et de l'industrie, les Collectivités Locales, les associations, les syndicats patronaux et des salariés, ...

Pour le moment, 1 million de franc d'investissement et 2 millions de francs de fonctionnement, inscrits chaque année pendant 5 ans, ont été voté par la CUDL, pour une équipe prévue de 5 personnes, soit 50% du budget global.

C'est donc vers ce rôle d'experts, ou d'éco-conseillers, que se dirigent les élus Verts dans leur rapport tant avec les associations, qu'avec les Collectivités Locales et même la population.

Pour l'instant, c'est uniquement ce rôle qui est mis en avant, et les Verts refusent bien fort de devenir les assistantes sociales que sont les élus des autres partis politiques. Le clientélisme qu'ils espèrent former, doit être basé sur l'acceptation et la construction d'une idéologie, celle de l'écologie au sens large, et non sur des relations personnelles intéressées de type échanges de services.

C'est là tout le sens de leur lutte politique.

Entretien avec Claude Rossi, maire de Fos sur Mer.

Claude Rossi, adhérent du PC depuis son adolescence à Marseille dans les années 1947-54, s'installe à Fos en 1969. Il enseigne les sciences naturelles d'abord à Port Saint Louis du Rhône en 1959, puis à Istres. Secrétaire de la section du PC, il est élu conseiller général en 1976, et l'année suivante, conseiller municipal d'opposition. Maire de Fos de 1983 à 1991, d'abord à la tête d'une municipalité d'union de la gauche, puis d'une municipalité composée pour moitié de socialistes et pour moitié de reconstructeurs et de rénovateurs, dont il fait parti. Chargé de l'environnement au Conseil Régional, il vient de démissionner de son mandat de maire et de prendre un poste de conseiller à l'environnement auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône.

Michel Peraldi - Deux choses ont cadré ton exposé, la première c'est les problèmes de gestion de l'environnement sur la zone. Et la deuxième, à travers ta carrière politique, l'histoire des luttes du chantier de Fos jusqu'aux écologistes en essayant de voir les ruptures, les ramifications etc...

Claude Rossi - Au point de vue des luttes de préservation de l'environnement, quand le projet de Fos est véritablement parti, dans les années 68-69, on peut dire en gros que personne ne s'est opposé, sinon en parole. Mais, c'était une expression de petit comité. Il y avait des gens qui se posaient des problèmes. Par exemple, quand on remblayait certains marais, en tant que biologiste, je me posais la question d'où allaient se reproduire les hérons cendrés. Ils avaient une zone particulière du côté de UGINE, et après le comblement ils tournaient et ne trouvaient pas d'emplacements. Ça n'a pas été un gros problème, puisqu'ils sont allés un peu plus au nord.

Malgré l'euphorie des industries qui allaient venir, on était un peu effrayé, vu l'importance des comblements. 7000 hectares de remblaiement, de destruction de marais.

Par contre à l'intérieur des 7000 hectares, une prise de position est venue assez vite. Les premières oppositions ont été contre les travaux en Coustière de Crau et contre la déclaration du golfe de Fos zone insalubre. Là, il

Il y a eu une prise de conscience assez grande. Les gens du PC étaient à la tête du mouvement. Le PC dans sa structure fédérale n'était pas véritablement partie prenante dans ces luttes. C'était les PC locaux avec des individualités tel que Gabriel LAFORET.

Pour le golfe de Fos, on a même fait des manifestations. On est monté dans des bateaux avec des pêcheurs, des bateliers, des amateurs, on a barré la passe de Port-de-Bouc. On avait fait une action écologiste dure, un peu comme les écologistes les font maintenant. Le mot écologiste n'existant pas, on défendait quelque chose. C'était la défense de l'environnement, le respect du cadre de vie des gens.

Sur la Coustière de Crau, il y a eu une conjonction assez drôle. Là, sont entrés dans la défense les manadiers, des gens un peu réactionnaires - pas dans l'esprit réactionnaire de Maurras et de Mistral. On sentait que les manades disparaissaient, qu'il y avait une espèce de peau de chagrin. Plusieurs manades avaient disparus avec les travaux. Ces gens qui avaient des chevaux sur la Coustière de Crau, disaient : «ce n'est pas nécessaire de tout détruire tant que l'industrie n'a pas vraiment besoin des terrains». Dans la continuité de cette action, les sections du PC de Fos et de Port-Saint-Louis ont pris position : «nous ne voulons pas d'extension de la zone industrialo-portuaire au nord de la RN 568, pas tant que ce n'est pas plein». Il y a eu une action très nette et une prise de conscience plus importante.

Ces luttes ont été menées non pas par la base mais au sommet, par des élus et des responsables d'associations. Il n'y avait pas encore de prise de conscience à la base. Même les chasseurs qui se sentaient agressés n'ont pas trop réagis.

Les grandes réunions où on chantait la défense du coin, se tenaient au Club Taurin Ricard qui chaque année organise un repas avec tous les présidents, les vice-présidents des clubs taurins et les élus du coin. Le repas, se fait toujours à la manade Chapel, près d'Arles. Là chacun disait ce qu'on pouvait faire pour respecter l'environnement. Le pilier à l'époque c'était RIEUBON, maire de Port-de-Bouc. Il faisait toujours le premier discours et il parlait de ce qu'il y avait à défendre. Venait à chaque réunion Gabriel LAFORET qui était ingénieur des Ponts et Chaussées Maritimes et qui était adjoint de RIEUBON depuis la Libération à Port-de-Bouc. Il a démissionné du PC, il y a deux ou trois ans. Actuellement, il mène l'action pour l'étang de Berre. Avec l'ancien secrétaire de section du PC de Martigues, il fait partie de l'Etang Nouveau, qui est une association de lutte pour l'environnement sur l'étang de Berre.

- La lutte pour la défense de Coustière de Crau et contre la déclaration d'insalubrité du golfe de Fos, c'était la première période...

- Après il y a eu un trou, quand les industriels et l'Etat ont pris conscience de l'environnement. Ils se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient pas continuer dans le même sens sous peine de se détruire eux-mêmes. La qualité de vie dans le coin aurait été telle, qu'elle aurait gêné y compris leur ouvriers. Le S.P.P.I. a été créé, des efforts ont été faits, les directives ont changé.

Au départ, pour des raisons qui ne sont pas celles qu'on a données, on a fait une campagne pour dire que ce serait difficile de vivre à Fos, que l'environnement serait mauvais. On a réparti au maximum les habitations en dehors de Fos. Il y a eu une décision de ne pas faire de logements à Fos, ni pour les ouvriers, ni pour les cadres moyens, ni pour les cadres supérieurs, ni HLM. On a laissé faire quelques villas en accession à la propriété.

En fait, le fin mot de l'affaire était une raison syndicale. C'était pour empêcher une organisation syndicale de se structurer sur place. Partant de l'exemple de Renault Flins, ils ont pensé qu'en logeant les travailleurs en étoile - c'est le mot utilisé - autour de la zone et très loin, le plus loin possible, les gars n'arriveraient pas à s'organiser. Ça s'est vérifié dans les faits parce que quand il y a eu la grande grève de la SOLAC, les gars ne pouvaient pas se contacter facilement. Mais le prétexte de l'environnement était mis en avant.

- Ça a été la chance de Fos... Ça lui a permis d'éviter de bétonner...

- Absolument. Parce que si on avait imposé au maire de l'époque qui était RPR des choses comme on les a imposées au maire de Miramas, il aurait été absolument obligé de les prendre. Donc finalement, le seul endroit en hauteur en accession à la propriété et en location, c'est la Saladelle, 450 logements et c'est du R + 3, 400 en accession et 50 en locatif. C'était les seuls locatifs qu'il y avait à Fos, quand je suis arrivé à la mairie.

- C'est la deuxième période à partir de 75.

- Oui. Il y a eu le choc pétrolier et l'arrêt de l'industrialisation de la zone. Seuls marchaient le port et les industries qui étaient en place. Donc les luttes pour l'environnement se sont calmées automatiquement, puisqu'il n'y avait rien de nouveau. C'était le train train. Les réunions se faisaient, on demandait aux industriels de diminuer les rejets de SH2. Mais la lutte a été plus importante dans les entreprises jouxtant l'étang de Berre qu'à Fos, puisqu'à Fos les entreprises sont modernes. Le résultat est qu'à la fin de l'industrialisation, il y avait moins de SH2 dans l'air qu'avant l'industrialisation du fait qu'on avait tellement diminué les vieilles usines.

Le point noir pour le SH2 c'est évidemment la centrale de Ponteau. Au départ, on devait faire un deuxième Ponteau à Fos sur un remblaiement de 70 hectares gagnés sur la mer, une centrale thermique au fuel lourd, donc polluante. Ponteau, quand ça marche, c'est 60 tonnes de SH2 par jour dans l'air, soit trois fois le maximum toléré pour l'usine ESSO actuelle.

Il y a eu évidemment des contradictions. Certains disent qu'il faut arrêter Ponteau, d'autres qu'il faut la transférer. Et l'EDF ne veut pas puisque c'est du fuel lourd à bon marché. Je crois qu'on arrive à la solution médiane qui est de transformer l'usine de Ponteau en usine à gaz où les rejets deviennent presque négligeables...

Ça a été les luttes. Et puis maintenant, avec le renouveau de l'écologie - parce qu'il y a une mode de l'écologie... tant mieux... - on va plus loin.

- Comment as-tu vu naître et se développer les écologistes dans le coin ?

- Ils sont nés avec l'affaire de la COGEMA qui voulait stocker des déchets nucléaires, le sesquioxyde d'uranium. C'est un produit neutre qu'on stocke pour un jour le réutiliser, lorsqu'on aura trouvé le moyen de le faire.

A Istres, il y a eu vraiment une grosse levée de bouclier contre ce stockage. Les écologistes ont profité de la timidité de la mairie d'Istres. Celle-ci s'était contentée de donner un avis défavorable. - Normalement, c'est ce que font les communes, on leur demande leur avis. Ils avaient fait leur boulot d'élus - Mais les écolos se sont pas contentés de ça. Ils ont fait un référendum eux-mêmes et ont obtenu l'appui d'un tas de personnes. Par exemple moi-même, j'avais porté plainte en mon nom - et non en tant que maire de Fos - en disant : je ne veux pas qu'elle y soit. Il y a eu 600 requérants en cour administrative de Lyon.

Là, ils se sont vraiment développés. Ils sont devenus une force politique importante : à Istres, ils ont fait 20% des voix aux dernières élections municipales.

Par contre à Fos, il existait une petite association qui s'appelait Fos Vie Nouvelle qui s'était créée lors de l'industrialisation. Ils se réunissaient, à 15 ou 20 pour faire une étude sur un produit toxique : comment diminuer les rejets de mercure dans le golfe de Fos ? Comment traiter la dioxine ? Ça c'était une association écologiste avant la lettre, de respect de l'environnement. Ils venaient poser des questions quand il y avait de nouvelles usines qui s'implantaient. Ils étaient vigilants et tranquilles. L'ancien directeur de l'usine des ciments La Farge était le président. Sur ses vieux jours, il s'était trouvé une âme d'écologiste.

Et après, juste au moment des élections municipales de 1989, il s'est créé à Fos le Groupe de Recherche et d'Etude sur l'Environnement à Fos. Mais ils n'ont pas eu le temps de faire une liste aux élections. D'ailleurs, au début, ils n'avaient pas pour le but de se présenter aux élections. Maintenant, ils se politisent.

- Pour revenir à la COGEMA, si les écologistes ont été capables d'organiser un référendum, de mobiliser 600 personnes, ça supposait une certaine organisation avant. Pour arriver à faire ça, il faut avoir une pratique et une compétence militante.

- Non. Il n'y avait rien. Ça s'est passé petit à petit, à partir de réunions publiques sur la peur du nucléaire... Les réunions devenaient importantes. La mairie s'est engagée et a fait des réunions.

La présidente de l'association n'était pas du tout une militante. Je la connais, je l'ai eu comme élève en classe. Au début, ils n'ont été aidés par personne. Il y avait un médecin, des anciens du PC, des intellos en mal de la gauche qui se sont mis là-dedans, qui ont mené l'action. La télé les a bien aidés, la radio aussi. Ils ont fait une grève de la faim sur les escaliers de la mairie. Ils ont occupé le site où l'usine devait s'implanter. Ça a duré. Il y a eu procès, re-procès, c'était repoussé... Il y a eu une cristallisation là-dessus.

Ce qu'il y a de drôle, c'est que les écolos n'ont jamais attaqué la base militaire d'Istres où séjourne de temps en temps la bombe atomique

- A Paris tu avais fait un bilan précis et assez terrifiant de la zone industrielle et des risques potentiels que ça représentait.

- La région PACA a 36 usines qui entrent dans le cadre de la circulaire SEVESO. Les deux tiers sont dans le coin, autour de l'étang de Berre et à Fos. Sur la commune, nous en avons onze. Le risque SEVESO, c'est le risque d'explosion, de pollution. Le danger peut être nul si personne n'habite autour : une usine de chlore au milieu du Sahara, même si l'usine pète, personne qui meurt. Le chlore va se répandre, après il se dilue. Ici, à la mairie de Fos, on est à 5,6 km de l'usine de chlore à Fos. Le danger maximum vient toujours aux vieilles entreprises. Par exemple à Rognac, la sphère de gaz se trouve à côté des maisons. A Fos, la sphère de gaz est loin de la ville.

A Fos, on calcule que si tous les habitants se trouvaient dans les maisons et que ce soit exactement la même chose qu'à Mexico, il y aurait au maximum 29 morts. Parce qu'en plus, on a maîtrisé l'urbanisme, le plan d'occupation des sols, en fonction des directives. On a limité le nombre d'habitants en limitant la construction à 9 maisons par hectare. On calcule actuellement des familles de 2,9 personnes. 10 hectares autour peuvent être en

danger, ça ferait 29 morts. C'est malheureux de calculer comme ça, mais on ne peut pas calculer autrement. On est obligé de tenir compte du risque et de limiter au maximum.

Les industriels, lors des réunions qui se sont tenues en mairie de Fos, ont toujours mis en avant le risque d'un aéronaf - c'est le terme - qui tomberait sur une de ces usines. Ils pensent que la probabilité du risque d'accident chez eux est moindre que le risque d'un aéronaf. Puisque jusqu'à maintenant, à Fos, il n'y a jamais eu d'incident grave en 20 ans dans une entreprise dangereuse alors qu'il y a eu des chutes d'aéronefs entre temps de la base d'Istres. Pas sur la zone.

- *Ça veut dire qu'en fait depuis le début de l'urbanisation de cette zone, les préoccupations de sécurité sont intégrées dans les règlements d'urbanisme. C'est une volonté de l'Etat...*

- Absolument. C'est une volonté de l'Etat. Et heureusement. Parce que si c'était une volonté municipale, on aurait eu un tollé des propriétaires qui comptaient se remplir les poches en vendant ces terrains.

Un autre type de risque, que personne ne maîtrise et que personne n'a le droit de contrôler, c'est le risque maritime. Le risque pétrolier ne dépend pas de la législation du maire mais relève d'autres compétences. A Fos, débarquent 60 millions de tonnes par an... On a eu récemment une pollution accidentelle sur la plage de Fos, une manche s'est défaite. Le temps d'arrêter, il y a eu 1500 tonnes de pétrole en tout. C'est rien. Mais sur la plage c'est énorme. Il y a un tas de mesure de sécurité. La mairie est prête... Le lendemain, personne ne savait rien. On a été porté plainte contre la société pétrolière, parce que c'était une erreur de manoeuvre du pétrolier.

- *Concrètement comment est équipée techniquement la mairie de Fos ?*

- La commune de Fos n'est pas équipée. Il y a 40 marins-pompiers à la Fossette qui ne dépendent pas de la mairie mais des autorités compétentes en matière de directive SEVESO. Ils sont en relation permanente avec les entreprises, qui ont toutes leur propre service de sécurité. La contradiction extraordinaire est que Fos Ville au niveau de la sécurité dépend des pompiers de Port de Bouc qui sont à 4 km. Au point de vue du risque industriel, il y a le Louis Collet qui est amarré à Port de Bouc et qui vient en quelques minutes à Fos. Il y a une unité de sécurité à la Vigie avec des marins pompiers et la caserne à la Fossette qui est juste au milieu de la zone industrielle de manière à aller vite des deux côtés. Les pompiers de Port de Bouc sont prévenus pour les usines de la partie est de la commune et ceux de Port Saint Louis pour les

darses 2 et 3. Et les marins-pompiers en plus et les services de sécurité des entreprises qui sont très très compétents. Il y a les CHS qui veillent et ils se protègent eux-mêmes. Il faut arriver à bien faire comprendre que ni les cadres, supérieurs ou subalternes, ni les ouvriers n'ont envie de mourir dans l'usine, encore moins que les gens qui habitent à côté. Les employés sont «bipés» et alertés dès qu'il y a un problème. Par exemple la nuit dernière, c'était l'alerte générale pour l'électricité qui ne doit jamais s'arrêter. Et si l'électricité est coupé 5 secondes, ARCO brûle tous les produits qui ne sont pas contrôlés et tout est perdu. Ça leur coûte un million. L'EDF a fait un système nouveau pour éviter qu'il y ait des coupures. Seulement les orages méditerranéens...

- *La protection de l'environnement est complètement intégrée à l'organisation de l'espace, de l'entreprise, de l'état etc. Je dirais que c'est presque logique qu'il y ait aujourd'hui un mouvement politique...*

- Le drame, c'est qu'il n'y a pas d'opposition en France. Le seul moyen de s'opposer, c'est d'être un peu contre tout. Et il y a un revers de la médaille énorme. Et moi, j'en ai le contrecoup et je vais l'avoir encore plus fort.

Depuis des années j'ai demandé au Port Autonome et aux industriels de ne plus brûler leurs déchets tranquillement, en douce, la nuit. J'ai demandé et obtenu au bout de tractations que soit faite à Fos une usine de traitement des déchets industriels. Les industriels n'étaient pas trop pour, parce que c'est beaucoup plus facile et beaucoup plus économique de brûler les déchets dans les fours de La Farge ou ailleurs, le dimanche... Finalement les industriels aussi ont été d'accord, parce que les directives européennes vont être telles que certains industriels qui doivent s'implanter ne viendraient pas s'il n'y a pas de structure adaptée pour traiter les déchets sans les jeter et les transporter.

Donc, on est tombé d'accord et une société s'est créée pour faire une usine de traitement de déchets industriels. Et là, les écologistes locaux se sont déchaînés contre cette usine. Ce qui les a fait le plus bondir ça a été que risquaient d'arriver des déchets de Suisse ou d'Allemagne. - Certains produits de Fos sont traités à d'autres endroits parce qu'il n'y a pas le truc -. A Fos ils prennent une spécialité : déchets pétroliers. Donc il y aurait parfois pour compléter la marche de l'usine un camion venu d'ailleurs : 30 tonnes d'ailleurs et 170 des usines du coin. Les écolos ont fait une pétition : Fos ne doit pas devenir la poubelle de l'Europe.

Ils ont lancé une campagne et je sais pas comment ça va se passer. La société a fait une réunion publique pour présenter le projet et les écologistes ont été de mauvaise foi... Ils ne peuvent pas être contre une usine qui traite les déchets, sinon ça veut dire qu'ils veulent aussi l'arrêt de l'industrie...

Dans les directives données à l'usine, la DRIR dit : si vous traitez tel produit, vous ne devez pas dépasser tel taux par jour... tel produit tel taux... Eux, qu'est-ce qu'ils ont faits ? Ils ont pris le taux maximum, ils ont fait comme si l'usine marchait tous les jours avec tous les produits, et ils ont dit : voilà ce que ça va brûler. Ce qui n'est pas possible matériellement, puisque il faudrait arriver au maximum de tous les produits tous les jours.

- *Si on te suis, le thème de l'environnement est un thème politique majeur...*

- On a fait un sondage dans la population pour demander quel est votre premier souci. Les gars ont mis l'environnement avant l'emploi. Et sans qu'on le leur susurre... Le thème de l'environnement devient un thème politique majeur en l'espace de quelques années. Depuis 3 ans, il s'est amplifié.

- *Ça ne s'explique pas simplement par la zone industrielle..*

- Non. C'est général. Par exemple, si on regarde le tracé du TGV : Alors que les premiers qui sont partis en bagarre étaient très intéressés financièrement - J'en connais : pourvu qu'on paye, ils ne diront plus rien - ceux qui ont suivi, n'ont aucun intérêt. Ils sont vraiment défenseurs.

Mais on en arrive à un aspect négativiste : on ne veut plus d'industrie...

- *Y a-t-il de nouvelles implantations industrielles prévues à Fos ?*

- S'il n'y avait pas eu la Guerre du Golfe, on aurait eu assez rapidement MITSUI et SHELL qui faisaient une usine de polyuréthane, pour faire les volants et les fauteuils de voiture. On n'a pas d'usine de polyuréthane en France et on le fait venir d'Allemagne. C'est un projet de 1,5 milliards de francs.

Et ensuite une nouvelle usine ARCO est prévue. Comme l'unité I marchait bien, ils ont fait l'unité II et maintenant, ils veulent faire l'unité III. Plusieurs sites sont en balance, l'Espagne et Fos ou la Hollande. Et on a l'impression que les écologistes allemands sont très intéressés par la Crau et que les Allemands font campagne pour que l'usine passe chez eux.... Je vais jusque-là et je vais même plus loin. Si la campagne réussit au point de vue écologiste, c'est la mort pour le coin. On ne peut plus rien faire...

Les écologistes d'Istres se sont lancés dans une bataille contre une carrière en Crau. On a cru que la carrière ne se ferait pas. Le fait qu'il n'y ait plus de carrière empêche toute réalisation : il faut des remblais pour pouvoir construire sur le sable. Si demain un industriel veut s'installer, s'il n'a pas de

remblai de galets de Crau, il faut aller chercher la pierre à Châteauneuf-les-Martigues. De toute manière on détruit.

De plus, les carrières en Crau étant surveillées, après ça fait des points d'eau avec des arbres autour et où les gens vont à la pêche. Une ancienne carrière de Crau aménagée, c'est un lieu de loisir. Et une carrière ne pollue pas la nappe.

Le Port Autonome et la Chambre de Commerce ont dit : si il y a des campagnes comme ça, on ne fait plus rien. Comme l'usine de traitement des déchets entrera dans le cadre des directives SEVESO, on ne la fera pas, ARCO III, on le fera pas...

Les écologistes sont arrivés à faire annuler un rallye qui durait deux demi-journées en Crau sur l'ancien circuit Michelin. Le vendredi, je n'avais toujours pas l'autorisation - parce que soit disant il devait y avoir des manifestations d'écologistes de Marseille, alors que ceux du coin n'avaient rien dit. Le vendredi à onze heures, j'ai dit au préfet : «si je n'ai pas l'autorisation, lundi matin vous voyez Rossi avec une tronçonneuse à la main entrain de couper les pêcheurs de Crau !» Je téléphonais à la télé et je le faisais ! Alors il m'a fait une autorisation. Ce qui pollue la Crau, ce sont les pêcheurs, pas les voitures pendant deux jours.

Que peuvent faire comme dégâts deux demi-journées de rallye en Crau, quand sur la base d'Istres, les avions atterrissent tous les jours et quand tous les matins, sur une piste de 3 km on lâche les faucons sur les oiseaux. Et là, c'est la charpie... Mouettes pas mouettes, ils ne font pas le tri eux. Alors, le ganga protégé...

L'année d'après, les organisateurs n'ont même pas demandé l'autorisation et ils l'ont fait à Marignane.

C'est assez drôle de voir qu'on se polarise sur un truc... Et tout va se baser là dessus.

Pourtant, dans les années passées se sont créées des usines avec des produits extrêmement dangereux et personne ne disait rien. Moi, j'avais protesté contre ATOCHEM, en 1978, en disant que les directives n'étaient pas assez sévères...

- Pour en revenir à la politique... Aux prochaines municipales, on peut imaginer une liste écologiste à Fos par exemple...

- Oui. Je pense que maintenant c'est devenu un mouvement politique.

- Où recrute-t-il ? Il n'y a pas de génération spontanée...

- Soit PC, soit PS pour qui ça va être un moyen de s'exprimer au lieu de rester chez eux. Et d'autre part, la tournure des écologistes est fonction de la couleur politique du maire en place. C'est-à-dire que si j'étais un maire de droite, les écologistes seraient tous de gauche ou presque. Alors que là, je vois que le CDS a pris parti contre l'usine de traitement de déchets. Ce qui fait bondir certains patrons qui les financent...

Au conseil municipal, je me suis fait engueuler à propos de la station d'épuration par un type de droite. Trouvant que la station d'épuration n'était plus valable, j'en fais construire une autre aux normes de ce qu'on connaît maintenant. Un type de droite me dit : - «Je m'abstiens...»

Je dis : - «Mais enfin, pourquoi tu t'abstiens sur une station d'épuration ? Il n'y a personne, pas de public... Tu ne te rends pas compte, on a fait le maximum : 78 hectares de lagunage avant que les effluents soient rejetés à la mer, plus le canal d'Arles à Bouc. Si la station de Marseille était comme ça, ce serait merveilleux. Alors qu'est-ce que tu votes ?

- Je m'abstiens quand même...

- Pourquoi ?

- Parce que peut-être qu'un jour on trouvera mieux.»

Ce n'est pas un argument... Pour dire qu'il a voté contre cette station.

Si j'étais un maire de droite, je pense que j'aurais une opposition écologiste plus forte que ça, justement à cause des ex-socialistes, des ex-communistes. Justement à cause de ceux qui sont un peu paumés, intellos et qui au lieu de rester à la maison, voteront.

Et on a des gens qui s'intéressent à l'environnement mais qui ne font pas partie d'un mouvement, ce sont les chasseurs. C'est un groupe de pression très important : 500 personnes à Fos. Pêcheurs et chasseurs. On a créé une commission de l'environnement mais je crois qu'on va être obligé de changer la structure. On a fait un peu les oies blanches. On a considéré que là-dedans, il devait y avoir les Comités d'Intérêt de Quartier, les associations écologistes dont la vieille «Fos Vie Nouvelle», qui existe depuis toujours et qui a été très contente de venir, le Groupe de Réflexion Ecologiste Fosséen et les chasseurs et les pêcheurs.

On s'est aperçu que les chasseurs sont les plus constructifs de tous. Quand on organise un nettoyage de la colline de tous les déchets, il sont tous

là, ils nettoient. Reboisement de la colline, il y a un monde fou. Ils sement du blé dans les collines aux endroits où il y avait des blés, pour permettre à certaines espèces disparues qu'on a remis de vivre et qui n'existaient plus parce qu'il n'y avait plus de culture. Ils ont fait 4 tonnes de blé et ils en ont tellement fait qu'ils en ont vendu... Ils sont vraiment sympa dans le sens où ils vont de l'avant. Et ils gueulent quand ça ne va pas. Ils posent des questions.

Par contre le mouvement écologiste devenant un mouvement politique, demain je me vois très bien ouvrir la commission de l'environnement à l'ensemble des partis politiques. A partir du moment où les écologistes deviennent un groupe politique et non plus un groupe de défense de l'environnement, on en arrive à avoir des demandes des partis politiques : «On ne voit pas pourquoi nous on n'y est pas et qu'eux y sont». Donc je vais peut-être modifier la structure en donnant au moins une place à chaque parti politique. Ça ne me dérange pas.

On va faire une semaine de l'environnement. En gros on veut s'intéresser à notre commune, la sauvegarde du patrimoine, le respect de notre golfe par les industriels, par l'étang de Berre.

Nous participons au référendum sur l'étang de Berre, parce que l'eau de l'étang arrive dans le golfe. le Rhône aussi. Et la mer évidemment. On est aux premières loges. Le seul point où on est tout petit, c'est par rapport à la pollution de la Méditerranée. C'est bien gentil de faire des colloques, mais ça nous dépasse largement.

Pour le Rhône, je participe à l'Association de Protection de la Vallée du Rhône. Mais l'association est discréditée. Plus personne n'y va et les gens de Fos ne veulent plus en faire partie. Parce qu'il n'y a pas eu de nouvelles élections après les municipales et le président en place s'est débrouillé par les statuts de rester même s'il était battu aux élections. Tandis que le président de la partie nord est président en tant que maire. Le jour où il ne l'est plus, le nouveau maire le remplace. Et dans la partie sud, le président ne représente plus la commune.

De plus le président de la partie sud est discrédité parce que la ville dont il était maire était la seule à être dépourvue de station d'épuration. Et dès qu'il a été élu, le nouveau maire en a fait une et en se débrouillant tellement bien - alors qu'il n'a aucun autre mandat électif - qu'outre les fonds traditionnels, il a eu des fonds européens. La station ne lui coûte pas cher.

Moi, quand j'étais conseiller régional chargé de l'environnement et que je distribuais les fonds, je disais à l'ancien maire - Alors, tu la fais ta station ? et il répondait : Non.... Tant que les industriels de la Vallée de la

Chimie n'ont pas dépollué, on n'a pas de raison de dépolluer... Je lui disais : mais fais-le ! Comme ça tu as plus de poids...

- Quelles modifications y a-t-il dans le paysage politique local ?

- Le paysage politique de la région a changé parce que les municipalités ont basculés. Port-Saint-Louis, Berre, Miramas ont basculé. Personne ne s'y attendait véritablement. De plus la disparition de René RIEUBON en tant que personnalité connue, disons le patriarche du coin, a modifié le paysage.

La déstructuration de tous les partis politiques a permis des choses assez drôles : des choses qui n'étaient pas possibles à une époque, le sont aujourd'hui. Par exemple, pour faire pendant à ce qui se passe à Marseille, on a créé le Carré Ouest. A une époque, jamais on n'aurait pensé que des villes de droite puissent se mettre avec des villes socialistes et des villes a-politiques. Tout le monde s'est mis ensemble et aborde les problèmes avec sérénité.

Sur la défense de l'étang de Berre, le fait qu'il n'y ait plus de villes communistes sur l'étang de Berre sinon Martigues a permis de faire un référendum de toutes les villes, sauf Martigues. Comme il n'y a que Martigues qui ne le fait pas, ça ne gêne pas les autres. A une époque, ni Berre, ni Miramas ne l'aurait fait...

Le personnel politique est complètement renouvelé. Les réseaux ont complètement changé. Par contre, la seule force politique, qui reste susceptible de mobiliser les gars dans le coin à la place du PC, c'est la CGT.

- De ce point de vue là, est ce que les écologistes sont des nouveaux venus dans la région ?

- Non. Ils se prennent dans tous les milieux. Certains écologistes défendent l'écologie et ont une petite oreille politique. D'autres prennent l'écologie comme tremplin politique. Par exemple, le président du GREF à Fos n'avait pas pris au départ la présidence comme tremplin politique. C'est venu après, poussé par d'autres. Il ne faut pas se raconter d'histoire. Le gars est venu sincèrement à l'écologie parce qu'il est intéressé par l'écologie, parce qu'il y a une mode, parce qu'on en parlait. Dans un deuxième temps, il y a eu modifications. Par contre, le président du CDS qui enfourche l'écologie, on sait très bien pourquoi il l'enfourche... Franchement, il y en a qui s'intéresse à l'environnement parce qu'ils ont peur des écolos. C'est tout... Ça va être un bon aiguillon.

QUATRIEME PARTIE

LES ECOLOGISTES ET L'EUROPE

ENVIE D'UNE EUROPE

par Yves COCHET

Impressions

Je suis arrivé à Berlin le vendredi 10 novembre 1989. La veille, vers vingt heures, Egon Krenz avait ouvert les portes du mur et, immédiatement, déchaîné ainsi un formidable enthousiasme des deux côtés. Tout au long de ce fameux week-end, j'ai participé aux multiples manifestations d'une expression populaire sans entrave, régulée seulement par quelques rendez-vous improvisés, tels que les discours de Willy Brandt, Walter Mompert, et Helmut Kohl à la mairie de Shöneberg, ou le concert rock à la porte de Brandebourg. Dans les rues, l'atmosphère détendue faisait penser à celle de mai 68 : sentiment puissant de libération, abandon des relations sociales traditionnelles (narcissiques) au profit d'une communication directe débridée, incapacité individuelle et collective à saisir toutes les conséquences d'un tel événement. Sur ce dernier point j'ai eu l'occasion d'assister, le samedi 11, à une réunion des responsables et élus berlinois de l'AL (Alternative Liste) au cours de laquelle le désarroi politique de ceux-ci se traduisit par la rédaction d'un communiqué en pure langue de bois vert, annonciateur déjà de l'échec des Grünen aux élections législatives de décembre 1990.

En fait, ce week-end représente, à mes yeux, un premier moment de bascule dans l'histoire de l'Europe. Auparavant, bien sur, chacun avait pu repérer ici ou là quelques signes du dégel au centre et à l'Est (multiples initiatives de Gorbatchev depuis 1986, mouvements en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Pologne, manifés rituelles du lundi soir à Leipzig ...) et du nouveau dynamisme productiviste à l'Ouest, concrétisé, dans la Communauté, par le Livre Blanc de 1985 et l'Acte Unique de 1987. Mais, avant novembre 1989, personne n'imaginait l'ampleur, la rapidité et l'irrévocabilité des événements qui allaient se succéder dans tous les pays de cette Europe centrale et orientale.

Un second moment de bascule de l'Europe advint les 19-20-21 août 1991 avec le putsch manqué d'une clique de conservateurs au sommet de l'État soviétique et les conséquences immédiates de cet évènement : indépendance des États baltes et d'autres Républiques, démission de Gorbatchev du Secrétariat général du PCUS, montée en puissance de Eltsine, ... Cependant les conséquences à moyen terme en sont encore imprévisibles sur les plans politique et institutionnel mais, hélas, globalement prévisibles du côté de l'économie et de l'écologie : l'effondrement et la désolation.

Tous ces bouleversements nous obligent à repenser la construction de l'Europe. Depuis 1945 nous nous étions habitués à l'existence de deux Europe (ou de quatre si on veut être plus fins) : la CEE et l'AELE à l'Ouest, l'URSS et ses anciens satellites à l'Est. Aujourd'hui les cartes peuvent être redistribuées, même si l'on sait que chaque région de cette Europe, qui de Lisbonne à Vladivostok, ne possède pas la même maîtrise des règles du jeu et n'apporte pas à la table commune une cave égale aux autres. Ce credo pour une grande Europe nous est dicté à la fois par un fort sentiment de solidarité et par des raisons plus objectives, d'ordre social, économique, politique et écologique.

Espoirs

La solidarité d'abord. Même si les Verts ont, les premiers, émis et promu l'idée d'un monde fini ("Nous n'avons qu'une seule Terre"), nécessitant donc l'organisation d'une solidarité à l'échelle planétaire, la perspective historique d'un gouvernement mondial redistributeur reste, pour l'instant, soit une utopie impensable, soit un discours de pouvoir des plus forts (George Bush / G7 / Jacques Attali). Il n'est donc pas encore réaliste d'étendre à cette échelle le principe de solidarité institutionnalisée, sauf à développer encore et encore la coopération partenariale et décentralisée avec le "Sud", et à s'opposer à la logique libéralo-productiviste du FMI et de la Banque mondiale ("l'ajustement structurel"). La grande Europe, au contraire, est non seulement un objectif raisonnablement ambitieux, qui remettrait déjà en cause la forme actuelle de la CEE, mais aussi un aboutissement possible pour la longue histoire commune de tous les peuples qui y demeurent depuis des siècles. En effet, le sentiment partagé par tous ces Européens, et qui fonde cette solidarité institutionnelle souhaitable, est celui d'une *communauté de destin* (Otto Bauer, Edgar Morin), le sentiment d'être ensemble depuis et pour longtemps, pour le meilleur comme pour le pire. Ce sentiment est majoritairement ressenti par tous ceux qui se disent "européens", comme l'indiquent les sondages publiés en février 1990 par Libération (à l'occasion du colloque "Où va l'Est ?") et en juin 1991 par The European (21-23/06/91). Plus spécifiquement encore, on ne peut que constater la formidable aspiration de tous les groupes humains européens à partager le même modèle du monde, la même psyché collective, qui ne se réduit nullement

aux fonctions économiques, même si celles-ci procèdent aussi de ce modèle. Il faut plutôt chercher la similitude de ces aspirations dans la soupe judéo-chrétienne qui, qu'on s'en réjouisse ou non, nourrit cette partie du globe depuis deux millénaires, ainsi que dans la longue succession de guerres, de conflits, d'alliances, de trahisons, d'héritages, de concurrences, bref, d'antagonismes qui ont marqué ce continent. Ces considérations culturalistes n'excluent pas le monde arabo-musulman, avec lequel nous partageons aussi la violence et le sacré (monothéisme). Ici la différence réside plutôt dans les formes institutionnelles (démocratie ou non). A ce sujet, il me paraît souhaitable qu'une initiative concertée de la Communauté européenne et du secrétaire général de l'ONU propose une première réunion fondatrice d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), chargée non seulement d'élaborer un plan de paix susceptible de régler le conflit israélo-palestinien mais, plus largement, d'établir les bases et les objectifs d'une future Union Méditerranéenne (UM) dont les États-membres de la CEE riverains de la Méditerranée feraient aussi partie. Cette double appartenance, de la France par exemple, ne devrait pas poser de problème de cohérence vu le décalage dans la construction de l'une et de l'autre. Ce serait par contre un gage d'ouverture de l'Europe vers le Sud et un facteur indéniable d'avancée de la paix. Cependant, tout comme la grande Europe, ces nouvelles institutions doivent s'établir sur des principes constituant des conditions d'entrée pour chacun : le droit à l'autodétermination pour chaque peuple ou pays de la région considérée; la négociation politique comme seul instrument d'affirmation d'un tel droit et de régulation des conflits ; le droit à un développement économique, social et écologique des peuples ou pays sur la base d'institutions démocratiques ; l'affirmation des droits de l'être humain, des droits civiques et démocratiques, selon la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU ; l'introduction de mesures de désarmement et de contrôle du commerce des armes.

C'est la forte présence de ce sentiment d'une communauté de destin en Europe et de cette mimésis des modèles du monde qui m'incite à croire en la possibilité historique d'une organisation européenne solidaire, basée sur un système de conventions sociales harmonisées, et complétée par la réglementation des marchés, l'approfondissement de la démocratie, la recherche d'une plus grande indépendance vis-à-vis des USA et l'établissement d'un calendrier de fédéralisation à étapes, dernier point sans lequel tout ceci ne serait que généreux verbiage. En effet, seules des échéances annoncées d'intégration européenne peuvent inciter les dizaines de millions de citoyens de l'Est à entamer des efforts de reconversion, de formation, et de stabilité politique, nécessaires à cette intégration même. Autrement dit, c'est l'affichage programmé de l'intégration qui est le facteur psychologique déterminant de sa réussite. Cette disposition tient de la méthode Coué et de la prophétie autoréalisatrice. De l'autre côté, pour les Européens de l'Ouest, cet affichage

constituera la condition idoine pour que ceux-ci délient leur bourse en y voyant quelque intérêt (cf. paragraphe suivant) et que, parmi eux, les investisseurs prennent suffisamment confiance pour s'établir à l'Est. Ce n'est pas l'argent qui manque, c'est un discours et une situation politiques qui minimisent les risques.

Intérêts

Il y a aussi des raisons sociales et économiques plus utilitaristes qui plaident en faveur de cette grande intégration. La première est qu'une Europe de l'Ouest enfermée dans sa Communauté (ou dans son Union comme on dira bientôt, celle-ci incluant les pays de l'AELE) représente déjà et représentera de plus en plus un mirage de bien-être fascinant pour nos voisins de l'Est. Un grand nombre d'entre eux seront tentés par une ruée vers l'Ouest dont l'exemple le plus dramatique est celui des Albanais. La force du mimétisme est telle, à l'Est comme au Sud d'ailleurs, qu'aucun renforcement du contrôle aux frontières ne parviendra à s'opposer à ces flux migratoires. Il sera intéressant d'observer à cet égard la politique de l'Allemagne dans les années 1990. Il serait en tout cas illusoire et dangereux de croire que l'Europe de l'Ouest, ou la Communauté européenne, pourrait continuer son approfondissement institutionnel comme isolat politique séparé du reste de l'Europe. Les événements en Yougoslavie, en Albanie, ou dans les Républiques ex-soviétiques, nous concernent tous, en ce sens qu'une dramatisation de leur cours déstabiliserait aussi nos institutions et nos sociétés apparemment protégées. D'ailleurs la France elle-même n'est pas à l'abri d'un grave conflit politique interne, s'il advenait que le Front national gagne plus d'influence et de pouvoir qu'il n'en a actuellement. Le "développement" à l'Est est donc aussi une nécessité pour les Européens de l'Ouest.

Social encore que la découverte du chômage par ces pays de l'Est. Les Verts ne croient pas que le chômage massif soit structurellement lié à l'existence d'un marché et à la non-croissance des PIB. Les politiques mises en oeuvre à l'Ouest sont encore prisonnières des modèles fordiste ou libéral-productiviste qui n'ont d'autres réponses que le traitement social du chômage, tandis que nos propositions s'articulent essentiellement autour de la réduction du temps de travail ("le partage du travail et des revenus"), c'est-à-dire la négociation d'un nouveau compromis social. N'y a-t-il pas à l'Est, malgré le paradoxe apparent que constitue l'immense chantier de reconstruction économique, l'occasion d'expérimenter l'implication négociée des salariés dans les entreprises et l'instauration d'un revenu minimum garanti, qui seraient la base d'un nouveau rapport au travail, d'un nouveau compromis social ? Cette opportunité pour l'innovation sociale est d'autant plus plausible que déjà certains responsables est-européens, après avoir aspiré au "capitalisme", déchantent devant ses effets socialement destructurants, et que, du côté ouest,

nous aimerions aussi être influencés par de nouvelles expériences en vraie grandeur (le "modèle suédois", aujourd'hui à bout de souffle, a tout de même marché pendant quarante ans). En outre le "volet social" de l'Europe communautaire est encore largement ouvert, beaucoup plus que l'Union Économique et Monétaire, et c'est une autre caractéristique de l'Europe que son imagination pour s'autoconstituer, non pas en dépit des bouleversements sociaux mais avec et dans les bouleversements sociaux. C'est par conséquent maintenant qu'au-delà des "fonds structurels" nous pouvons rechercher avec nos voisins de l'Est une politique sociale solidaire selon les orientations esquissées ci-dessus.

Menaces politiques ...

Parmi les raisons politiques qui nous incitent à proposer aujourd'hui l'édification d'une grande Europe, je retiendrais celles concernant les nationalismes, les institutions, les questions de sécurité et de défense. Est-ce une sorte de loi de l'histoire humaine que l'apparent rapport causal entre la dégradation d'une situation économique et sociale d'un côté et la montée de la religiosité et/ou du nationalisme de l'autre ? Quand ça va plus mal pour lui, un groupe humain régresse-t-il nécessairement vers ces investissements-là ? Quoi qu'il en soit, force est de constater le regain actuel des tentatives d'affirmation "nationale", à l'Est mais aussi à l'Ouest, à différentes échelles ethniques et géographiques. Malheureusement, ces revendications identitaires sont rarement compatibles avec la recherche de la démocratie et de la paix. D'autant moins qu'un des phénomènes les plus marquants et les plus complexes advenus en Europe depuis un siècle est précisément l'émergence concomitante de sociétés pluriethniques et de l'aspiration à l'autonomie. Je suis tout à la fois Rennais, Breton, Français, Européen et simplement humain mais, par exemple, pas plus Breton que Kofi Yamgnane. Autrement dit, à mon avis, les problèmes d'origine ethnique et de nationalité devraient s'effacer devant ceux de représentation démocratique et de pouvoir aux différents échelons territoriaux considérés. C'est pourquoi les Verts sont partisans d'une "Europe des régions", indiquant ainsi leur souci de dépasser le cadre des États-nations à la fois par le haut et par le bas, selon le principe dit de "subsidiarité" dont il s'agit de préciser les modalités d'application. Ce principe rencontre une autre spécificité de l'Europe en tant que mosaïque de territoires, d'ethnies, de langues, et de cultures enchevêtrées. Aucun État-nation ne correspond à une région naturelle ou à une ethnie homogène. Le cosmopolitisme européen c'est l'anti-nature, fondé dans le tourbillon historique des échanges et non dans un sang ou dans un sol. L'Europe est a-centrée et pluriculturelle, deux qualités propices à une construction fédérale bien équilibrée. Il n'y a pas de capitale de l'Europe, mais des villes capitales et des euro-cités organisées en différents réseaux : Amsterdam est plus proche de Barcelone par l'art et la culture, que de

Rotterdam, qui est plus proche de Marseille par le commerce, que de La Haye qui est plus proche de Bonn ou Berlin par la politique. Ces réseaux a-centrés de villes-métropoles sont la base de la nouvelle Europe, d'Est en Ouest, à condition que ceux-ci ne constituent pas une nouvelle forme de féodalisme en n'ayant que des liaisons ancillaires avec leurs arrière-pays respectifs.

Néanmoins, si l'on perçoit ainsi aisément à l'Ouest une fabrication européenne en réseaux, tel n'est pas le cas en Europe centrale et, surtout, orientale. En effet, les six années gorbatchéviennes d'exorcisme de la peur et de libération de la parole ont certes permis, pour la première fois dans l'Histoire, l'échec d'un putsch réactionnaire communiste en août 1991, mais ces mêmes six années ont précipité la décomposition sociale et économique de l'URSS. L'indépendance autoproclamée de certaines Républiques, inéluctable et indispensable symbole pour l'imaginaire collectif, n'affranchit pas miraculeusement des dépendances économiques. Il s'agit, pour les peuples de ces Républiques, de transformer cette contrainte en un apprentissage de l'échange décentralisé et de la vérité des prix. Ce sera long, difficile et imprévisible. Hormis l'urgence à remplir les magasins et les pharmacies de l'ex-URSS pour éviter le chaos pendant l'hiver 1991-92, l'aide de l'Europe de l'Ouest s'emploierait mieux dans des informations et des conseils en matière d'organisation (sociale, économique, écologique) et de technologies qu'en une assistance purement financière. La difficulté est que, contrairement à certains pays de l'Europe centrale, les Républiques ex-soviétiques n'ont jamais connu la démocratie pluraliste et le commerce décentralisé. On ne convertit pas en quelques mois trois cent millions de personnes à de telles pratiques. Mais si, à moyen terme, elles ne réussissent pas cette reconversion, non seulement l'ex-URSS se désagrègera, mais les épisodes violents qui accompagneront malheureusement cette évolution toucheront directement les sociétés de l'Ouest européen.

Nucléaires ...

Il y a encore peu les menaces militaires qui planaient sur la sécurité de l'Europe de l'Ouest étaient extracommunautaires. La fin apparente du totalitarisme à l'Est nous délivre de l'ennemi conventionnel soviétique, sous le rapport politique. Mais, à l'Est comme à l'Ouest, nous ne sommes pas encore débarassés des moyens de l'extermination, les armes nucléaires, malgré la signature des traités START en juillet 1991. Que les américains et les soviétiques ne conservent que 9000 têtes balistiques chacun, plutôt que 12000, que la Grande-Bretagne et la France continuent à moderniser leurs arsenaux nucléaires, ne change pas la posture stratégique des uns et des autres. Ce décalage entre la nouvelle situation politique en Europe et l'existence maintenue de défenses nucléaires est même potentiellement plus dangereux

qu'auparavant dans la mesure où certaines formes de décomposition politique dans les Républiques ex-soviétiques pourraient donner lieu à l'appropriation incontrôlée d'une base de missiles par tel ou tel groupe. Sans parler de la prolifération des matériaux fissiles, intrinsèquement liée à l'existence d'une industrie nucléaire militaire et civile, qui finira par armer, un jour ou l'autre, un de ces dictateurs fous dont la planète ne manque pas (le contrôle du nucléaire irakien par l'AIEA n'est qu'un épisode). Ne serait-ce que pour ces raisons-là, et il y en a d'autres, l'Europe, et le monde, doivent se débarrasser du nucléaire militaire et civil (l'un ne va pas sans l'autre). Ce qui pose de formidables problèmes quand on pense à la puissance des groupes technocratiques (thanatocratiques) investis dans le nucléaire ou, plus spéculativement, à l'idée que, pour la première fois de son histoire, l'humanité supprimerait ainsi consciemment toutes les réalisations industrielles d'une découverte scientifique de première grandeur. La CSCE, qui paraît être un bon cadre pour avancer sur les questions de sécurité en Europe, parviendra-t-elle aussi à éradiquer le nucléaire ? Il lui faudrait sentir une pression massive des populations européennes qui, hélas, commencent déjà à oublier Tchernobyl, comme le montre la passivité des Français ou la demande de centrales nucléaires par certains groupes de l'Est, y compris des "écologistes" ! Sinon il faudrait vivre pour toujours avec le nucléaire à grande échelle, ce qui, j'en fais le pari, ne tiendra pas jusqu'à la fin du prochain siècle sans catastrophe majeure. On ne vit pas éternellement avec le Néant chez soi.

Environnementales

L'écologie, comme science, ignore les frontières des États. La catastrophe de Tchernobyl, la pollution du Rhin ou du Danube, sont des phénomènes continentaux. L'état de l'environnement se dégrade continuellement à l'Ouest, tandis que l'on découvre avec effarement la désolation des paysages pollués de l'Est. Certes, la vague verte de 1989 en France et les possibilités environnementales nouvelles introduites par l'Acte Unique ont permis quelques replâtrages ici ou là, mais les orientations politiques et budgétaires ne sont vraiment pas à la hauteur des problèmes à résoudre. Le chapitre "environnement" du budget de la Communauté ne constitue toujours qu'un centième de celui-ci et l'Agence européenne de l'Environnement, annoncée à grand fracas il y a deux ans, n'est pas encore créée. Elle est d'ailleurs insuffisante avant d'être née puisque, outre ses faibles moyens financiers, ses attributions ne vont pas au-delà de celles d'un bureau de statistiques. De toute façon, les problèmes écologiques les plus sérieux ne relèvent pas de la nomenclature "environnement", mais de départements plus nobles, tels que les transports (saturation automobile, émission de CO₂), l'énergie (nucléaire et effet de serre) ou l'agriculture (pollution des sols et des eaux), par exemple. Dans ces domaines, les tentatives d'infléchissement des

politiques sont plutôt le fait de quelques États-membres (les Pays-Bas pour la circulation automobile, la RFA pour le nucléaire) ou d'un commissaire (Mc Sharry pour l'agriculture) sans que le Conseil paraisse décidé à changer sa politique productiviste au niveau communautaire. Les Verts pourraient être tentés d'exploiter la légère différence d'appréciation de l'importance des questions environnementales qui existe entre les Européens du Nord, qui considèrent l'environnement comme une "force industrialisante" et les Européens du Sud, qui le considèrent comme une "contrainte sur la productivité". Mais cela serait-il suffisant pour réorienter le secteur automobile vers une baisse de production, l'énergétique vers les économies et les énergies renouvelables, l'agriculture vers les méthodes biologiques ? De plus, les investissements et reconversions nécessaires à ces changements à l'Ouest devraient être augmentés encore par ce qu'il faudrait faire à l'Est. Seuls des transferts massifs des industries d'armements et des budgets militaires vers ces secteurs réorientés pourraient alimenter les efforts en question. Quel gouvernement, ou quelle réunion du Conseil, en prendra un jour la décision ?

Tous ces constats, que les écologistes européens s'efforcent de diffuser, n'ont fait jusqu'à présent qu'accentuer notre conscience de notre impuissance, sans inciter les décideurs aveugles à déssiller leurs yeux. Néanmoins, face au vide ontologique dont sont saisies nos sociétés européennes, et au moment où les surprises de l'Histoire récente rendent possible une nouvelle fondation de l'Europe, l'écologie dans toutes ses dimensions pourrait conduire à un continent uni et pluriel.

LES ECOLOGISTES AU PARLEMENT EUROPEEN

par Marc Abélès

Les observations qui suivent émanent d'une enquête menée au Parlement européen entre 1990 et 1992, c'est-à-dire durant la période qui a très directement précédé le traité de Maastricht. Mon but était en effet de rendre compte des modes de représentation politique et des pratiques parlementaires, et mes observations ont porté sur les divers groupes politiques de cette assemblée. Le groupe des Verts présentait dans ce contexte deux caractères originaux : d'une part il était issu de l'élection de 1989, à la différence d'autres formations depuis longtemps en place, tels que les socialistes et les démocrates-chrétiens; d'autre part les écologistes avaient le souci de faire prévaloir une approche neuve de la fonction parlementaire, quitte à susciter et à entretenir le débat à l'intérieur même de leur groupe. Se situant à la croisée de cultures politiques nationales différentes, pour la plupart inexpérimentés en matière de politique européenne, les élus Verts ont donc fait leurs classes dans une période exceptionnellement décisive de l'histoire communautaire. Comment ont-ils fonctionné au sein de cette institution ? Quels ont été les rapports entre les différentes composantes du groupe ? A ces questions je tenterai d'apporter quelques éclaircissements dans les lignes qui suivent.

Les Verts sur l'échiquier parlementaire européen

Le Parlement européen s'est imposé comme une institution de premier plan au sein de la Communauté des Douze depuis 1979, date de la première élection de cette assemblée au suffrage universel. Jusqu'alors, les députés étaient délégués par les parlements nationaux, et étaient cantonnés à une fonction purement consultative. Désormais il sont choisis par l'ensemble des citoyens, au suffrage proportionnel sur liste à l'exception de la Grande-Bretagne où prévaut un mode de scrutin uninominal (1). Les années quatre-vingt ont marqué un véritable tournant en matière institutionnelle. Tout d'abord, le

Parlement européen s'est affirmé en utilisant pleinement ses pouvoirs, en particulier la prérogative qui lui revient de voter le budget communautaire ; plus récemment, l'adoption de l'Acte unique, en 1986, a donné un nouvel élan au travail parlementaire. L'assemblée s'est trouvée associée à la mise en place du Marché unique, étant systématiquement consultée à propos des 282 directives dont l'adoption était nécessaire pour réaliser cet objectif. L'innovation essentielle consiste, d'une part, dans la mise en place d'une procédure de coopération qui implique une double lecture par les parlementaires des textes concernés, d'autre part, en l'application de la majorité qualifiée à un nombre non négligeable de domaines dans les délibérations du Conseil des ministres. Par contraste avec la situation qui prévalait antérieurement, et où le veto d'un seul pays suffisait à bloquer la dynamique communautaire, ces dispositions ouvrent un champ nouveau à l'activité d'un Parlement qui est désormais très directement impliqué dans le processus législatif européen.

Quelle place occupent les Verts au sein de l'assemblée européenne ? Pour répondre à cette question quelques données méritent d'être rappelées. Le Parlement, élu au suffrage universel tous les cinq ans depuis 1979, comprend des représentants des douze pays de la Communauté : quatre nations envoient chacune 81 députés : il s'agit de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Italie ; l'Espagne compte 60 représentants, la Belgique et les Pays-Bas 25, la Grèce et le Portugal 24, le Danemark 16, l'Irlande 15 et le Luxembourg 6. Tous ces députés appartiennent à des groupes politiques transnationaux dont les plus importants sont les socialistes (179), et les démocrates-chrétiens du PPE (130). Viennent ensuite les libéraux (41), les conservateurs, essentiellement britanniques (34). Avec 29 députés, les Verts précèdent le groupe communiste de la Gauche Unitaire Européenne, qui comprend surtout des Italiens (28), et le groupe du RDE, essentiellement composé de gaullistes français (22). Viennent ensuite le groupe technique des Droites présidé par J.-M. Le Pen (16), le groupe des régionalistes Arc-en-Ciel (15) et la Coalition de gauche, formée autour des communistes français (14). On recense en outre 10 non-inscrits.

Les groupes politiques jouent un rôle privilégié ; ils sont en quelque sorte le moteur du Parlement. En effet, l'adoption des textes relatifs au Marché unique se fait à la majorité absolue. Aucun groupe ne pouvant à lui seul réunir une majorité, la pratique du compromis est de règle. Durant cette législature, la plupart des directives ont été votées grâce à une convergence des voix socialistes et démocrates-chrétiennes. A celles-ci s'ajoutent, selon les cas, celles des Libéraux ou de la GUE. Dans certaines situations, il est arrivé aux socialistes de faire appel aux voix des deux groupes communistes, des régionalistes et des Verts. La pratique des majorités variables correspond à la nature profonde du Parlement européen. L'idée d'un antagonisme figé entre une majorité et une opposition n'a pas de sens ici : à la différence des parlements nationaux, il n'existe pas de gouvernement par rapport auquel se

détermineraient les choix politiques. De même, aucun groupe ne saurait exiger de la part de ses membres une discipline absolue. N'oublions pas que les députés représentent des pays différents : les intérêts divergent sur certaines questions, comme on l'observe lors des débats qui ont trait à l'agriculture. De plus, les traditions politiques respectives peuvent être à l'origine d'appréciations distinctes, voire même de clivages au sein d'un même groupe.

Du point de vue de l'organisation parlementaire, chaque groupe bénéficie d'un secrétariat rémunéré par l'institution ; Le nombre d'agents dont il dispose est proportionnel à son importance numérique. On part d'une base de deux administrateurs par groupe et on en ajoute un de plus pour quatre députés. La méthode proportionnelle régit également l'attribution des personnels affectés aux tâches de secrétariat et de gestion. Chaque formation a donc sa logistique : disposant de 29 députés, les Verts ont pu se doter d'un véritable secrétariat. Ajoutons que chaque parlementaire se voit attribuer une indemnité qui lui permet de rémunérer un assistant. Le personnel du groupe est donc étoffé par la présence de ces assistants. Les Verts français ont adopté à cet égard une disposition originale. Outre leurs élus, ils ont également des codéputés. Ceux-ci ont joué le rôle d'assistants auprès des élus, pour leur succéder ensuite à mi-mandat en janvier 1992. Les Verts français (2) étaient très attachés au principe du tourniquet, et ce pour trois raisons.

En premier lieu, ce principe permet une répartition plus démocratique des mandats puisqu'il assure l'accès aux postes de députés aux candidats qui figurent sur la liste immédiatement après ceux qui ont été élus. De plus, ce système fournit aux élus des assistants, en la personne des co-députés. Enfin, c'est une méthode efficace pour former simultanément aux pratiques parlementaires et aux questions européennes des hommes politiques encore novices. Afin d'assurer une égalité de traitement aux députés et aux co-députés, on verse à chacun la même rémunération de 15000 F, ainsi que les indemnités nécessaires à leurs déplacements. Ce qui signifie que les élus Verts français acceptent une rémunération nettement moindre que l'indemnité parlementaire officielle qui s'élève à 37 500 F. Lorsque que les co-députés ont succédé, en 1992, aux élus de 1989, ceux-ci sont à leur tour devenus co-députés à l'exception de Djida Tadzaït, une élue qui a toujours refusé le tourniquet. Unique représentante des "beurs", elle jugeait indispensable d'assurer la continuité du mandat, en tant que spécialiste d'un problème aussi complexe.

Il est à noter que les Français sont les seuls à prôner la rotation à mi-mandat. Les Allemands, qui avaient déjà expérimenté cette méthode par le passé, notamment au Bundestag, y voient aujourd'hui plutôt un handicap. Ils considèrent qu'un nouveau député n'a pas trop de cinq années pour maîtriser des dossiers difficiles, et qu'il faut au moins deux ans pour obtenir une

expérience adéquate. Plus récemment, lorsque la rotation est entrée dans les faits, les députés français n'ont pas tous montré beaucoup d'enthousiasme à l'idée de laisser leur place à leurs co-députés. Ils confiaient autour d'eux que l'on avait sous-estimé le poids des réalités en instaurant le tourniquet et qu'il aurait sans doute été plus efficace de conserver les mêmes élus, ceux-ci ayant eu le temps de se faire leur place au sein du Parlement.

Sur le plan du groupe, on met l'accent sur la nécessité d'une rotation des responsabilités. Les Verts ont deux co-présidents : Maria Santos et Alexandre Langer ont assumé cette fonction. Paul Lannoye et Maria Adelaide Aglietta leur ont succédé. Les Verts sont soucieux de partager les fonctions équitablement entre hommes et femmes, tout en tenant compte de l'élément national. On l'a vu, encore récemment, lors de l'élection en janvier 1992 des vice-présidents du Parlement. L'Allemand Telkämper, vice-président Vert sortant, a cédé la place à une Française, Marie-Anne Isler-Béguin, qui a été élue à ce poste.

Unité et diversité au sein du groupe

Dans l'éventail des forces politiques, le groupe des Verts occupe une place originale. Dès 1984, quelques écologistes avaient fait leur entrée au Parlement : on comptait sept *Grünen* allemands, un Belge d'*Ecolo* et un Néerlandais du *Groen Progressief Akkoord*. Tous s'étaient joints aux régionalistes du groupe Arc-en-Ciel. Les sept Verts étaient minoritaires dans ce groupe qui comprenait vingt membres : ils formaient un sous-groupe intitulé GRAEL (Green Alternative European Link). Depuis les dernières élections, les Verts ont créé un groupe autonome de 29 membres dominé numériquement par les Français (8) et les Allemands (8) et les Italiens (7) et qui comprenait également trois Belges, deux Néerlandais et une Portugaise (qui a récemment quitté les Verts pour rejoindre les socialistes).

C'est le succès électoral des Verts qui leur a permis de se séparer du groupe Arc-en-Ciel, voué désormais à un rôle mineur avec ses 14 membres qui représentent rien moins que dix partis différents, allant des fédéralistes flamands de Volksunie aux régionalistes de la Lega lombarda en passant par un défenseur du Val d'Aoste, un membre du Parti sarde, un Basque et un Andalou. Winnie Ewing du Scottish National Party, Neil Blaney, un Irlandais indépendant, ancien membre du *Fianna Fail*, Dorothee Piermont élue parmi les *Grünen*, mais depuis en désaccord avec les Verts, Max Siméoni de l'Union du peuple corse, et quatre représentants du mouvement anti-communautaire d'anciens font également partie du groupe : l'on rencontre ici de fortes personnalités, mais en l'absence d'homogénéité idéologique, c'est d'abord le refus de l'Europe communautaire telle qu'elle se profile aujourd'hui qui fait la cohésion du groupe. Dans le groupe Arc-

en-Ciel on trouve surtout des avocats d'une Europe des régions qui laisserait à ces dernières une large autonomie.

Du côté des Verts, certains auraient préféré éviter la scission, ce qui eût permis de constituer un groupe plus important et plus influent. Mais la majorité des écologistes n'acceptaient pas de cautionner, en adhérant au même groupe, les positions de Volksunie, qu'ils jugent xénophobes et fascisantes, ainsi que l'anti-européanisme systématique des Danois. La scission était alors inévitable. Si elle a définitivement affaibli les régionalistes, elle a en revanche permis aux écologistes d'émerger comme force autonome. C'est sans doute la principale innovation parlementaire des années quatre-vingt-dix, face au renforcement des groupes majoritaires. Non que les Verts puissent se mesurer aux socialistes et aux démocrates-chrétiens. Mais les thèmes qu'ils privilégient, les idées qu'ils défendent, trouvent au Parlement une tribune de premier plan.

Les écologistes veulent en effet faire prévaloir une vision globalisante des problèmes d'environnement, qui ne saurait être traités, selon eux, dans une perspective étroitement nationale. A ce titre, l'Europe offre une dimension politique pertinente. "Les Verts ont toujours été européens, lit-on dans la brochure électorale des Verts français. Cette dimension est même une nécessité politique pour inverser la tendance à la mondialisation sauvage des échanges et des déséquilibres écologiques. L'Europe serait mieux à même d'affronter le double enjeu de la survie de la planète et de la solidarité humaine que les différents pays qui la composent, pris isolément". Mais l'Europe des écologistes ne s'identifie pas à la Communauté ; face aux crises sociales et écologiques, les Verts veulent développer une véritable alternative à ce qu'ils désignent comme "l'Europe des marchands". Ils rejoignent sur ce point l'extrême-gauche, de même que lorsqu'ils dénoncent le fossé qui se creuse entre pays riches et pays pauvres.

En prônant une Europe des régions, en se prononçant pour un volet écologique et social afin de dépasser le libéralisme qui inspire l'Acte unique, les Verts expriment des principes généraux qui, sans être toujours très originaux, ont l'avantage de masquer parfois les différences de sensibilité au sein du groupe. A leur entrée au Parlement, on connaissait déjà leurs orientations générales. Mais l'on s'interrogeait sur la manière dont ils s'intégreraient à l'institution. Le précédent allemand - les écologistes faisaient partie depuis plusieurs années du Bundestag - avait permis d'observer deux tendances contradictoires dans l'activité parlementaire : chez les uns un comportement ultra-contestataire, chez les autres une volonté d'adopter une démarche "constructive" qui se traduisait par la participation à des gouvernements régionaux. On se souvient du débat fameux qui opposa en Allemagne les "Realo" et les "Fundis", les premiers récusant le radicalisme des seconds qui, eux, les taxaient d'opportunisme. Qu'allait-il alors se passer au Parlement européen ?

Dans la législation précédente on avait pu remarquer le comportement parfois agressif des Verts allemands, alors très minoritaires. Leur renforcement et l'arrivée d'un fort contingent de Français et d'Italiens n'a pas eu entraîné une radicalisation du groupe. A l'inverse, ce dernier a paru soucieux de se donner l'image d'une formation responsable, sans pour autant faire de concessions sur le plan politique. Ce qui a d'emblée frappé les parlementaires, c'est la remarquable assiduité des Verts, le sérieux avec lequel ils se sont mis au travail. Eux-mêmes reconnaissent que l'adaptation n'a pas été facile. N'étant pas des professionnels de la politique, ayant souvent une connaissance très superficielle des dossiers que traitent les commissions, il leur a fallu mettre les bouchées doubles. Dans un Parlement dominé par les deux "éléphants" socialiste et démocrate-chrétien, il fallait se faire une place, et les écologistes n'ont pas lésiné pour occuper le terrain.

Occuper le terrain...

La principale force des écologistes résidait dans l'intérêt de plus en plus grand porté par l'institution européenne aux problèmes d'environnement : sur des dossiers tels que l'énergie, les pollutions, le traitement des déchets, la protection des espèces animales et végétales, les Verts sont en mesure de déployer leurs compétences. Ils bénéficient en outre de la collaboration d'associations et d'organisations telles que Greenpeace ou World. Etant minoritaires, il leur est difficile d'obtenir des rapports importants. Mais ils peuvent se faire entendre en présentant des textes critiques, ou en multipliant les interventions en séance plénière dans le cadre de procédures telles que les résolutions d'urgence ou les questions orales. Pour le dirigeant français Antoine Waechter, les écologistes font un travail d'"influence et de contamination". Ils ne souhaitent pas sacrifier leur identité sur l'autel du parlementarisme, et refusent de se bureaucratiser en abandonnant leurs principes de vie et leur éthique.

Comment s'affirmer en tant qu'"alternatifs" dans une existence quotidienne où les réunions se succèdent, où l'essentiel du temps est consacré aux tâches de représentation ? Les Verts ne semblent pas être parvenus à s'imposer un équilibre "écologique" dans leur mode de vie. Leur emploi du temps est aussi chargé que celui des autres parlementaires. Ils voyagent en avion comme les autres, même si certains se font les pourfendeurs de ce mode de transport. Là où ils diffèrent, c'est d'abord matière vestimentaire. Absence de cravate, tenue décontractée chez les hommes, aspect plus militant que "BCBG" chez les femmes. "Cela m'a fait un drôle d'impression, quand j'ai vu pour la première fois le vice-président vert W. Telkamper présider la séance plénière. Je n'avais jamais vu un président d'assemblée sans cravate", s'étonne un député conservateur. Les huissiers considéraient eux aussi avec un peu de

méfiance ces "jeunes" - leur moyenne d'âge est sensiblement inférieure aux autres parlementaires - guère au fait des usages: "Au début, note l'un d'eux, on les confondait avec les visiteurs ; il manquaient un peu d'assurance".

Les Verts ne veulent pas adopter une "attitude factice". Ils participent peu aux multiples réceptions, cocktails et autres agapes qui émaillent la vie parlementaire. De même, préfèrent-ils, au restaurant parlementaire la cantine des personnels. Les écologistes ne souhaitent pas devenir des notables : ils considèrent qu'ils sont avant tout mandatés pour obtenir des changements profonds que les partis traditionnels sont incapables de réaliser. Pour eux, l'image donnée par les députés des grands groupes n'est pas satisfaisante. Ils sont trop préoccupés de préserver leurs privilèges, trop attachés aux hiérarchies de toute nature. Les écologistes craignent de subir les effets pervers de la vie politique. Pour y résister, au moins faut-il mettre en accord sa pratique quotidienne et ses idées. Au lieu de la voiture de fonction accordée à chacun des groupes par l'assemblée, ils ont demandé des vélos. L'administration, un peu ébranlée par cette revendication, a finalement refusé. Finalement le groupe a obtenu un véhicule Renault Espace roulant à l'essence sans plomb...

Les Verts apportent sans conteste une note singulière dans le concert parlementaire. Il savent aussi recourir à diverses manifestations pour publiciser leurs idées. Dès le début de la législature ils ont manifesté en plénière leur mécontentement de voir leurs amis britanniques absents du Parlement alors qu'ils avaient obtenu 16 % des voix, le score écologiste européen, le plus élevé. Ils arboraient les tee-shirts des *Greens* et avaient mis des sièges sur les tables en proclamant : "ces sièges représentent ceux qu'on a volés aux Anglais !" Lorsque, en octobre 1989, pendant son discours d'ouverture de la législature, le président Mitterrand a fait allusion à l'environnement, les Verts se sont immédiatement manifestés en brandissant des banderoles où on lisait : "Non au nucléaire !" Ce type d'intervention montre que les écologistes ne dédaignent pas les actions spectaculaires.

Les Verts face à l'Europe

En fait, les Verts oscillent entre deux attitudes : ou bien conserver le spontanéisme et l'authenticité des origines, ou, s'affirmer en tant que groupe parfaitement intégré à la logique parlementaire. Comme l'écrivait Yves Cochet dans *Verts Europe*, la brochure des parlementaires français, "ce groupe est à la recherche de lui-même, de son identité et de sa stratégie oscillant entre la radicalité de ses immenses désirs et la réalité de ses maigres pouvoirs." ("Où en est le groupe des Verts au PE", *Verts Europe*, n°2, 1989). Dès la première année de son existence, des tensions sont apparues au sein même du groupe entre ces deux orientations : la démission du co-président Alexander Langer en

novembre 89 était symptomatique. Dans une lettre à ses collègues, celui-ci dénonçait "une tendance à trop vouloir mettre l'accent sur la dynamique du groupe au détriment de l'efficacité à l'égard de l'extérieur ; une tendance à vouloir afficher certaines évidences "prétendument" vertes clamées haut et fort... de sorte qu'ensuite toute remise en question se voit stigmatisée comme haute trahison verte".

Depuis lors, le groupe a connu d'autres avatars ; mais il a pour une part gagné son pari. Aujourd'hui, les Verts ont acquis une respectabilité, tout en préservant leur liberté de manoeuvre. Le Parlement européen leur procure une tribune où ils abordent non seulement les questions afférentes à la Communauté, mais aussi les grands débats internationaux. Durant la guerre du Golfe ils ont ainsi fait entendre une voix discordante par rapport aux deux "éléphants". De même, ils ne manquent aucune occasion d'en appeler à l'opinion à propos des grands désordres causés par le modèle économique occidental, en dénonçant l'échec des politiques de développement qui ne font qu'accentuer le marasme du Tiers-Monde. De plus, l'Assemblée de Strasbourg aura permis aux nouveaux élus de 1989, qui pour la plupart n'avaient aucune expérience parlementaire, de faire véritablement l'apprentissage de cette fonction. Nul doute qu'ils n'ont évolué dans leur appréciation de l'exercice concret d'un mandat politique.

Dire que certains députés se seraient laissés séduire par le parlementarisme, alors que d'autres seraient restés plus fidèles aux dogmes d'origine, ne reflète pas la réalité. L'évolution du groupe porte en elle des contradictions plus profondes. Pour en comprendre la teneur, il faut tenir compte de la différence des traditions et des cultures politiques nationales. En ce sens, le cas des Verts n'est pas particulièrement original. Les autres groupes, eux aussi, se trouvent très crûment confrontés à la même question : l'appartenance au groupe, certes contraignante, suffit-elle à rapprocher des parlementaires venant d'univers politiques parfois éloignés et souvent attachés à leur enracinement ?

Des cultures politiques contrastées

Chez les Verts, comme dans les groupes de droite et de gauche du Parlement européen, les spécificités nationales interfèrent avec le débat politique. Les tensions, apparues dans le groupe dès sa création, ont fait naître une opposition entre cultures politiques beaucoup plus profonde que ne le laissaient prévoir les manifestes électoraux diffusés par les partis nationaux. Certains ont même parlé d'une opposition entre le nord et le sud : d'un côté les Allemands, les Néerlandais et les Belges flamands ; de l'autre les Italiens, les Français et les Wallons. Une telle observation est bien sûr schématique, ne

serait-ce que parce que certaines délégations, politiquement composites, réunissent, tels les Italiens, des représentants de plusieurs petits partis appartenant à la nébuleuse écologiste. La rivalité entre Italiens et Allemands est apparue au moment de la désignation des responsables administratifs. Le poste de secrétaire général du groupe était convoité par les deux délégations ; on dut finalement trancher en faveur d'un tiers, la Française Dominique Voynet.

Les désaccords les plus fondamentaux portent en fait sur la hiérarchie des priorités politiques, les Allemands reprochant aux Français et aux Italiens de surestimer l'Etat et les institutions. Pour eux, l'écologie est avant tout un mouvement social qui met en cause toute forme de hiérarchie. La démarche des Verts d'Outre-Rhin s'inscrit dans une tradition anti-autoritaire : le pouvoir serait par essence mauvais et corrupteur, la superstructure politique l'expression de la domination des rapports capitalistes ; au sein d'une société vouée au marché et à la consommation l'attitude des Verts au Parlement européen devrait donc être essentiellement critique. Il s'agit de dénoncer, au travers de l'Europe, l'extension et le renforcement de ce système. Aussi les écologistes ne sauraient-ils s'enfermer dans un parlementarisme qui affaiblirait progressivement les racines radicales de leur action. Selon cette conception, la démocratie formelle des institutions parlementaires serait une mystification, à laquelle il convient d'opposer la démocratie réelle d'instances émanant directement du militantisme et de la base.

Les Verts allemands ont toujours affirmé leur attachement aux associations et aux actions se déroulant hors de l'enceinte parlementaire. D'où leur style, très différent de celui des Français et des Italiens, dans les réunions du groupe. L'opposition superficielle entre un langage direct et sans concession, côté nord, et des pratiques plus feutrées côté sud, ne rend pas compte d'une différence d'appréciation profonde quant aux enjeux et à la stratégie politique du groupe. Les Italiens et les Français n'entretiennent pas le même rapport aux institutions politiques que leur collègues germaniques. Ces derniers sont directement issus d'un mouvement anti-étatique qui s'est exprimé dans les grandes manifestations pacifistes des années quatre-vingt. A l'inverse, Français et Italiens cherchent à s'insérer dans les institutions et à conquérir du pouvoir. On comprend alors que les Allemands leur reprochent de raisonner en terme d'appareil. Loin de faire abstraction du jeu politique, les Italiens sont très attentifs aux positions des autres groupes. Ils acceptent de passer des compromis avec eux pour faire avancer leurs idées. Stratégie de "contamination" et non de rupture : ainsi se caractérise une démarche les amenant à s'intégrer de plus en plus au microcosme parlementaire, ce qui ne fait qu'augmenter la méfiance de leurs partenaires.

Une pomme de discorde parmi d'autres, en apparence mineure, est représenté par le "machisme" des Italiens. Les Allemands et les Français ont

toujours manifesté le souci d'avoir une représentation féminine paritaire, non seulement dans leur propre délégation, mais aussi dans les instances dirigeantes du groupe. D'où l'instauration d'une co-présidence renouvelée tous les quinze mois, où figure obligatoirement une femme. Les Italiens, dont la délégation ne comporte qu'une femme sur sept élus, se montrent peu soucieux d'un tel rééquilibrage, ce qui vaut les foudres des Allemands. D'après ces derniers il ne s'agit pas seulement d'un trait propre aux pays du sud : ils y voient une sous-estimation très symptomatique du mouvement des femmes, et, plus généralement une incapacité à prendre en charge les luttes visant à transformer de la société. Le comportement des Italiens à cet égard reflète, selon leurs collègues du nord, une certaine fascination vis-à-vis d'un monde politique où l'on se dit progressiste tout en s'adaptant fort bien à la vie du Parlement, club confortable propice à une vie de notable.

Reste l'Europe : et, là encore, les divergences resurgissent dès qu'on en débat dans le groupe. Pour les Allemands, l'idée d'Europe n'a pas grand sens en elle-même, s'il s'agit de recentraliser le continent autour d'institutions calquées sur les Etats qui la composent. Le Communauté ne risque-t-elle pas alors d'apparaître comme une survivance de la guerre froide ? C'est pourquoi, selon les *Grünen*, les discussions sur l'union politique ne sauraient mobiliser les écologistes, si elles s'en tiennent à ce cadre géopolitique. A quoi bon se mobiliser pour recréer une nouvelle forme de centralisme autour de Bruxelles et des eurocrates ? Les institutions européennes peuvent, en revanche, servir de points d'appui pour élargir les réseaux écologistes et développer leur combat. Ainsi considérée, l'Europe n'est pas un véritable enjeu, tout au plus une plateforme de propagande.

Dans les rangs italiens, comme chez les Wallons et les Français les réactions sont bien différentes. L'Europe apparaît comme un niveau pertinent pour des actions en faveur la sauvegarde de l'environnement. Elle offre aux écologistes un terrain moins étriqué que les formes nationales existantes. Certes, l'on se défend de tout centralisme étatique, et l'on prône l'Europe des régions. Cette conception est tout à fait compatible avec l'idéal fédéraliste. Dans cette perspective, loin de considérer le débat sur les institutions européennes comme un enjeu secondaire, les Verts doivent au contraire lutter pour l'accroissement des pouvoirs du Parlement. Ils devraient même affirmer encore plus leur identité dans cette instance : certains prônent l'idée d'une charte de l'environnement qui serait le pendant chez les Verts de la charte sociale adoptée par les socialistes. De ce point de vue, la pratique d'assemblée prend tout son sens et ne peut être taxée d'opportunisme. Cette ligne de conduite est cohérente avec les choix politiques de ses protagonistes dans leurs groupes respectifs.

Les Verts ne font donc pas exception à la règle : derrière l'unité de façade, le groupe présente des clivages bien réels. Ceux-ci reflètent, ici comme ailleurs, les contrastes entre les stratégies politiques nationales. La participation aux institutions communautaires ne saurait effacer comme par enchantement des différences qui s'ancrent dans l'histoire des peuples et alimentent leur culture politique. La politique au Parlement européen est certes l'affaire des groupes, lesquels ont une fonction englobante et travaillent à définir et à exprimer des positions que tous leurs élus puissent assumer et défendre. Le facteur national n'en est pas moins omniprésent dans le quotidien de l'action : c'est, sans nul doute, cette dialectique complexe entre le projet communautaire et des identités par essence plurielles, qui fait toute la richesse du travail politique européen.

On ne saurait pour autant minimiser l'apport des Verts dans le cadre de l'Assemblée de Strasbourg. Lors des commissions parlementaires, ils sont intervenus avec efficacité sur un certain nombre de dossiers. Qu'il s'agisse de la pêche aux filets dérivants, de l'agriculture biologique ou de la politique européenne de l'énergie, dans tous ces domaines, les Verts animent le débat au sein du Parlement. Comme président de la commission des Affaires régionales, Antoine Waechter a participé activement à la réflexion sur les politiques de développement et l'affectation des fonds de soutien européens. Des élus Verts, tel Bruno Boissière, Yves Cochet ou Alex Länger ont investis sur des dossiers, institutionnels et budgétaires, dont les écologistes ont aujourd'hui mesuré toute l'importance.

Les problèmes d'environnement demeurent bien sûr l'un des terrains privilégiés où s'affirment les écologistes soutenus par des associations telles que Greenpeace ou Animal Welfare. De même, l'inégalité entre pays du nord et pays du sud est une préoccupation permanente : elle est à l'origine de leur opposition à la guerre du Golfe, mais, bien au-delà, de la vigilance qu'ils manifestent à l'égard des initiatives en faveur du développement dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Mais l'expérience parlementaire européenne a en quelque sorte enrichi leur palette. Il s'est produit un phénomène de vases communicants. Les Verts ont "écologisé" les débats du Parlement en suscitant par leurs critiques et leur propositions une pression permanente autour des questions qui leur tiennent le plus à cœur. Ils ont cependant été amenés, par cette confrontation avec d'autres visions du monde, à découvrir des enjeux politiques, économiques et institutionnels dans des domaines qu'ils avaient jusqu'alors peu explorés.

En ce sens on peut penser que le travail accompli par le groupe Vert sur la législature de son existence n'aura pas seulement eu un impact dans l'univers politique européen, mais aussi sur l'évolution des mouvements écologistes dans les différents pays concernés. Il s'agit, à tous égards, d'une

expérience historique nouvelle pour des formations politiques désormais pleinement intégrés processus de la construction européenne.

Notes

(1) Pour une présentation des modes de scrutin au Parlement européen, cf. Burban, J.-L., *Le Parlement européen et son élection*, Bruxelles, Bruylant, 1979.

(2) A propos des Verts français cf. Boucher, Yannick, "Les Verts au Parlement européen : histoire d'un apprentissage", Mémoire de DEA Etudes politiques, CRAPS, Université de Lille II, 1989-1990.

Dossiers déjà parus

- Numéro 1 : Territoires, techniques et Sociétés
Juin 1987
- Numéro 2 : Flux, Réseaux, Territoires
Septembre 1987
- Numéro 3 : Les sciences sociales et l'art de la médiation : Le cas du logement
Décembre 1987
- Numéro 4 : L'aménagement du territoire et la colonie
Mars 1988
- Numéro 5/6 : Mémoire des lieux : une histoire des taudis
Décembre 1988
- Numéro 7 : Sécurité, Risques, Insécurité
Mai 1989
- Numéro 8/9 : Techniques et territoires : Lieux et liens
Septembre 1989
- Numéro 10 : Les territoires du patrimoine
Janvier 1990
- Numéro 11/12 : Cultures professionnelles dans l'urbanisme
Mars 1990
- Numéro 13 : Commerces et commerçants étrangers dans la ville
Novembre 1990
- Numéro 14 : La production symbolique des lieux exemplaires
Février 1991
- Numéro 15/16 : L'envers des métiers
Octobre 1991
- Numéro 17 : Regards de chercheurs sur une catastrophe
Décembre 1991